LIV
C
12

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIV
C
12
NAPOLI

V. Q. 33

HISTOIRE

DES RÉVOLUTIONS

DE CORSE,

TOME SECOND.

HISTOIRE

DES RÉVOLUTIONS

DE CORSE,

DEPUIS SES PREMIERS HABITANS JUSQU'A NOS JOURS.

Par M. l'Abbé DE GERMANES,
Vicaire Général de Rennes.

TOME SECOND.

Sine ira & ſtudio. *Tac. Ann.*

A PARIS,
Chez HERISSANT, le fils, rue des Foſſés de M. le Prince, vis-à-vis le petit Hôtel de Condé.

M. DCC. LXXI.
Avec Approbation, & Privilège du Roi.

HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
DE CORSE,

DEPUIS ſes premiers habitans juſqu'aujourd'hui.

LIVRE SIXIEME.

ARGUMENT.

M. le Marquis de Maillebois, Commandant en Dauphiné, eſt envoyé en Corſe pour y commander en chef les

troupes du Roi ; il commence ſes opérations en Balagne ; les continue dans la juriſdiction de Baſtia & celle de Nebio ; il fait un plan général d'attaque, & il s'empare des trois hauteurs de Lento, de Tenda & de Bigorno, tandis que M. du Châtel ſoumet la Balagne, & M. de Larnage les Piéves circonvoiſines de Saint-Pellegrin ; vainqueur par-tout, le Général François marche vers Corté, & le prend ſans coup férir ; le pays d'au-delà des monts lui réſiſte ; il ſe tranſporte à Ajaccio après pluſieurs diſpoſitions préliminaires ; il ſe rend maître de Zicavo ; le dernier aſyle de la rebellion ; fin de la campagne ; on prouve, par la deſcription du pays, que le plan de M. de Maillebois, pour conquérir la Corſe, étoit le meilleur ; on fait voir les inconvéniens de tous les autres ſyſtêmes ; M. de Maillebois eſt fait Maréchal de France ; ſon portrait ; il repaſſe en France, & les troupes du Roi évacuent la Corſe.

Le Miniſtere, obligé par les conjonctures d'exécuter le ſecond traité conclu avec la République de Gènes,

s'y diſpoſoit ſérieuſement, lorſqu'on apprit à Verſailles la mort du Comte de Boiſſieux, dont on attendoit le retour en France. Cet événement, qui d'ailleurs ne changea rien à la ſuite des affaires, fit accélérer les préparatifs de la nouvelle expédition. Le Marquis de Maillebois, chargé de la conduire, partit de Paris le premier Mars pour aller s'embarquer à Toulon. En même tems le Marquis de Contades, qui depuis deux mois étoit à la Cour, où il faiſoit part au Miniſtre de ſes obſervations touchant le pays devenu le théatre de la guerre, reçut ordre de joindre M. de Maillebois au rendez-vous. Il fut chargé de paſſer auparavant par Marſeille afin d'y engager les ôtages Corſes à écrire aux chefs de leur nation, ſelon les vues du gouvernement. Lorſqu'il fut arrivé à Toulon, ſon Général, invité par les vents favorables, s'étoit déja tranſporté en Corſe. Impatient d'y être lui-même avant que la campagne s'ouvrît, il commit alors une de ces imprudences honorables & propres à l'intrépidité qui caractériſe la nation Françoiſe. Ne trouvant pas dans les mouillages d'autres bâtimens de tranſport,

1739. Le Marquis de Maillebois s'embarque à Toulon pour aller commander en chef l'armée de Corſe.

il ſe confia à un frêle bateau qu'on avoit renvoyé de Baſtia, parce qu'il étoit trop petit & d'un uſage périlleux. Sa traverſée fut cependant heureuſe, & auſſi prompte qu'il le ſouhaitoit ; il aborda en Corſe pendant que le Marquis de Maillebois, étant à Calvi, s'inſtruiſoit de l'état actuel de cette Iſle, & particuliérement de ce qui concernoit la Balagne.

1739. Il commence ſes opérations en Balagne.

Pluſieurs raiſons d'utilité l'avoient déterminé à faire le début de ſes opérations dans cette province. 1°. La mer qui la baigne du côté de Gènes & de France. 2°. Les divers mouillages qui, ſe trouvant dans chacun de ſes parages, euſſent été autant de voies ouvertes & de moyens aiſés d'approviſionner les troupes, au cas qu'on eût été obligé par quelque événement de s'y cantonner avant de pouvoir pénétrer dans l'intérieur. 3°. La quantité de villages dont elle eſt remplie, & le nombre d'hommes propres à porter les armes qu'elle auroit pu fournir aux rebelles, & qu'on fait monter à environ cinq mille. 4°. La facilité de la communication par mer de Saint-Florent à Calvi, & réciproquement, laquelle peut ſe faire tous les jours, preſque par

tous les tems, & en peu d'heures. Enfin les poſtes eſſentiels tels que Calvi, Algagliola & l'iſle rouſſe que les Génois y occupoient encore, & qui en rendoient l'entrée également ſûre & facile. Sur ces conſidérations on y fit débarquer les nouvelles troupes du roi qui arriverent au mois d'Avril, conſiſtant en ſix bataillons, trois eſcadrons de huſſards, & ſoixante & dix miquelets, levés dans les Pyrenées, ſoldats agiles, braves & robuſtes, accoutumés à gravir les montagnes.

La conduite de M. de Maillebois, annonçant ſon génie & ſon caractere, fit voir qu'il avoit dans l'un autant de juſteſſe & de profondeur, qu'on remarquoit dans l'autre de vivacité & de promptitude. Il commença par étudier les inſulaires qu'il venoit réduire, par examiner leurs forces, leurs foibleſſes, leurs reſſources, leurs intérêts, ſur-tout leurs préjugés & leurs diſpoſitions. Il y démêla, malgré le cahos de la guerre civile, qu'ils étoient partagés, ſçavoir les peuples en deux partis, & les chefs en deux claſſes. Il y avoit le parti de Gènes qui comprenoit les habitans des places maritimes, & de quelques Piéves adjacentes; mais Gènes

Il examine les préjugés de ces inſulaires & leurs diſpoſitions.

avoit beſoin d'éclairer leurs démarches, & d'éprouver leur fidélité. Le reſte de la nation, qui étoit la partie la plus nombreuſe & la plus redoutable, tenoit pour Théodore, ou plutôt ſous ſon nom pour la liberté. Elle étoit compoſée non-ſeulement de montagnards, mais en général de tous ceux qui s'étoient follement entêtés de leur prétendue indépendance. Ils étoient maîtres du dedans du pays, & gardoient les plus hautes montagnes qui leur ſervoient de forterelles.

Il les trouve diviſés en pluſieurs partis.

Parmi les chefs, les uns plus fanatiques ou dominés par l'intérêt, étoient attachés opiniâtrement à la révolte ; & faiſoient avorter tous les projets de pacification en les cachant ou en les déguiſant à la multitude. Les autres plus ſages, ennuyés de la rebellion dont ils prévoyoient le mauvais ſuccès, n'attendoient qu'une occaſion favorable pour ſe ſoumettre. M. de Maillebois ſaiſiſſant d'un coup d'œil ce qu'il avoit à craindre & à eſpérer de leurs paſſions différentes, varia ſes tentatives ſelon la diverſité de leurs ſentimens. Il tâcha d'inſpirer aux premiers une mutuelle défiance, afin de les affoiblir en les diviſant ; mais l'a-

mour de la liberté fut le plus fort, & ſuſpendit pour le préſent leurs haines domeſtiques. Il fit ſentir aux ſeconds, avec qui il négocia ſous main, l'état déſeſperé de leur cauſe, & les ébranla par des offres flatteuſes; mais ils n'oſerent ſe réſoudre à lever ſitôt le maſque, de peur d'expoſer au fer d'un peuple féroce leurs vies & celles de leurs enfans. On prétend qu'ils promirent de faciliter par une molle défenſe la conquête des poſtes qu'ils occupoient, & de s'entremettre à découvert lorſqu'on auroit ſoumis la Balagne.

A la connoiſſance des hommes qu'il vouloit vaincre ou perſuader, il joignit celle du pays qu'il avoit à conquérir. Quoiqu'on lui en eût fait le tableau; il le parcourut néanmoins pour y faire ſes obſervations, perſuadé qu'on voit toujours mieux les choſes par ſoi-même. S'il n'avoit été déja accoutumé à la vûe effrayante des montagnes du haut-Dauphiné & des Alpes, il eût été également ſaiſi d'étonnement & d'horreur à l'aſpect de la chaîne de montagne qui entoure le Niolo, où la neige reſte juſqu'en Juillet, & ne ſe diſſipe en Août que pour reparoître en

Il parcourt la Balagne à la tête de ſes troupes.

Septembre. Cette montagne qui s'appelle Daſco, exceſſivement haute & roide, entiérement aride & pelée, ne préſentant que le roc vif, & montrant à nud ce qu'on appelle le noyau, cotoye dans ſa longueur toute la Balagne qui, ſéparée par ce cordon du reſte de l'iſle, forme, toute montueuſe qu'elle eſt, une eſpece de vallée en comparaiſon de l'Aſco. Mais, familiariſé avec de pareils ſpectacles, il ne ſongea qu'à combiner les rapports de la ſituation de ce pays avec ſon projet principal, & ſe confirma toujours plus dans le deſſein de commencer par la conquête de cette province, regardée comme la meilleure partie de la Corſe. Il faiſoit attention ſur-tout, qu'étant le côté de l'Iſle le plus reſſerré, elle rendoit le front d'attaque moins étendu, & lui procuroit un avantage qu'il eſtimoit beaucoup, eû égard au petit nombre de ſes troupes, & à la néceſſité où il étoit de rapprocher ſes diviſions pour les mettre en état de ſe ſoutenir.

Inſtruit par l'inſpection du local & par l'exemple du Prince de Wirtemberg, qui avoit eſſuyé un échec à l'attaque du village de Calenzana, il n'eut garde d'aller, comme lui, cher-

cher les Corſes dans les villages où ils étoient retranchés. Leur ſituation ſur des grouppes de montagnes eſcarpées de toute part, les rend inacceſſibles. Les habitations toutes bâties en pierre de taille, & formées de murailles crenelées, s'y flanquent l'une l'autre. Les terraſſes, qui y terminent au lieu de toîts les maiſons, ſont comme autant de plate formes; d'où, à l'abri de petits murs d'appui à pierre ſeche, les Corſes auroient en ſûreté foudroyé les François, qu'un courage téméraire eut amenés dans les rues. Tant de ſujets de crainte qui ſe préſenterent d'abord à la perſpicacité de M. de Maillebois, le détournerent d'une tentative où il n'y avoit que des haſards à courir, & où il auroit pu même échouer avec toute l'habileté de ſes manœuvres. Il ſe borna donc à ravager la campagne, dans la vue d'obliger les propriétaires à prévenir par leur ſoumiſſion l'entiere ruine de leurs champs, ou à deſcendre en plaine afin de les protéger par la force des armes. Ils avoient encore trop de prévention pour ſe ſoumettre; ils ne furent point aſſez hardis pour riſquer un combat.

Il eſt vrai que les habitans de Zi-

glia, de Caſſano & de Monte-Maggioré, les plus mutins de la province, tomberent en déſeſpérés ſur les deſtructeurs de leurs héritages; deux fois ils intérompirent par un feu violent la coupe de leurs oliviers, qu'on faiſoit pour les punir de ce qu'ils avoient oſé tirer ſur les gardes avancées du détachement d'Alſiprato; mais ce n'étoit point en raſe campagne qu'ils ſe montroient ſi réſolus. Ils avoient l'avantage du lieu; & cependant, malgré leurs efforts redoublés, les François, animés par les ordres de leur Général, ne laiſſerent pas d'achever leur entrepriſe, éprouvant que, même inférieurs en nombre, & dans une poſition déſavantageuſe, ils pouvoient les combattre avec ſuccès. Cette expérience de leurs forces étoit néceſſaire pour leur rappeller leur ancienne bravoure; ils avoient beſoin qu'on leur ôtât un ſentiment étranger à leur caractere; l'affaire de Borgo, & d'autres entrepriſes éxécutées auſſi malheureuſement, ne leur avoient que trop inſpiré de frayeur, bien qu'ils n'y euſſent point eu de part, & qu'ils ne les connuſſent que par la renommée. Auſſi le Marquis de Maillebois les avoit principalement con-

duits à cette expédition pour animer le feu de leur courage.

Accoutumé à remplir dans une ſeule démarche pluſieurs objets à la fois, il remarqua dans les mêmes courſes le défectueux des lieux qui ſeroient les plus ſuſceptibles d'attaque, au cas qu'il fût contraint d'en venir à cette extrémité. Mais le moyen ſur lequel il faiſoit le plus de fond, & qu'il ordonna à M. de Villemure d'employer en ſon abſence pour dompter la réſiſtance des rebelles, fut le dégât de leurs terres, & ſur-tout des communautés qui avoient maltraité les ſix compagnies que le naufrage avoit forcées d'aborder à la Parraggiola. Car ſon deſſein n'étoit point qu'on étendît ces actes de ſévérité à ceux qui donneroient quelques apparences de ſoumiſſion, ou même qui reſteroient dans une certaine neutralité. Bien loin de nuire à leurs domaines, il leur manifeſta dans toutes les occaſions, ſelon les ordres qu'il en avoit reçus, que le Roi n'avoit envoyé des troupes dans leur Iſle que pour leur procurer des loix équitables, à l'abri deſquelles ils puſſent jouir tranquillement de leurs

biens ſous ſa garantie & celle de l'Empereur.

Lorſqu'il eut répandu la terreur dans la Balagne, & qu'il y eut pris toutes ſes meſures relativement aux opérations qui devoient s'y faire, il quitta Calvi, & ſe tranſporta à Saint-Florent par mer, attendu que la communication par terre entre ces deux villes n'étoit point ouverte. Il ſéjourna à Saint-Florent pour reconnoître les débouchés qui vont aux gorges des montagnes du Nebio; & ſe rendit enſuite à Baſtia où ſa réputation fit redoubler de zèle ſur les honneurs dûs à ſon rang. Son premier ſoin dans cette capitale fut d'y prendre un état de la totalité des forces qu'il pouvoit employer. Les troupes de la République, compoſées de Génois, de Griſons, de deux cens Grecs & de quatre cens Corſes qui faiſoient profeſſion d'être fideles aux Génois, montoient à trois mille hommes : au moins c'étoit le nombre qu'elle devoit fournir aux termes du traité; il les falloit tous pour la garde des places. On pouvoit faire agir environ huit mille combattans d'infanterie Françoiſe, & trois cens huſſards; mais on diſoit que les re-

Il ſe tranſporte à S. Florent. 1739. le 13 Avril.

Il ſe rend à Baſtia. le 15 Avril.

Il prend connoiſſance de la totalité de ſes forces.

belles avoient vingt mille hommes ſous les armes à leur oppoſer. Ce dernier article parut fort douteux à M. de Maillebois, ſur ce qu'on lui avoit rapporté que les habitans d'une Iſle auſſi vaſte ne ſe raſſembloient guères auſſi généralement, chaque communauté ſongeant à ſe défendre, & ayant autant à craindre de ſes voiſins que de ceux qui lui faiſoient la guerre. Il eſt vrai que leurs forces ainſi réunies ne l'étoient point ſolidement; le défaut de magaſins, & l'impoſſibilité à un homme de porter plus de vivres que pour trois ou quatre jours, étoient cauſe que toute aſſemblée un peu nombreuſe ne pouvoit s'y ſoutenir. On peut croire cependant que, lorſqu'il y avoit unanimité dans la nation, & que les peuples étoient conduits par un chef principal à qui ils avoient confiance, ils étoient alors en état de former pour un tems, & dans les intervalles des récoltes, un corps de vingt mille hommes, quelquefois plus nombreux, ainſi qu'il eſt arrivé ſous le Roi Théodore, & le Général Philibert Ciatten.

L'ignorance de pareils détails, qu'il étoit indiſpenſable à M. de Maillebois de connoître pour prendre à propos ſes

réſolutions & ſes meſures, étoit la difficulté qu'il rencontroit par-tout ſur ſes pas. Le Marquis Mari, qui, eû égard à ſa place & à ſes talens, étoit le plus à portée de lui donner ſur ces objets des lumieres ſûres, ne lui fournit que des notions inexactes, parce qu'il les puiſoit dans des relations infideles. On n'avoit ni le juſte dénombrement des inſulaires, ni aucune vraie deſcription de leur pays. La guerre civile, qui rendoit ces connoiſſances néceſſaires, en avoit rendu juſqu'à ce moment les ſources impraticables. Les Impériaux y avoient bien fait deux campagnes, dont celle du Prince de Wirtemberg avoit eu du ſuccès; mais la premiere trop lente, & la ſeconde trop précipitée, n'avoient point eu de plan général & ſuivi. C'étoit un ouvrage encore à faire. M. de Maillebois
1739. l'entreprit avec d'autant plus de mérite, qu'il le bâtit ſur des fondemens nouveaux.

Forcé de parcourir le pays & de le ſoumettre aux regards de ſon génie, avant de l'aſſujettir aux armes de ſon maître, il fit dans cette partie des tournées comme en Balagne; &, comme il y avoit mené au dehors les troupes

Il fait dans cette partie des tournées comme en Balagne.

: Calvi, il y conduiſit dans le même
ſſein celles de Baſtia, qui n'étoient
)int ſorties de cette ville depuis la
cheuſe avanture de Borgo. Il affecta
nſi d'aller avec elles pluſieurs fois du
té de Biguglia, de Borgo & du Golo
)ur examiner les plages, & voir ſi
s rebelles feroient mine de lui diſ-
ıter le terrein. Sa hardieſſe leur en
)poſa, & encore plus ſa prudence; ils
oſerent ſe préſenter devant lui ni l'in-
iéter dans aucune de ſes opérations.
endant ces jours de tranquillité, il fit
)nſtruire, pour les tenir en reſpect
ıns ce canton, deux petites redoutes
·ès du pont du Bevinco, torrent qui,
:nant d'Oleta, roule ſes eaux dans
ı détroit fort reſſerré, & va ſe dé-
ıarger au deſſous de Biguglia dans
étang du même nom. Il y plaça deux
ırdes d'infanterie avec une de huſ-
.rds, que les rebelles vinrent enſuite
eux fois attaquer, ce qu'ils firent
)ujours infructueuſement.

Il y pratique des redoutes.

Prévenu que la province du Nébio,
uoique réputée fidelle, étoit mal in-
:ntionnée, & fourniſſoit aux parti-
ıns ouverts de la rebellion des muni-
ions de guerre qu'elle tiroit de la
:épublique, il s'y tranſporta pour l'in-

timider & pour arrêter la perfidie de ſes habitans. Mais de plus grandes vues l'attiroient dans cette partie où les principaux événemens devoient arriver. Il examina le côté d'Oleta, Murato, la hauteur de San-Nicolao, & la bouche de Tenda, obſerva qu'elles ſeroient les meilleures diſpoſitions pour l'exécution du projet qu'il avoit formé à Calvi. Il avoit pour but de ſe rendre maître des hauteurs de Tenda & de Lento, afin de s'ouvrir une communication par ſa droite avec les troupes qui attaqueroient la Balagne, deſcendre enſuite par ſa gauche ſur le Lento & dans les Coſtieres, & s'avancer librement juſqu'à Corté.

Il fait ouvrir des chemins.

Au retour de cette viſite, il ordonna tous les travaux préliminaires. On ouvrit les chemins de la plaine de Bigiglia juſqu'au Golo*, couverts de mâches où les rebelles s'embuſquoient, & depuis le Golo juſqu'à Saint Pellegrin, où il y avoit un poſte. En même tems il fit pratiquer des ſentiers pour faciliter le tranſport des vivres & des pieces de canon à dos de mulet dans la province du Nébio, & ſur-tout de Saint-Florent à la Piéve, village que l'on retrancha.

n y mit un détachement de cent nquante grenadiers & de cent fuſil-ers, pour protéger le dépôt des vivres l'on y devoit établir, & qui étoit ceſſaire afin de pouvoir pénétrer en ant. Les rebelles, comprenant aux anœuvres des François qu'ils vou-ient entrer par cette partie dans ntérieur du pays, vinrent au nom-e de douze cens attaquer la Piévè. e Lieutenant Colonel, qui y com-andoit, fit une bonne défenſe; ils nouvellerent cette attaque deux fois trois jours avec la plus grande vi-icité. Mais le Marquis de Contades 1739. :courant à la tête de ſix cens hommes Au mois de ur ſecourir le Lieutenant Colonel, Mai. mpit entiérement leurs efforts. On heva de fortifier ce poſte, qui, avec lui de Saint Florent, auroit aſſûré la traite des troupes en cas d'événe-ens fâcheux. Les rebelles, dégoûtés r leur mauvais ſuccès, ne revinrent lus de ce côté à la charge. Ils furent ême ailleurs, & à tous les poſtes u'ils attaquerent, repouſſés ſi vigou-euſement, que la terreur s'emparoit eux à la ſeule vue des troupes du oi.

Les ſoldats François, habituellement

braves, mais n'uſant bien de leur bravoure que ſous des Généraux déterminés, reprirent ſous M. de Maillebois leur valeur; &, j'oſe dire, leur ſupériorité naturelle. Profitant du courage des uns & de la conſternation des autres, il s'avança tout près du Golo, & reconnut les revers de la Piéve de Caſinca. Cette nouvelle obſervation lui fit ſentir la néceſſité d'ajouter ſix cens hommes aux deux cens qui gardoient le poſte de Saint Pellegrin, & d'y établir M. de Larnage, Brigadier, pour tenir en échec les Piéves voiſines, & les empêcher de ſe répandre dans le Nébio, lorſqu'il en attaqueroit les hauteurs. Il lui reſtoit à reconnoître les revers des Piéves de Tavagna & de Moriani. Obligé par cette raiſon de s'en approcher davantage, & ne voulant s'expoſer à aucun inconvénient, il s'embarqua ſur une galère de la République, & fit de cette maniere ſans danger la reconnoiſſance des revers des Piéves qu'il projettoit d'attaquer par le Nébio, ainſi que des poſtes de Saint-Pellegrin, de la tour de Paduella & du Cazinoviſconti. Il ordonna de remettre en bon état ce dernier; on y plaça cent cinquante

Il fortifie ſes poſtes, & en établit de nouveaux.

nmes aux ordres d'un Capitaine, on augmenta encore celui de Saint-legrin. Tous ces poſtes étoient ex-lens, tant pour contenir les Piéves face deſquelles ils étoient, que ır veiller à ce qu'il n'arrivât aucun ours aux rebelles, ni en armes ni munirions, dont le débarquement uroit point trouvé d'obſtacles. Ils êterent en effet les convois de Li-urne, d'où les Puiſſances, qui favo-oient les Corſes, leur faiſoient paſſer ıt ce qui leur étoit néceſſaire.

Lorſqu'un Général eſt expérimenté, s'en apperçoit dans tout le détail de conduite; il ne marche jamais au ha-d, parce que le moindre de ſes pas eſt ujours le fruit de la réflexion; l'étude ı paſſé le tient en garde contre les énemens inattendus; il prévoit les rpriſes du ſort, l'avenir n'a plus pour i de myſteres. Ces traits conviennent ırticuliérement à M. de Maillebois; ı ne pouvoit pas ſe comporter avec us de ſageſſe qu'il le fit dans les di-ırſes reconnoiſſances dont nous avons ırlé. Bien loin de paſſer imprudem-ent le Golo, comme le Baron de Vachtendonck, il ſe tint ſur le bord e ce fleuve; d'où, après avoir vû ce

qui ſe préſentoit à lui, il alla par mer vis-à-vis des endroits qui ſe cachoient à ſes regards dans ſon premier point de vûe, réuniſſant, dans le parti qu'il prenoit, la ſûreté & la commodité de l'exécution, deux choſes qu'un habile homme tâche toujours de faire aller enſemble. On va voir l'expédient dont il uſa pour communiquer ſûrement par terre avec Saint-Pellegrin. Il parut ſimple & avoir été imaginé tout naturellement ; mais ces idées, toutes ſimples & naturelles qu'elles ſont, ne viennent qu'à un homme de guerre. M. de Wachtendonck avoit eſſuyé un échec honteux au paſſage du Golo, nommé Pontegolo, devenu fameux depuis ſon avanture tragique. Cette communication étoit encore du tems de M. de Maillebois, regardée comme néceſſaire. On appercevoit le péril ſans voir le moyen de l'éviter ; ſon génie plus heureux en trouva un qui rempliſſoit les mêmes vues ſans expoſer aux mêmes cataſtrophes. Il fit ponter nombre de bateaux de Baſtia qu'on tranſporta par mer juſqu'à l'endroit du fleuve, où il jugeoit convenable de faire paſſer les troupes qu'il vouloit envoyer par terre à Saint-Pellegrin. Il

Il fait jetter un pont de bateaux ſur le Golo vis à-vis S. Pellegrin.

bligé, pour la conſtruction du pont
ı y forma, de ſe ſervir de bateaux
:cheurs, vû qu'on n'avoit pas joint
ontons à l'équipage d'artillerie de
›agne dont on lui avoit envoyé une
ıentation, la Cour apparemment
.nt point préſumé qu'il ſe trouvât
le cas d'en avoir beſoin. Il eût pû
:ſte y ſuppléer par des chevalets,
nadriers & des planches toutes
ırées d'avance qu'on auroit fait
r par mer à l'embouchure du Go-
mais cela auroit été plus embar-
ıt & beaucoup moins expéditif.
dis que ſes bateaux, forçant de
:s & de rames, montoient au lieu
eur deſtination, il s'y rendit par
:, afin d'examiner le ſuccès de
: manœuvre; &, comme il étoit à
os de s'y préſenter en état de la
éger, il y mena huit compagnies
;renadiers, cent fuſiliers, le ré-
:nt de Ratsky huſſard & quatre
es de canon. On releva ſous ſes yeux
létachement de Saint-Pellegrin,
e moyen du pont qui fut dreſſé en
'éſence dans cinq quarts-d'heure;
fit replier enſuite & reconduire le
ıe ſoir à Baſtia. Il lui auroit fallu,
: le garder, pratiquer des redoutes

Le 16 du mois de Mai.

à ſes deux extrémités ſur les rives du fleuve, qui euſſent exigé quelques compagnies de ſoldats. Il avoit trop peu de troupes pour multiplier ſes poſtes ; quel beſoin d'ailleurs avoit-il d'en mettre ſur le Golo ? Dans ce moment ſon objet étoit rempli, & il pouvoit à ſon gré réïtérer la même opération, ſans craindre qu'elle fût traverſée par les rebelles dont elle confondoit les deſſeins. Au contraire, ceux de Borgo & de Luciana, qui en furent témoins du haut de leurs montagnes, & qui en prévirent les ſuites, en furent ſi abattus, qu'ils coururent après ce ſpectacle ſe jetter à ſes pieds, lui rendre leurs armes & lui donner des ôtages. C'étoit l'hommage le plus flatteur qu'on pût rendre à la ſupériorité de ſes talens & à l'heureuſe invention de ce nouveau moyen dont il venoit d'éprouver la réuſſite.

1739. Malgré ces avantages & l'aſcendant qu'il prenoit ſur cette nation opiniâtre, M. de Maillebois n'étoit pas ſans crainte au ſujet des événemens, lorſqu'il conſidéroit la ſituation d'un pays auſſi montueux, & la médiocrité de ſon armée. A l'exception de quelques troupes légeres, elle n'étoit compoſée en tout que

ſeize bataillons, dont moitié ſe ıvoit encore en Balagne ſans com-ıication avec les huit qui étoient à :ia, & ſur leſquels il avoit pris les déta-mens. Il eût ſouhaité, pour toutes ces ſidérations & pour ménager le ſang ſoldats, que la voie de négociation prévalu. Dans cette vûe, il s'engagea es démarches ſecrettes qu'il crut pro-s à y porter les eſprits; &, joignant es moyens cachés une voie publique impoſante, il répandit alors dans ıtes les Piéves Citramontaines l'aver-ement que la Cour lui avoit ordonné faire connoître aux Corſes. Le Roi, ns cet écrit, donnant à ces peuples ırés une derniere marque de ſa clé-ence, les invitoit à revenir à eux-èmes, & à exécuter la parole qu'ils lui oient fait donner ſi ſouvent de s'a-ndonner ſans aucune réſerve à ce ı'il lui plairoit de leur preſcrire; il ur annonçoit au ſurplus que s'ils perſiſ-ɔient dans leur révolte, il dépouil-roit à leur égard la qualité de mé-iateur, pour prendre celle d'ene-emi; & que, déchus alors de toutes es diſpoſitions favorables de l'édit, ils e ſeroient plus reçus à fléchir ſa juſte olere qu'en ſe rendant à diſcrétion.

Il publie l'avertiſſement du Roi.

Mais les chefs, qui gouvernoient les Montagnards, ayant rendu ces invitations infructueuſes par le ſoin qu'ils prirent de les leur cacher, & de ſubſtituer à une déclaration ſi preſſante, des eſpérances fauſſes & chimériques, M. de Maillebois ne ſongea plus qu'à profiter de la bonne volonté de ſes troupes & à ouvrir la campagne. Il conclut ſes diſpoſitions ultérieures pour ſes projets d'attaque & de défenſe : traça les uns avec cette juſteſſe & cette préciſion qui ne laiſſent rien au haſard ; les autres, avec cette prévoyance qui met à couvert des ſurpriſes. M. du Châtel, envoyé en Balagne, devoit attaquer cette province avec les huit bataillons & le régiment d'Eſterazi huſſard, qui formoient ſa diviſion, tandis que le Général tenteroit d'emporter les poſtes du Nébio, & que M. de Larnage ſortiroit de Saint-Pellegrin pour pénétrer dans les Piéves circonvoiſines. Il falloit que ces trois opérations, qui dépendoient l'une de l'autre pour le ſuccès, commençaſſent en même tems. Elles ſe firent en effet toutes trois de concert.

Il fait un plan général d'attaque.

1739. M. de Maillebois les ayant fixées au 2 de Juin partit ce jour-là de Baſtia avec toutes

ıtes les troupes, précédé dans la nuit
r M. Rouſſet de Girenton, Maréchal
Camp, avec les huit compagnies de
enadiers de cette garniſon, cent cin-
ante hommes par bataillons, cent
ſſards de Raſtki & ſoixante mique-
s diſtribués en corps égaux deſtinés
orcer les trois hauteurs de Tenda,
Lento & de Bigorno. Il alla lui-
ème camper à San-Nicolao au centre
s trois attaques pour être à portée
: les ſoutenir au beſoin. Mais la va-
ır des trois Colonels, qui furent
argés de les exécuter, ne lui laiſſa
ıe la ſatisfaction d'applaudir à la ra-
dité de leurs exploits. Le Marquis
: Luſſan, Colonel de la Sarre, & le
arquis de Cruſſol, Colonel du ré-
ment de l'Iſle de France, emporte-
nt, l'épée à la main, le premier
enda, & l'autre Bigorno, avec une
ıpétuoſité ordinaire aux Officiers
ançois, & néceſſaire à de telles en-
epriſes. Le plus gros corps des rebel-
s gardoit la croix de Lento; ce poſte
ant plus fortifié, mieux défendu que
s deux autres, & demandant plus de
récaution, l'attaque en fut ſuſpendue
ıſqu'à quatre heures après midi. Alors
I. d'Avarei, Colonel du Régiment

Il emporte les trois hauteurs de Lento, de Tenda & de Bigorno.

de Nivernois, l'attaqua de front, & M. de Cruſſol le prit en flanc. Ce dernier étoit maître de Bigorno, voyant qu'il pouvoit arriver de plain-pied au poſte de Lento, il y courut avec ſes ſoldats vainqueurs pour le tourner & le mettre entre deux feux. Hyacinte Paoli, qui l'apperçut, ſe hâta de prévenir ſes coups, & envoya le Curé de Lento demander capitulation à M. d'Avarei. Ainſi l'affaire fut décidée par la manœuvre du Marquis de Cruſſol. Hyacinte, homme d'eſprit, ne voulut plus combattre dès qu'il eut perdu l'avantage du lieu, il auroit fait périr inutilement ſes braves Corſes.

Les autres corps s'ébranlerent le même jour ſelon les ordres uniformes que leurs Commandans reſpectifs avoient reçus du Marquis de Maillebois. M. de Larnage débouche de Saint-Pellegrin pour ſe montrer aux Piéves de Caſinca, de Tavagna, de Moriani & de Campoloro. Il réuſſit dans toutes les vues qui déterminoient ce mouvement. Intimidées par ſa préſence, les Piéves reſterent dans l'inaction. C'étoit ſon premier motif de les tenir en reſpect, & de les empêcher d'aller au ſecours des poſtes eſſentiels

1739. Le 2 Juin.

M. de Larnage ſoumet les Piéves circonvoiſines de S. Pellegrin.

qu'on attaquoit, où il leur importoit extrêmement de faire les plus puiſſans efforts. Informées le lendemain de la reddition de Lento, de la ſoumiſſion des Piéves riveraines, de celle même de Roſtino qu'Hyacinte Paoli avoit engagée à cette démarche, l'ayant promis à M. de Maillebois, elles laiſſerent tomber leurs armes de leurs mains. Dans ce moment de trouble, elles envoyerent leurs députés à M. de Larnage pour l'aſſûrer qu'elles étoient ſoumiſes. C'étoit le ſecond but qu'on s'étoit propoſé, de les menacer du Nébio, & de les néceſſiter à l'obéiſſance ſans coup férir. Elles n'eurent pas même la penſée de réſiſter, ç'eût été une audace inutile, étant approchées d'un côté par M. de Larnage, & de l'autre, dominées par les François campés à San-Nicolao, qui les euſſent écraſées en tombant ſur elles des hauteurs qu'ils venoient d'emporter.

M. du Châtel ſe rend maître de toute la Balagne. 1739. Le 2 Juin.

Les opérations de la Balagne, où M. du Châtel commandoit, quoique difficiles, s'exécuterent avec la même harmonie, la même préciſion, & avec une égale promptitude. M. de Villemure fit faire une fauſſe attaque à Montemaggiore, qu'il laiſſa derriere

lui, en paſſant par les bouches de Bragaggio, (*a*) & alla attaquer les poſtes de Lavattogio & de Cattari qu'il emporta d'emblée. M. du Châtel étant parti de Corbara, dont M. de Villemure s'étoit rendu maître par ſurpriſe vingt jours auparavant, s'empara des poſtes d'Aregno, de Santa-Reparata; &, joignant le lendemain à ces premieres conquêtes celles du couvent
Le 3 Juin. d'Aregno & de San Antonino, il acheva l'entiere ſoumiſſion de la Balagne; car Montemaggiore, qui en étoit le boulevard du côté de Calvi, ſe trouvant renfermé par ces diſpoſitions, termina promptement une réſiſtance qui lui devenoit inutile. Deux jours après, toutes les armes de cette province furent apportées à M. du Châtel & à M. de Villemure, le premier campoit à Spéloncato, & le ſecond à Belgoder.

Ce fut le poſte de Corbara qui décida la deſtinée de la Balagne. Ce village, qui peut être regardé comme la clef de cette province, eſt aſſis ſur la

(*a*) Bragaggio eſt une petite gorge élevée entre le village de Lumio & celui de Montemaggiore.

croupe d'une chaîne de montagnes, qui, ſans être auſſi hautes que l'Aſco, partagent la Balagne en deux, & dominant ſur la mer, plongent d'une part ſur Algagliola, & de l'autre ſur l'iſle rouſſe Ces deux endroits étant dans la main des Génois, M. de Villemure ſentit toute l'importance qu'il y avoit à s'aſſûrer d'un tel poſte intermédiaire qui auroit intercepté la communication de l'un à l'autre. Il étoit évident que ſa poſſeſſion aſſuroit celle de ces deux places maritimes qui pouvoient nous être d'une grande utilité pour l'approviſionnement & le ſervice de la diviſion de M. du Châtel. D'ailleurs Corbara dominant ſur tous les autres villages poſtés ſur l'un ou l'autre côté de la montagne qui coupe en deux la Balagne, doit, étant une fois réduit, entraîner infailliblement leur ſoumiſſion. Il n'y a que celui de San-Antonino qui, étant à l'autre extrémité ſur un pic, puiſſe être ſuſceptible de bonne défenſe. En effet, ce village réſiſta; mais le défaut d'approviſionnement, de vivres & d'eau, le contraignit de céder le lendemain. Montemaggiore qui, du côté de Calvi, étoit le poſte le mieux ſitué, & où grand

nombre de Corſes s'étoient établis, n'étant que maſqué, ſe trouva, après la ſoumiſſion des villages qui l'avoiſinoient, réduit ſeul à ſes propres forces, & obligé de ſe rendre. Comme on tenoit Algayola, l'on put ſans inconvénient le laiſſer derriere, & s'avancer dans la Piéve d'Aregno, ſurtout après avoir ſurpris Corbara qui auroit pû autrement coûter beaucoup. Si, comme à la derniere expédition, on n'eût eu ni Algagliola, ni l'iſle rouſſe, & que les rebelles en euſſent été les maîtres, il ſemble qu'il auroit fallu en partant de Calvi ne pas quitter la Piéve de Pino, que Montemaggiore n'eût tombé en notre pouvoir. Lumio eût dû ſubir le même ſort, afin de tenir les bouches de Bragaggio, & de pouvoir ſoumettre Lavatagio, Catari & Avapeſſa, ainſi qu'Algayola, & enſuite tenter la ſurpriſe de Corbara; ou ſi cela n'eût pas été poſſible, prendre poſte au petit village de Pigna & au couvent d'Aregno; puis monter ſur les hauteurs de Santa-Reparata, tenir les trois villages qui en forment le diſtrict, ainſi que le couvent, & occuper le Corbino. Dans cette poſition, Corbara & San-Antonino tomboient

nécessairement; Monticello & le reſte de la province étoit obligé de ſe ſoumettre de même.

Pendant que M. de Maillebois, ayant viſité les trois poſtes de Tenda, de Lento & de Bigorno, & y ayant placé des détachemens, faiſoit une redoute ſur la hauteur de Tenda, il Le 3 Juin. apprit l'entiere réduction de la Balagne. Auſſi-tôt il travailla à communiquer avec cette province par la montagne où il étoit alors, & par les villages de Pietra-Alba, Novella & Palaſca. Son projet fut rempli dans quatre jours à la faveur des chemins que, par une étonnante célérité, on vint à bout de conſtruire dans ce court intervalle. Ce n'étoit néanmoins que des ſentiers qui exiſtent encore en grande partie; car on n'a fait dans la derniere expédition que les rechercher pour en former une communication pareille. après qu'on les eut ouverts, M. du Châtel, confiant la Balagne à MM. de Villemure & de Malauze, Brigadiers, qui y reſterent avec deux bataillons, vint, ſelon le projet convenu, joindre Le 11 Juin. à San-Nicolao M. de Maillebois qui, voyant ſes forces réunies, ſe mit en devoir d'aller en avant. 1739.

M. d'Oſſonville, Colonel de Royal-Rouſſillon, avoit, par ſes ordres, occupé le village de Lento. Il lui donna trois bataillons tant pour protéger les fours & les dépôts des vivres qu'il y établit, que pour s'aſſurer ſa communication avec la Piéve, Saint-Florent, & Baſtia, où il avoit laiſſé des détachemens. Cette diſpoſition faite, il marcha vers Corté, campa en divers lieux ſur ſa route, pour nettoyer les Piéves ſoumiſes, pour donner le tems aux pionniers de tracer les chemins, & aux munitionnaires de former leurs dépôts. Le premier de ſes campemens fut à Pontenovo ſur le Golo, & ſon quartier à Paſtorechia où il reçut les armes des Piéves d'Oreza, d'Ampugnani, de Cazacconi, & les députés de Tralcini. M. de Rouſſet de Girenton, qui avoit été chargé au camp de Saint-Nicolas de recevoir les armes de tout le pays des Coſtieres (*a*) & de la Piéve de Roſtino, ſe mit en marche le même jour que M. de Maillebois, pour aller avec la bri-

M. de Maillebois marche vers Corté. 1739. Le 16 Juin.

(*a*) On appelle le pays des Coſtieres, toute la côte de Montagnes qui borde le Golo.

gade d'Auroy & les huſſards d'Ethétaſy, camper à Vinſolaſca, & contenir par cette poſition les plages de ce côté, ainſi que les Piéves adjacentes. Cinq ours après, le Général tranſporta ſon camp de Pontenovo à Meroſaglia. Hyacinte Paoli, qui étoit natif de ce lieu, lui renouvella dans l'égliſe des Recollets ſa ſoumiſſion, & arrangea avec lui l'embarquement des principaux chefs d'en-deça des monts, qui, au mois de Juillet ſuivant, paſſerent en terre ferme. Enſuite M. de Maillebois alla camper à Omeſſa, & ſe rendit le 24 ſans obſtacle à Corté, où il avoit été précédé le 20 par le Marquis de Luſſan, ſoutenu de M. du Châtel.

Le 21 Juin.

Le 22 Juin.

Il s'empare de cette ancienne capitale ſans coup férir.

On voit que depuis la priſe de Lento, il n'a pas eu un coup de fuſil à tirer, n'ayant fait que ſe répandre dans les Piéves par divers corps de troupes pour opérer le déſarmement. Preuve que le Lento une fois emporté, il n'y a plus rien qui arrête juſqu'à l'ancienne capitale. Il y entra ſeulement avec la brigade d'Auvergne, les huſſards & les chaſſeurs.

1739. Le 24 Juin.

Lorſqu'il y eut formé ſes ſources de ſubſiſtances, il fit paſſer par mer à

Ajaccio, capitale de la partie appellée d'en-delà des monts, M. de Comeiras, Major de Baſſigny, avec cent cinquante hommes & ſoixante arquebuſiers, pour y publier l'avertiſſement du Roi, & en conſéquence y demander des ôtages à toutes les Piéves. Depuis qu'il étoit maître de Corté, il regardoit leur ſoumiſſion comme aſſurée. Mais, loin de les trouver dans des diſpoſitions favorables, il fallut la plus longue & la plus difficile négociation pour déterminer celles de Celavo, de Cauro, de Cinarca & de Vico, dont il ne reçut les ſoumiſſions que pluſieurs jours après. Les autres, à qui le vice-Conſul Francois d'Ajaccio apprit les volontés de notre monarque, réſiſterent avec éclat, prêtes à vendre chérement leurs vies, encouragées par le Baron de Droſt, couſin de leur prétendu Roi Théodore, qu'elles reſpectoient comme un Prince du Sang, & par les ſermons du Prévôt de Ziccavo. Ce Prêtre fanatique qui, abuſant criminellement de ſon état, les entretenoit ainſi dans leur révolte, en fit jurer pluſieurs des plus enthouſiaſtes, en leur donnant la Communion, de défendre juſqu'à la derniere goutte de leur

Les pays d'au-delà des monts lui réſiſtent.

Le 16 Juillet.

ng, ce qu'il appelloit la liberté de patrie. 1739.

Au milieu de ces mouvemens ſédieux, la Piéve d'Ornano donna quelques ſignes de ſoumiſſion, entraînée par la démarche de Luc d'Ornano, chef principal de la partie Ultramontaine, qui vint à Corté avec ſa famille ſe ſoumettre à M. de Maillebois, & lui proteſter que tout ſon diſtrict ne tarderoit pas à ſuivre ſon exemple. C'étoit un Gentilhomme d'un nom très-illuſtre, d'une taille avantageuſe, ayant la figure extrêmement noble & intéreſſante, ſuppléant, par les reſſources naturelles de ſon eſprit, aux défauts d'une éducation trop négligée. Le Marquis de Maillebois lui fit l'accueil le plus gracieux pour l'engager davantage à ſeconder ſes deſſeins dans un pays où ſa naiſſance lui donnoit autant d'autorité que ſon Généralat, & où le Marquis ſçavoit déja qu'il auroit lui-même de grands obſtacles à vaincre. Les nouvelles qu'il en avoit reçues étoient inquiétantes, & l'obligerent de s'y tranſporter. On peut conſidérer l'au-delà des monts comme une autre iſle à cauſe de la chaîne de montagnes qui ſépare d'un bout à l'autre les deux parties de

ce Royaume, & forme par conſéquent une conquête à faire à part. Il laiſſa le Marquis de Contades à Corté avec la brigade d'Auvergne, & celle de la Sarre à Omeſſa, & prit, à la tête d'environ quinze cens hommes, le chemin qu'on avoit frayé quelques jours auparavant pour la cavalerie & les gens de pied, malgré les difficultés du ſol & l'oppoſition des rebelles. Le premier terme de ſa route fut Vivario, où il établit un poſte pour maintenir ſa communication avec Corté. Il alla camper le lendemain à Bogognano, qu'il avoit fait ſaiſir depuis peu, d'où il envoya M. d'Oſſonville occuper Baſtélica, chef-lieu de la Piéve de Cauro. Tous ces poſtes furent gardés avec une vigilance extrême, étant, pour ainſi dire, les nœuds qui lient les deux parties de ce Royaume, & les paſſages les plus eſſentiels dans cette chaîne de montagnes qui coupe la Corſe en deux depuis le Cap Roux à Aléria.

Le 16 Juillet.

Le 18 Juillet.

Ces gorges une fois occupées, toutes les Piéves adjacentes ſur la route d'Ajaccio vinrent à obéiſſance. M. de Maillebois en traverſa les débouchés où il prit, chemin faiſant, toutes les précautions que ſa prudence lui ſug-

Il ſe tranſporte à Ajaccio.

1739.

Le 28 Juin.

ra, & ſe rendit le même jour à jaccio, dont il tint la ville & le uxbourg. Les momens de ſon tra-ail ſe ſuccédoient ſans interrup-on. Il eut d'abord une conférence vec M. de Comeiras ſur la diſpoſi-on des eſprits Ultramontains. Cet fficier, qui paſſoit, lui & M. de hevert, pour deux des plus habiles Majors de leur tems, fit connoître au énéral les véritables intentions des iéves oppoſantes. Il trouva ſes inſ-ructions analogues à celles des nation-aux, & à l'expérience qu'il en fit nſuite lui même : car lorſqu'il voulut enter de ramener les Piéves non-ſou-niſes, elles lui confirmerent tous leurs efus, excepté celles d'Iſtria & d'Or-nano ; mais la premiere étoit déja ga-gnée, & la ſeconde, qui leur étoit unie, en ſuivit le ſort. Elles envoye-rent conjointement des députés pour lui certifier qu'elles ſe rangeoient toutes deux dans leur devoir, à condition d'a-voir la liberté de conſerver leurs armes juſqu'à ce que la Piéve de Talavo, & toute la juriſdiction de la Rocca euſſent rendues les leurs, s'il n'aimoit mieux envoyer des troupes pour les ſoutenir contre leur eſprit de ven-

geance. Leur demande étoit trop juſte pour ne point y acquieſcer ; il s'y prêta d'autant plus volontiers, qu'elles lui donnoient des ôtages, & que Luc d'Ornano, dont il connoiſſoit la bonne foi, garantit leur fidélité. Il les éprouva cependant quelques jours en les laiſſant à elles-mêmes. Dès qu'il fut aſſuré par cette épreuve de leur bonne conduite, il détacha le Marquis de Luſſan avec huit compagnies de grenadiers & quelques chaſſeurs, pour aller occuper le couvent de Santa Maria d'Ornano. C'eſt la principale communauté de la Piéve, avec laquelle il ouvrit une communication ſûre, moyennant de bons chemins qu'il fit conſtruire, & l'établiſſement d'un poſte intermédiaire qui doit être Cauro. Comme la poſition de ce couvent étoit le point central de ſes opérations, il le deſtina à être ſon quartier, & s'y porta pour en obſerver les avantages, & prendre à cette occaſion une idée juſte de tout le pays. Les habitans des deux Piéves, qui venoient de ſe ſoumettre, & qui, malgré leur ruſticité, ſçavoient admirer ſon génie, le reçurent avec de grandes acclamations. Ils ajouterent à ce témoignage quelquefois équivoque, des preuves plus cer-

Diſpoſitions qu'il fait dans cette partie Ultramontaine.

ines de leur ſincérité. A peine ſe vi-nt-ils protégés par les troupes Françoi-s, qu'ils lui rendirent les armes quatre urs après, à la réſerve de quelques-ns à qui il les laiſſa ſur l'offre qu'ils i firent de le ſervir contre les habi-ns du Talavo, & en particulier ontre ceux de Ziccavo, leurs enne-is jurés de tous les tems.

Quoique la ſoumiſſion de ces deux iéves dût influer ſur la deſtinée des ıtres, celle du Talavo & une partie e la juriſdiction de la Rocca, n'en emeurerent pas moins dans leur pre-ıiere réſolution. M. de Maillebois, oyant alors qu'il falloit abſolument n venir à des opérations militaires our les réduire, prit le parti de ıire avancer les trois bataillons de Sarre, qui étoient à Omeſſa, & es régimens qu'il avoit dans les der-ieres, afin de pouvoir pénétrer dans e pays avec plus de force & plus de âreté.

Nous obſervervons ici que les Piéves ıpérieures d'en-delà des monts, tel-es que la Rocca, Scopamene, Cor-ıini, même celles de Sartene & d'Iſ-ria, ayant toujours eu la prétention le faire dans la Corſe une ſorte de

corps à part, voulurent dans cette campagne des François, ſur-tout celles qui perſiſterent dans la révolte, ne point concourir à la ſoumiſſion générale que l'on n'eût marché contr'elles. Il eſt vrai que leur réſiſtance fut nulle ou bien médiocre, excepté celle des bandits de Ziccavo. Mais il fallut faire à leur égard l'appareil d'une attaque réguliere, & leur ſoumiſſion ne ſe termina que par un arrangement particulier, où M. de Maillebois développa ſes talens, & dont les militaires parlent avec de grands éloges.

1739. Le 4 Août. Il mit d'abord un détachement au poſte de Ghiſoni dans les gorges de Verde & renforça celui de Baſtélica, où M. d'Oſſonville s'étoit déja ſignalé en mettant en fuite, avec cinquante François, trois cens Corſes. Cette diſpoſition ne pouvoit être meilleure, en ce que, tenant tous les débouchés par leſquels les rebelles pouvoient s'échapper, elle les reſſerroit, & permettoit en même tems de marcher à eux de pluſieurs côtés ſans que les corps fuſſent trop diſtans les uns des autres. Il eſt étonnant combien il ſe trouva de vérité & de préciſion dans la reconnoiſſance que M. de Maillebois fit

in pays ſur lequel les naturels même les cartes connues de ce tems étoient ıtôt dans le cas de lui donner des nſeignemens faux que des idées ıctes. La juſteſſe de ſon coup d'œil découvrit tout de ſuite la nature du :al, & lui dicta les meilleures diſ- ſitions. De ſorte qu'aujourd'hui, où n connoît bien mieux le pays qu'a- rs, on n'a pu mieux faire que de ivre ſes erremens, & de calquer en- ére ment le plan à exécuter pour la nquête ſur le ſien, au moins à l'é- rd des principales opérations.

Une avanture, qui fut ſur le point devenir malheureuſe, penſa trou- er cette belle ordonnance. Le poſte Ghiſoni, qui avoit été occupé le Août par deux cens François aux or- esde M. de Vaux, Capitaine du régi- ent d'Auvergne, celui qui vient de oumettre la Corſe, fut inveſti le 11 ar mille rebelles de la Piéve de Ta- vo qu'il gênoit extrêmement. Ils pé- étrerent dans le village, s'y établi- ent, attaquerent le couvent où les rançois s'étoient retranchés, & les uſſent réduits à périr tous les armes la main, ou à faire une capitulation onteuſe, ſans la brave défenſe de

Belle défenſe de M. de Vaux à Ghiſoni.

1739. Le 11 Août. M. de Vaux, qui à cette occaſion eut un bras caſſé, & ſans la promptitude de M. de Larnage. Ce Brigadier, averti à Baſtélica de ce qui ſe paſſoit à Ghiſoni, y envoya le 12 au ſoir M. de Fontbrune, commandant le ſecond bataillon du régiment d'Auvergne avec trois cens hommes. Fontbrune trouve ſur la hauteur de Ghiſoni preſque tous ces brigands qui viennent à ſa rencontre pour lui diſputer le paſſage, il n'héſite point, les charge l'épée à la main, en tue beaucoup & dégage le poſte. Il y perdit neuf hommes & un Lieutenant de grenadiers; le détachement ſecouru compta de ſon côté parmi les morts deux capitaines, un Lieutenant & beaucoup de ſoldats.

On rapporte une anecdote de la fermeté de M. de Vaux pendant cette attaque. Comme ſon bras caſſé lui cauſoit de très vives douleurs, il ſe retira dans une chambre pour ſe faire panſer, & prendre un peu de repos, laiſſant le commandement à celui qui commandoit ſous lui. Cet Officier ſubalterne, qui vit qu'on lui avoit tué une partie de ſon monde, crut pouvoir ſe rendre, & fit rappeller. M. de Vaux, qui entendit le bruit du tambour, ſe mit à la fe-

re, & appercevant un ſergent, lui manda ce qu'on battoit. Le ſergent ayant répondu qu'on alloit capier, il deſcend dans la cour, fait ttre aux champs, reprend le comandement à celui à qui il l'avoit cé, lui reproche ſa foibleſſe; & ſur que l'autre lui repréſentoit, que n monde étoit conſidérablement réit, il lui répondit qu'il étoit honux à des Officiers & à des ſoldats rançois, de capituler avec des payſans orſes. 1739.

Ce beau trait de bravoure m'a été onfirmé par M. le Maréchal de Conides, qui m'a dit qu'il étoit alors i-même avec ſa brigade à Corté pour enir en reſpect le pays d'en deça des nonts, & en achever le déſarmement. l avoit auprès de lui un des chefs Corès nommé Murati, qui lui étoit redevable de la vie, & tâchoit de reconnoître ce bienfait ineſtimable. L'image du péril qu'il avoit couru, revenant ſans ceſſe à ſon eſprit, il voyoit tous les jours ſon libérateur avec de nouveaux tranſports de ſenſibilité. Son avanture s'étoit paſſée lors de la premiere expédition. On en vouloit à ſes jours, parce qu'il étoit habile, re- Comment le Marquis

de Contades ſauva la vie à Murati, l'un des chefs Corſes.

muant & dangereux. Obligé de tromper la vigilance de ceux qui le cherchoient par des ordres ſéveres, il changeoit ſouvent de retraite, & ſe réfugia enfin dans un couvent de Baſtia pour y être à couvert de la perſécution ſur la foi des immunités. Le Marquis Mari, Commiſſaire général, qui le pourſuivoit depuis long-tems à deſſein de l'immoler à la politique de Gènes, propoſa au Comte de Boiſſieux de le faire ſaiſir militairement dans cet aſyle. Le Comte y conſentit par foibleſſe; &, ſans faire attention qu'il alloit violer les immunités eccléſiaſtiques dans un pays où on les reſpecte beaucoup. Heureuſement M. de Contades fut inſtruit de ſa réſolution; touché de la deſtinée rigoureuſe qu'on préparoit à Murati, animé d'un ſentiment généreux, il prit à tâche de lui ſauver la vie, & d'empêcher un événement qui eût ſoulevé le Clergé contre M. de Boiſſieux, & nui aux négociations. Il lui falloit pour cet objet faire entrer le Général dans ſes vues. Il y réuſſit aiſément. M. de Boiſſieux étoit ſenſible, & déféroit d'ailleurs beaucoup aux repréſentations de ſon ami. Ils agirent de concert pour

uſtrer l'attente du Gouverneur ſans
roître manquer à la parole qu'on lui
oit donnée. Tel fut leur expédient :
s avertirent Murati qu'on devoit ſe
iſir de ſa perſonne à une heure fixe
'on lui marqua ; qu'il pouvoit la
évenir en prenant la fuite ; que bien
in d'y mettre obſtacle, on favoriſe-
it ſon évaſion. Il ſe tira par ce moyen
es bras de la mort ; &, renonçant
our toujours à la révolte, il s'atta-
a, par les plus tendres liens de la
atitude, à M. de Contades, qui,
ntinuant de le protéger, le fit Capi-
ine de grenadiers dans Royal-Corſe.

Cependant il lui étoit néceſſaire à
orré, parce qu'il lui apprenoit les
œurs du pays. Quelques bandits du
ento, infeſtant les hauteurs voiſines,
ii enleverent, pendant qu'il faiſoit
ouvoir le régiment de Flandres, un
rgent, un ſoldat & un commis des
ivres. Il en demeura fort chagrin,
arce qu'il craignoit que ces vagabonds
e les ſacrifiaſſent à leur cruauté. « Diſ-
ſipez vos craintes, lui dit Murati,
les Corſes en général, même ceux
qui menent une vie errante, tien-
nent fort à leur famille ; je connois
les habitations de ceux dont vous

» avez à vous plaindre. Envoyez-y » ſaiſir leurs femmes, & ſur-tout leurs » enfans, je vous prédis, qu'une fois » qu'ils ſeront en votre pouvoir, leurs » peres & leurs époux n'oſeront point » attenter à la vie de leurs priſonniers; » je vous ſuis garant de la conduite » qu'ils tiendront. » Le conſeil fut ſuivi, & la prédiction accomplie. Après quelques menaces de la part de ces brigands, ſur leſquelles M. de Contades renchérit; non-ſeulement ils rendirent les trois François pour ravoir leurs femmes & leurs enfans, mais ils vinrent encore ſe ſoumettre eux-mêmes.

1739. Ceux qui occupoient nos armes au-delà des monts, n'étoient pas tout-à-fait ſi aiſés à réduire, parce qu'ils formoient un corps d'environ deux mille hommes, & qu'ils étoient gardés par la ſituation de leur pays naturellement fortifié & inabordable. M. de Maillebois cependant leur gagnoit tous les jours du terrein, & traverſoit leurs entrepriſes. Apprenant qu'ils moleſtoient les Piéves d'Iſtria & d'Ornano pour ſatisfaire d'anciennes inimitiés, & les punir de ce qu'elles avoient embraſſé le parti de la ſoumiſſion, il

voya, pour arrêter leurs inſultes, . du Châtel à Ornano, & M. d'A- :ey à Olmetto, chacun avec un gros rps de troupes. Le premier leur en poſa : ils attaquerent le ſecond; ais ils en furent repouſſés avec perte. ous les inconvéniens étant ôtés, & utes les meſures étant priſes, M. : Maillebois n'avoit plus à faire qu'à ocurer des ſubſiſtances aux poſtes 'il avoit établis. Lorſqu'il eut ter- iné ces arrangemens, il partit d'A- ccio pour revenir à ſon camp gé- éral. Après y avoir inutilement tenté, ar de nouvelles démarches, de vaincre opiniâtreté des rebelles, il fit enfin ccuper Sartene, & acheva de les en- :rmer par cette derniere diſpoſition.

Il y avoit alors dans cette ville un Corſe d'une grande conſidération, qui e nommoit Blanc Colonne, fort ac- rédité dans le pays, & qui lui ſervit eaucoup pour ramener les peuples à 'obéiſſance. Sa femme, qui exiſte en- ore, & qui eſt Roſſy de ſon nom, 'avoit pas moins de crédit, & ne ut pas moins utile. Elle demeuroit à Ajaccio où elle informoit exactement M. de Maillebois, qui occupoit ſa maiſon, de tout ce qui ſe paſſoit dans

Intrigues de Blanc Colonne & de ſon épouſe en faveur des François.

les Piéves non ſoumiſes ; & réciproquement elle communiquoit aux chefs toutes les propoſitions d'accommodement que ce Général portoit de la part du Roi. C'eſt à cette négociation que s'étoient rendues les Piéves de Sartene & de la Rocca, que ſe rendirent celles de Corbini & de Scopamene, & que la ville de Sartene, qui étoit fortifiée alors, reçut des troupes. Les rebelles crierent à la trahiſon, & vinrent le lendemain, pour s'en venger, au nombre de quinze cens, ravager les environs de la ville, & la bloquer. Mais M. du Châtel, qui fit ſur eux deux ſorties vigoureuſes, les battit & les mit en fuite. Ils n'auroient pas d'ailleurs oſé tenir long tems le blocus, crainte d'être coupés ; &, ſuppoſé qu'ils euſſent été aſſez imprudens pour s'y réſoudre, ils n'auroient pû exécuter leur deſſein faute de ſubſiſtance.

1739. L'acquiſition que les François firent de ce poſte, & du couvent d'Attala, ſitué à deux lieues au deſſus de Sartene entre cette ville & le village d'Aulé, mit dans des bornes étroites les rebelles qui reſtoient dans la Piéve de Talavo, & principalement à Ziccavo où ſe trouvoient

ient les plus mutins & le plus grand
mbre, M. de Maillebois fut, par
moyen, à portée de les y attaquer
ec avantage, & de finir par cette
pédition l'entiere ſoumiſſion de la
orſe, où il n'y avoit plus que cette
rtie à réduire.

Pour bien ſuivre les diſpoſitions de
Général dans l'attaque de Ziccavo,
faut fixer les yeux ſur la carte qu'il
fait faire de l'iſle de Corſe, & en-
re faut-il ſuppléer à pluſieurs noms
villages qui y ſont omis, entr'autres
celui de Ziccavo qui eſt au-deſſus de
ſource du Talavo dans les monta-
es appellées Coſſonis (*a*) entre les
évesde la Rocca, d'Iſtria & d'Ornano,
nt nous étions maîtres. Ce village
oit dans une ſituation qui le rendoit
ſpectable; on ne pouvoit y arriver
ıe par des débouchés fort difficiles,
après avoir traverſé des défilés ex-
èmement étroits, dont les rebelles
cupoient l'iſſue qui aboutiſſoit de
ır côté à ce poſte. Au nord-eſt, on
ırrivoit par le point de Ghiſoni en
ſſant à travers les foci de Verdé qui,

(*a*) Vulgairement Cochone.

avec la Foſſa de Bogagnano, ſont les ſeuls paſſages un peu ouverts dans la chaîne de montagnes qui coupe la Corſe dans ſa largeur, & forme ce qu'on appelle la partie d'en-deça des monts, & celle d'en-delà. Du côté du nord-oueſt, on y pouvoit pénétrer par Baſtélica en avant des bouches de Bogagnano, & on avoit au nord entre ces deux débouchés tous les mamelons des montagnes qui plongent ſur les gorges de Bogagnano & de Verdé. A l'oueſt on y alloit par le Talavo qu'on remontoit par ſa gauche, juſqu'aux hauteurs qui dominent Ziccavo.

On marche contre Ziccavo ſur trois colonnes.

C'eſt par ces trois débouchés que M. de Maillebois fit marcher, à l'attaque de ce village, trois corps, l'un aux ordres de M. de Valence par Chiſony; l'autre ſous le commandement de M. de Larnage par Baſtélica, & le troiſieme qui fut conduit par M. de Luſſan. M. de Valence, après avoir ſur ſa route diſſipé les rebelles aux bouches de Verdé, & déſarmé les villages de Pannega & de Coſſa, s'avança, laiſſant toujours le Talavo à ſa droite, & ſe rendit, au point du jour, ſur la hauteur qui domine Ziccavo. M. de Larnage prit le chemin de la Rouſſera;

, ayant forcé la gorge de Lera, que s rebelles de Chamanaché & de Taſſo ırdoient, paſſa la riviere de Talavo ; monta enſuite la premiere hauteur e Ziccavo d'où l'on va à la chapelle de ınt Sébaſtien, qui tient le flanc droit e ce village. M. de Luſſan remonta Talavo droit devant M. de Larnage our attaquer le front de Ziccavo. Cependant le Général ayant débouché de on camp de Sainte-Marie d'Ornano, voit gagné la hauteur de Franetto pour oindre M. de Larnage, & prendre en anc les rebelles retranchés à la gorge e Lera : comme il la trouva nettoyée, vint camper ſur le bord du Talavo. l ſe mit en face de Ziccavo ſous le illage de Guitterra avec le reſte des roupes pour y demeurer en réſerve, c ſe porter où beſoin ſeroit, ou pour avoriſer la retraite des trois corps en as d'accident.

1739. Le 20 Septembre.

Ces diſpoſitions, qui cernoient enıérement les rebelles, les remplirent le frayeur, & les déterminerent à ıbandonner Ziccavo, qui alloit tomber ous l'art triomphant de M. de Maillebois. Voulant prévenir par leur fuite es dangers d'une place emportée d'aſſaut, ils profiterent de la ſeule iſſue

M. de Maillebois ſe rend maître de Ziccavo, la derniere place des rebelles.

qu'on n'avoit pu leur ôter, ſans doute, faute de troupes ſuffiſantes, & ſe retirerent dans les montagnes de Coſſonis. On auroit pu cependant les y renfermer en pouſſant de Ghiſſoni des troupes ſur la ſource de la trave; & c'eſt probablement ce que l'on auroit fait ſi la faim ne les eut chaſſé de leurs retraites. Ils deſcendirent preſque tous, forcés par le beſoin de ſubſiſtance, à Ziccavo, où M. de Maillebois campoit avec ſon corps de réſerve, & implorerent à ſes pieds la clémence du Roi. Ils avoient à leur tête le Prevôt, à qui on fit faire amende honorable à genoux devant les drapeaux du régiment de l'Iſle de France. Telle ſoumiſſion qu'il témoignât, on jugea bien qu'elle n'étoit pas ſincére, & qu'il ſeroit incorrigible; il fut conduit en priſon à Ajaccio, & enſuite banni de Corſe avec quelques autres chefs. Sa maiſon & celles de quatre principaux habitans du village, furent brûlées & raſées pour ſervir de monument; le couvent des Récollets ſubit le même ſort. Ces religieux, dont on fit pendre le plus entreprenant, étoient autant de chefs de la révolte qui l'animoient par leur exemple, oubliant

ans leurs erreurs, qu'un fer meurtrier rofane des mains deſtinées aux fonc-ons pacifiques de l'autel ; que la atience & la priere étoient les ſeules mes qui leur fuſſent permiſes.

Le couſin de Théodore eſpérant en-ore, contre toute eſpérance, promena miſere de montagne en montagne, vec une trentaine de ſes compagnons, ens ſans nom, ſans aveu, perdus de ettes, intéreſſés à perpétuer les trou-les pour l'impunité de leurs crimes pour la ſûreté de leurs perſonnes. On egarda cependant dès-lors la Corſe omme toute ſoumiſe, eû égard au etit nombre d'inſulaires qui tenoient ncore à la deſtinée du Baron de Droſt. e Général François ne voyant plus en à faire qu'à raffermir ſa conquête, iſſa les troupes campées à Ziccavo aux dres de M. Larnage ; &, revenant ſon camp d'Ornano, il paſſa enſuite Ajaccio où il arrangea la poſition de n armée pour ſon emplacement d'hi-r ; il fut diſtribué de façon que toutes s garniſons, les quartiers & les poſtes fférens puſſent ſe communiquer, ſe utenir & réduire les rebelles à l'im-uiſſance de remuer. Cette répartition xécuta vers les premiers jours de

Fin de la campagne.

1739.

Le 25 de Septembre.

Novembre ; tous les corps prirent chacun l'établiſſement qui lui fut marqué, & dont ils avoient grand beſoin, ſur-tout les Officiers qui avoient fait la plûpart toute cette campagne à pied à cauſe de la diſette des chevaux. Après que M. de Maillebois eut viſité tous les quartiers, il ſe rendit à Baſtia pour jouir de la tranquillité que ſes armes victorieuſes avoient rétablies dans l'Iſle.

1739. Le 29 du mois d'Octobre.

Mais la retraite de M. de Larnage occaſionna de nouveaux embarras dans la partie de Ziccavo. On crut que les pluies d'automne, qui font groſſir les torrens, déborder les rivieres; & les monts de glace, qu'une ſaiſon plus rigoureuſe forme ordinairement ſur ces hauteurs, en rendroient l'approviſionnement impraticable. On s'imaginoit d'ailleurs qu'il n'importoit point de garder un village ſoumis dans un tems où il n'y avoit de rebelles que quelques vagabonds incapables, par leur petit nombre, d'aucunes entrepriſes. On ne l'eut pas cependant plutôt évacué, qu'ils s'en reſſaiſirent comme d'un fort imprenable, & dont l'hiver alloit fermer l'accès. L'idée qui les flattoit les trompa, & on profita de

leur ſécurité pour les ſurprendre. Trois détachemens y allerent de trois endroits divers, vainquirent les obſtacles mis par les frimats; &, arrivés le jour de la Chandeleur ſous les premieres maiſons de la place, ils étonnerent ſi fort par cette action hardie les brigands dont elle étoit le réfuge, qu'ils ne penſerent qu'à ſe ſauver; on les auroit tous faits priſonniers lorſque, ſe levant tranquilles, ils ſe diſpoſoient à ſe rendre à leur paroiſſe pour la ſolemnité du jour, ſans l'imprudence d'un ſoldat qui, en lâchant un coup de fuſil, les avertit d'un événement inattendu, & leur donna l'allarme. Ils regagnerent les champs pour errer à l'avanture; on eut de la peine à les détruire, attendu la difficulté de joindre des bandits qui, n'étant jamais raſſemblés, ſe retiroient ſous des rochers dont l'entrée, les profondeurs & les iſſues n'étoient connues que d'eux-mêmes. Les uns cependant périrent de miſere; les autres ſe diſſiperent tout-à fait par la ſuite du tems, ſoit parce que le Baron de Droſt, qui étoit leur chef, las de mener une vie malheureuſe, & n'entrevoyant point de reſſource, obtint la liberté de paſſer dans

1740. Le 2 de Février, Les François reprennent Ziccavo qu'ils avoient évacué, & y demeurent en garniſon.

le continent de l'Italie, ſoit parce qu'il ne leur reſtoit point d'habitations où ils puſſent former un corps, s'y fortifier & s'y défendre. Les volontaires Courtenets, demeurés en garniſon à Ziccavo, leur ôtoient un aſyle qui, en donnant lieu à leur brigandage, n'auroit pu toutefois les mettre à couvert de la colere des François. Ce poſte, de la façon dont s'y eſt pris M. de Maillebois, en l'enveloppant & le tournant, eſt devenu inutile aux deſſeins des rebelles; &, tout bon qu'il eſt, ils finiroient par s'y faire écraſer s'ils s'aviſoient de s'y retirer en troupe pour y tenir ferme.

La chaîne de tous les événemens de cette campagne, dont nous venons d'écrire le détail, tient à l'opération du Nébio & de la Balagne, comme à ſon premier anneau; c'eſt le mouvement principal qui a donné aux autres le branle & le ſuccès. Il étoit naturel que le projet d'attaquer l'Iſle fût de partir des points de Calvi & de Saint-Florent, pour venir enſuite, après avoir ſounis les pays d'entre-deux, ſe rencontrer ſur le débouché commun qui conduit à Corté, centre de l'Iſle. Les facilités qu'offre ce plan dans ſon exé-

On prouve que le plan de M. de Maillebois, pour conquérir l'iſle de Corſe, eſt le meilleur.

cution, comparées aux inconvéniens qu'on trouveroit ailleurs, prouvent qu'il n'étoit pas indifférent de choiſir ce côté plutôt qu'un autre pour entamer la conquête de ce pays. Outre les raiſons que nous avons déja indiquées, & qui ont pu motiver la réſolution de M. de Maillebois, une réflexion auſſi importante, l'aura décidé en faveur de ce début; il aura d'abord remarqué que l'Iſle, comme dit un Philoſophe qui y fut exilé, eſt entourée d'une chaîne de montagnes, qui, décrivant à-peu-près une ligne circulaire, (*a*) ſemble lui ſervir de rempart, & en faire une eſpece de forteresſe dont toute la force conſiſte dans la défenſe des débouchés de cette chaîne *circonvallante*. Or, le côté où ces montagnes ſont les plus proches de la plage, eſt celui du Nébio & de la Balagne. On a par conſéquent de-là moins de chemin à faire pour s'établir ſur ce rempart, où, lorſqu'on eſt une fois parvenu, on peut regarder

(*a*) *Barbara præruptis incluſa eſt Corſica ſaxis.*

L. ann. Seneq. epigrammata ſuper ex ſilio ad Corſicam 2.

la conquête de la Corſe comme aſſurée ; la raiſon en eſt quon tient alors les débouchés principaux de l'intérieur, & que, pour les occuper, on n'a pas beſoin de s'enfoncer trop avant dans le pays avant que d'en avoir la clef ; car on riſqueroit autrement d'être coupé & de s'éloigner des dépôts en s'écartant des côtes & des points d'appui qu'on y trouve dans les places maritimes.

Ces débouchés ſont les iſſues des montagnes de Tenda & de Lento, qui, étant de la plus grande hauteur & la continuité de la chaîne qui vient de la pointe du cap Corſe, longent le Golo & cernent le Nébio. Il y en a deux. Le premier à la droite eſt celui de Piétralba, qui donne dans la gorge d'Oſtriconi, d'où, en remontant par la gauche, l'on pénetre enſuite juſqu'au Golo par les bouches de Caccia, & l'on paſſe alors le Golo à *Ponte-Alleria*. Le ſecond, qui eſt devant ſoi, eſt celui du Lento qui aboutit au Golo par Ponte-Novo.

Il eſt indiſpenſablement néceſſaire d'occuper ces deux points pour pénétrer dans l'intérieur du côté de Baſtia & de Saint-Florent, autrement il fau-

droit remonter le Golo; mais les revers en ſont ſi âpres & d'une hauteur ſi rapide, que ce débouché eſt à peine pratiquable pour un voyageur; quand même une armée pourroit ſe ſervir de l'eſpece de chemin qui eſt frayé, il faudroit également, pour la ſûreté de ſa marche, qu'elle occupât les hauteurs du Lento, afin d'empêcher les gens du pays de s'y établir, & de venir la tailler en pieces en marchant à elle par ce débouché. Ainſi, à tous égards, le point eſſentiel eſt de tenir le Lento où conſiſte en quelque façon toute la force défenſive de la Corſe. Dans tout ſon pourtour ce poſte eſt le plus près des places maritimes, Baſtia & Saint-Florent qui ſervent de points d'appui pour les derrieres d'où l'on a le moins de diſtance pour les convois à faire en toute eſpece de munitions; il eſt d'ailleurs preſque à moitié chemin de Corté, & de ce point à Corté on ne trouve plus de débouchés aſſez étroits ni aſſez difficiles pour faire grand obſtacle, en prenant les précautions néceſſaires que l'art militaire & la connoiſſance du pays indiquent.

Si on fût parti ſeulement du point

On fait voir les inconvéniens des autres projets.

de Calvi, il falloit traverſer cette province dans toute ſa longueur, & venir toujours à la hauteur de Piétralba pour aller chercher le paſſage du Golo. L'inſpection de la Carte fait voir combien de chemin il y auroit eu à faire, & combien on s'éloignoit de ſon premier point d'appui, du dépôt général de ſes ſubſiſtances ; dans ce cas il n'eût pas été poſſible de prendre d'autre route : car le pays, qui eſt dans la direction la plus droite de Calvi à Corté, n'eſt acceſſible qu'aux chêvres. Les montagnes, qui cernent le Niolo, ſont à pic des deux côtés, & juſqu'au Niolo on ne trouve point de village ; ainſi l'introduction dans l'intérieur du pays du côté de Calvi, eſt impoſſible.

Je ne parlerai pas de tout l'eſpace depui Calvi juſqu'à Sagone, où il n'y a pas un ſeul établiſſement maritime pour le dépôt des magaſins à former. Sagone eſt dans le même cas, quoiqu'avec un mouillage. Depuis Vico à Guagna, le pays a des difficultés inſurmontables ; pour gagner le mont Gradaccio où ſont les deux lacs Ino & Creno, il faut gravir ſur ſes mains autant que ſur ſes pieds, & pour le

deſcendre juſqu'à la vallée auprès de Corté, il y a autant de mauvais pas que pour y ſurgir. Point de village dans toute cette partie, on n'y apperçoit que des grouppes de rochers entaſſés les uns ſur les autres : voilà donc encore un débouché d'interdit pour pénétrer dans le dedans de la Corſe avec une armée.

Celui d'Ajaccio, qui a un beau golfe, un bon port & une jolie ville, paroît au premier aſpect offrir plus de facilité ; auſſi, après les points de Baſtia & de Saint-Florent, c'eſt celui qui donne l'entrée la moins difficile, mais ce point eſt bien éloigné d'avoir l'avantage des deux premiers : car quoique le pays ſemble d'abord plus ouvert que du côté de Baſtia & de Saint-Florent, il ſe reſſerre à meſure que l'on s'avance, & l'on trouve enfin au bout de la vallée, qui a plus de ſept à huit lieues, les gorges Bogagnano : elles ſeroient impénétrables, ſi des payſans ſçavoient remplir le genre de défenſe dont elles ſont ſuſceptibles, en gardant les débouchés de leurs revers dont les accès ne ſont pas plus faciles que de front. En effet, il faut, du bas de la plaine, monter pendant deux heures dans une

gorge qui va toujours en ſe rétréciſſant, le haut eſt couvert d'un bois de ſapin qu'il eſt néceſſaire de pénétrer pour gagner à une lieue & demie delà, ce que l'on appelle les travers de Vivario, où l'on pourroit encore être abymé, ſi ce poſte étoit garni & défendu, comme il le devroit être. C'eſt un défilé dans le goût de celui qu'on connoît en Provence ſous le nom des Vaux d'Olioules, dont le ſentier étroit eſt bordé à pic par un torrent fort encaiſſé, & qui, dans ſes ſinuoſités, ſe replie ſur lui-même d'une portée de fuſil en une pareille diſtance; de façon qu'en entrant dans une de ces traverſes, on ne voit point l'endroit par lequel on doit ſortir.

La deſcription qu'on vient de faire montre quels obſtacles embarraſſent voie pour aller à Corté, combien elle eſt longue, & que ce n'eſt qu'auprès de cette ville qu'on trouve les débouchés à occuper pour contenir le pays; au lieu que du côté de Baſtia & de Saint-Florent, on arrive beaucoup plutôt & avec moins de difficulté. Mais, un des grands inconvéniens, c'eſt que, pendant tout ce long trajet, & que vous pénétrez en avant dans la vallée, vous prêtez le

flanc de droite & de gauche à deux pays très conſidérables & très-peuplés ; à droite la Piéve de Vico, &c. à gauche celle de Talavo, &c. il leur eſt aiſé d'intercepter continuellement votre communication, à moins qu'une diviſion de droite & une de gauche n'y entre pour les occuper, & procurer une marche plus libre & plus ſûre au corps d'armée qui défileroit vers Bagagnano : on ſent qu'il faut pour cela beaucoup plus de temps & plus de force. Dans la derniere expédition, comme je le dirai lorſqu'il en ſera temps, on a mis un corps de troupes du côté d'Ajaccio, mais il ne lui a pas été poſſible de s'avancer beaucoup juſqu'à ce que M. de Vaux fut arrivé à Corté, & ſe fut même diſpoſé à pénétrer dans les gorges de Bogagnano, qui, alors étant priſes devant & derriere, ne ſont plus tenables. Ce corps de quatre à cinq bataillons ne pouvant que tenir en échec les Piéves de Vico & de Talavo, a été plus ſouvent contraint à la défenſive qu'il n'a été ſur l'offenſive, & n'a pû ſe poſter qu'à moitié chemin de Bogagnano pour conſerver la communication d'Ajaccio.

La partie du golfe de Valinco offre

les mêmes difficultés, & encore de plus grandes. 1°. Il n'y a point de ville maritime pour emplacer les munitions de guerre & de bouche; car Olmetta, qui eſt le lieu le plus près, eſt à une demi-lieue ſur la montagne. 2°. En traverſant & en aſſujettiſſant même les pays de Talavo, Iſtria, Sartene & les Piéves d'en-haut, il faudroit toujours finir pour ſoumettre l'Iſle par rentrer dans la vallée d'Ajaccio, afin de pénétrer par Bogagnano & Baſtélica, & ce projet auroit le même ſort que le précédent.

On ſentira qu'il n'y a pas de plus grandes eſpérances à concevoir par la partie de Bonifacio, quand on verra ſur la carte que c'eſt un point preſqu'iſolé de l'Iſle, dont les montagnes impénétrables de Cagna ſemblent le ſéparer, & qu'on ſçaura qu'il faudroit toujours par ce côté aboutir à Bogagnano, & riſquer la fortune des deux derniers ſyſtêmes en embraſſant les mêmes moyens.

Portovecchio, & toute la place du ſud-eſt, ne laiſſe d'autre débouché que celui de Chiſoni au Fiumé-Orbo, qui eſt dans des montagnes affreuſes & fort éloignées du bord de la mer, où la

ville de Portovecchio ; preſque toute détruite, ne peut former aucun établiſſement pour y dépoſer des munitions ; il faudroit au ſurplus pénétrer de-là par les bouches appellées *Foci de Verdé*, & par le défilé de Vivario. On trouveroit ainſi plus d'obſtacles à vaincre de ce côté & moins de reſſources.

Venons enfin à examiner ſi on auroit eu meilleure compoſition à prendre le Tavignan pour pénétrer dans l'Iſle en le cotoyant juſqu'à Corté. C'eſt un des projets les plus hardis, mais c'eſt auſſi le plus difficile & le plus chargé d'inconvéniens.

1°. Il n'y a point de port pour le débarquement des troupes & des munitions près de l'embouchure du fleuve, la côte y eſt ſi plate & ſi dangereuſe, qu'aucun bâtiment ne peut s'en approcher ſans riſquer d'échouer. La mer, reſſetrée en cet endroit par l'Italie, n'eſt pas d'une navigation aiſée ; & quand on eſt une fois pouſſé par le vent, on eſt obligé, faute de port, de courir. Il n'eſt plus poſſible alors de reſter mouiller au large ; de ſorte qu'on ne peut aſſeoir dans cet endroit aucune combinaiſon certaine ſur les reſſources de la mer,

tant pour les troupes que pour les munitions : on auroit donc été réduit à ne ſe ſervir que de la terre, & à tirer tout de Baſtia par un chemin qu'on auroit pratiqué dans la plaine depuis cette capitale juſqu'à Aléria. Voilà d'abord une diſtance de douze lieues du premier dépôt, & on n'en compte que quatorze de Baſtia à Corté : il eſt vrai que celui-ci eſt en plaine; mais il n'y a point non ſeulement de port, mais même d'établiſſement. La ville eſt entiérement ruinée, & ſon nom n'eſt mis en groſſes lettres que pour indiquer l'endroit où elle a exiſté. C'eſt pourtant là où il auroit fallu former le dépôt des vivres & des munitions, y laiſſer un corps de troupes conſidérable dans un camp retranché pour leur garde. Ce corps, qui eut dû être plus fort que de ſimples garniſons à Baſtia & Saint-Florent, auroit, pour arriver juſqu'à Aléria, prêté le flanc à toutes les Piéves de la côte : il eût donc été néceſſaire de la ſoumettre & de ſe porter toujours ſur le mont San-Angelo pour les contenir ; bien plus, toutes les Piéves du Nébio, qui n'auroient pas manqué alors d'intercepter la communication de Baſtia, nous euſ-

ſent mis dans la néceſſité de nous aſſurer ſoit de San-Nicolao, ſoit de Lento même; il s'enſuit que, pour exécuter le projet d'attaque par Aléria, on eſt obligé de ſuivre celui du Nébio: il a valu donc bien mieux agir par le Nébio tout de ſuite, ſans aller chercher un débouché à douze lieues de ſoi, qui auroit exigé une double opération.

D'ailleurs pour rendre entiérement ſûre la route de Baſtia à Aléria, combien de poſte en échelons, n'auroit-on pas dû placer le long des montagnes riveraines de la côte qui ſont remplies de villages très-peuplés? combien d'eſcortes dans ce trajet? que de fatigues & de conſommations de troupes? que de maladies euſſent été cauſées dans une poſition où l'on reſpire un air contagieux qui fait fuir pendant l'été dans les montagnes les habitans des villages circonvoiſins? Mais, une fois arrivé & établi à Aléria, que d'obſtacles encore à vaincre pour cheminer vers Corté? Il a été reconnu depuis la conquête, que le cours du Tavignan étoit ſi reſſerré & rempli ſur ſes bords de maſſes de rochers ſi énormes, que le chemin qu'on ſe feroit propoſé d'ouvrir

d'Aléria à Corté ne pouvant s'établir, à cauſe des montagnes qui y ſont preſque à pan droit & de pur roc, il auroit fallu néceſſairement s'éloigner de pluſieurs lieues du fleuve pour aller chercher des débouchés plus faciles. Comment les convois, pendant une ſi grande diſtance & un pays auſſi montueux, auroient-ils pu parvenir à l'armée ?

Tant d'inconvéniens propres à ce ſyſtême, & tous ceux qui ſont inſéparables des projets précédens, juſtifient la ſageſſe du premier, & font voir que ce n'eſt pas à tout haſard que M. le Marquis de Maillebois a choiſi les débouchés par le Nébio ; c'eſt preſque le ſeul projet qu'on puiſſe exécuter, & celui, ſans contredit, qui, étant le plus ſimple, réuniſſoit en même tems le plus d'avantages. Il l'a ſenti par l'étude qu'il a faite du pays pendant deux mois avant de commencer ſa campagne, & il a dû ſe faire la même démonſtration que nous venons d'expoſer ici. Nous avons cherché les traces de ſon génie, & nous n'avons pas cru pouvoir mieux ſaiſir l'eſprit de ſes opérations qu'en tâchant de ſuivre la marche de ſes idées.

Les mêmes raiſons, qui militent en

faveur de ce projet d'attaque de la Corſe, indiquent les moyens de la contenir dans le devoir après l'avoir conquiſe, c'eſt, diſent les militaires connoiſſeurs, d'occuper en tous tems les poſtes de San-Nicolao & du Lento, & d'avoir toujours Baſtia, Saint-Florent & leurs environs garnis de troupes ſuffiſantes pour ſe porter en force ſur ces points au moindre mouvement des rebelles. On épargneroit dans cet arrangement des fortifications diſpendieuſes & peu néceſſaires dans tous les autres endroits de l'Iſle, on ſeroit toujours à portée de repouſſer les tentatives que les inſulaires feroient pour ſecouer le joug; & on ne courroit point le riſque des ſiniſtres événemens auxquels on ſeroit expoſé ſi on diſperſoit les troupes par pelotons. De pareilles diſpoſitions ne ſont pourtant bonnes que pour la partie d'en-deçà : celle d'endelà en exige de différentes.

Une campagne auſſi glorieuſe à M. de Maillebois par les grands talens qu'il y avoit produits, l'avoit beaucoup fatigué par ſa longueur & la pénible variété de ſes obſtacles. Mais ſon ame, inſatiable d'exercice, ne ſe délaſſa des travaux de cette conquête qu'en

ſe livrant à de nouvelles occupations. Il forma le régiment de Royal-Corſe, dont le premier Colonel fut le Marquis de Vences, d'une des premieres maiſons de Provence, & le premier Lieutenant-Colonel M. de Comeiras, Gentilhomme du Languedoc, qui depuis eſt mort honoré du titre de Brigadier des Armées du Roi. La levée des ſoldats, néceſſaire pour completter ce régiment, rencontra de grandes difficultés dans la fierté naturelle des Corſes : nourris dans l'égalité & l'indépendance, ils vouloient tous être Officiers. Les payſans, ſur-tout de l'intérieur du pays, prétendoient valoir les Gentilshommes qui, depuis l'anéantiſſement des féodalités, n'avoient la plûpart tout au plus en partage que leur nom & une liſte de leurs ayeux, bien incertaine ; d'ailleurs vêtus comme le peuple, vivant comme lui, ne jouiſſant d'aucune prérogative. M. de Maillebois les diſtingua dans cette occaſion en procurant des brevets d'Officiers à leurs fils, ainſi qu'à ceux des plus conſidérables des habitans.

Outre ces diſpoſitions militaires, il travailla à pluſieurs projets d'adminiſtration, qui, s'ils avoient eu lieu, auroient

fait le bonheur de ces peuples. Touché de tant de mérite, le Roi lui en donna le juſte prix en le faiſant Maréchal de France. Les Corſes furent ſenſibles à ſon élévation autant que les François; & dès qu'on en eut reçu la nouvelle, les citoyens de la capitale juſtifierent le choix de notre Souverain par les témoignages publics d'une joie ſincere. M. de Spinola, qui avoit depuis peu ſuccedé au Marquis Mari dans la place de Commiſſaire général, fit tirer à ſon honneur toute l'artillerie du château. Il n'y eut perſonne qui n'applaudît à une récompenſe ſi bien méritée, & à laquelle on ſçavoit que la brigue n'avoit point influé. Le Roi, pour l'élever au faſte des grandeurs militaires, avoit choiſi exprès le temps qu'il étoit encore en Corſe, parce qu'elle étoit le théâtre où il avoit mis le ſceau à ſa réputation, & montré les reſſources de ſon génie. Il avoit eu beſoin de les développer dans une guerre inconnue où il n'avoit point eu de modèle, & où il l'eſt devenu des Généraux qui, après lui, ont été chargés de la même entrepriſe. M. le Comte de Maillebois, ſon fils, qui depuis a fait voir en tant

Il eſt fait Maréchal de France le 11 de Février 1741.

d'occaſions des talens du premier ordre, n'étoit venu le joindre dans cette Iſle qu'à la fin de la campagne en qualité d'Aide-de-Camp ; ſon régiment n'étant pas du nombre de ceux que la Cour y avoit envoyés.

Je ne parlerai point ici des autres exploits de M. le Maréchal de Maillebois, parce qu'ils ne ſont pas de mon ſujet, ni de ſes mœurs, parce qu'elles ſont connues de tout le monde. Nous l'avons vu à Paris terminer ſes jours en ſage, & mourir en Chrétien, comme il avoit vécu en héros. Sa paſſion dominante avoit toujours été le goût des armes. Des diſtractions avoient beau le détourner de ce point capital, il y revenoit toujours par le penchant de l'habitude. Son eſprit étoit continuellement occupé d'idées guerrieres, comme celui d'un voluptueux, l'eſt ſans ceſſe des images du plaiſir. Il avoit une valeur auſſi éprouvée que brillante : il ne montroit jamais tant de gaieté qu'en approchant de l'ennemi, & au moment d'une bataille. Expéditif ſans imprudence, & réfléchi ſans perplexité, il mettoit à agir, le temps que les autres emploient en délibération.

Son portrait.

libération. Habile non par une routine aveugle, mais par une théorie ſçavante. Il ſe décidoit ſelon les regles de l'art, excepté dans les cas ſinguliers où, ſe créant de nouveaux principes, il ſervoit à ſon tour de guide à l'art même. Dès qu'il avoit apperçu ſon objet, il le pourſuivoit avec une ardeur qui n'étoit rallentie par aucun obſtacle; quand il l'avoit une fois atteint, il ne le quittoit plus; il en conſidéroit toutes les faces; il le pénétroit tout entier: de-là venoit la juſteſſe & l'étendue de ſes deſſeins. Il avoit une élocution facile; il étoit même éloquent ſur-tout lorſqu'il parloit de quelques faits de guerre. Son défaut étoit une promptitude de naturel, qui le tiroit ſouvent des bornes de la modération; mais il revenoit bientôt à lui même: il étoit emporté, il n'étoit point opiniâtre; avouant ſes torts avec cette noble franchiſe qui les répare, & qui caractériſe les grands hommes.

De nouvelles affaires arrêterent encore quelque temps le Maréchal de Maillebois en Corſe. Les Autrichiens devoient venir occuper la moitié de cette Iſle, dont l'autre moitié devoit être occupée par les François en exé-

cution d'un traité qui, diſoit-on, étoit le fruit de la politique du Cardinal de Fleury, il étoit à propos de faire pour cela une répartition de quartiers égale & de nature à diſſiper la jalouſie des deux nations. M. de Maillebois avoit tenu ſur cet objet pluſieurs conférences à Baſtia avec M. de Villemur & M. de Contades, qui avoit été fait Maréchal de Camp; mais la mort de Charles VI déconcerta toutes leurs meſures. Les Impériaux ne vinrent point en Corſe, les François l'évacuerent, le Maréchal repaſſa en France pour être bientôt employé en Allemagne où il ſe diſtingua par les opérations les mieux concertées : on l'envoya enſuite en Italie, où, après pluſieurs expéditions brillantes & heureuſes, il éprouva les caprices du ſort. C'étoit l'éleve du célebre Villars; mais il participoit plus à ſon génie qu'à ſa fortune.

Fin du Livre ſixieme.

HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
DE CORSE,

DEPUIS ſes premiers habitans juſqu'aujourd'hui.

LIVRE SEPTIEME.

ARGUMENT.

La République de Gènes veille avec plus de ſoin ſur l'iſle de Corſe; elle met ſa confiance dans le Marquis de Spinola, Commiſſaire Général, qui eſt agréable

aux inſulaires ; on apporte le nouveau réglement , il n'eſt point accepté , la guerre ſe rallume ; Théodore aborde à l'iſle Rouſſe ; la nation ne fait aucun mouvêment en ſa faveur ; Franciſco-Alerio Matra , & Jean-Pierre Gaffo-rio ſont Régents du Royaume ; fauſſe anecdote du ſiége de Corté ; M. Giuſ-tiniani fait pluſieurs offres avanta-geuſes aux Corſes qu'ils n'acceptent pas ; fameuſe miſſion du Pere Leo-nardo ; les révolutions du Comte de Beaujeu & du Comte Rivarola , la premiere échoue , la ſeconde a des ſuites dangereuſes ; Théodore ſort des priſons de Gènes , où ſes créanciers l'avoient fait enfermer ; ſa mort , ſon épitaphe & ſon portrait ; ſuites de la révolution de M. Rivarola ; les Génois chaſſent les Autrichiens de leur ville & de leur territoire ; ſiége de Baſtia par les Au-trichiens & les Piémontois unis aux rebelles ; paix générale en Europe ; la Corſe n'en eſt pas plus tranquille ; hiſ-toire de l'adminiſtration du Marquis de Curſay , pendant laquelle on voit les négociations de M. de Chauvelin , & le Généralat du jeune Comte d'Ornano ; M. de Curſai eſt arrêté , & on change enſuite ſa priſon en exil ; M. de Courcy

lui ſuccede en Corſe ; Gaffori eſt aſſaſſiné ; la nation ſe gouverne elle-même ; élection de Paſcal Paoli ; ſes guerres contre ſon rival qui eſt tué dans une rencontre ; les troupes Françoiſes reviennent en Corſe commandées par le Marquis de Caſtries, qui fut remplacé par le Comte de Vaux ; quelques événemens militaires ; les François évacuent l'Iſle ; tableau du gouvernement de Paoli où l'on remarque la profondeur de ſa politique.

PENDANT que les Puiſſances protectrices de Gènes étoient occupées de leurs propres intérêts, que les Souverains faiſant des ligues & des contre-ligues, annonçoient une guerre générale, les Génois, avertis par tant d'orages qui ſe formoient, conduiſirent avec une nouvelle application leur ſyſtême politique, & redoublerent de vigilance pour les affaires de Corſe. 1741.
Ils ordonnerent aux Officiers, qu'ils avoient dans cette Iſle, d'éclairer les menées ſecrettes de ſes habitans, & d'eſſayer par la douceur de guérir leur ancienne antipathie. Le Mar-

quis Dominique-Marie Spinola, ancien Doge, qui, depuis l'année précédente, y occupoit la place de Commiſſaire Général, étoit l'homme le plus propre à remplir leurs vûes. Reſpectable par ſon nom & ſon grand âge, encore plus par ſes vertus, il étoit chéri des nationaux qu'il appelloit ſes compatriotes, ayant reçu le jour dans l'Iſle lorſque ſon pere la gouvernoit. Toutes les fois que la République étoit laiſſée à la médiocrité de ſes forces, & qu'elle étoit ſurchargée d'embarras, elle ne manquoit point d'envoyer en Corſe pour Gouverneurs, autant qu'il lui étoit poſſible, les Sénateurs les plus illuſtres par leur naiſſance, & les plus capables de modération. Cet effet ordinaire de ſa politique fut dans la conjoncture le fruit de la néceſſité. Elle étoit menacée d'une invaſion dans le Marquiſat de Final. Charles VI ſon protecteur étoit mort; l'Eſpagne continuoit la guerre avec l'Angleterre; la France ne ſongeoit qu'à ſoutenir la grandeur de la maiſon de Bourbon. Au défaut de ces grands appuis, elle ſentit qu'elle devoit plus que jamais uſer de prudence, ſe relâcher de ſes prétentions à meſure qu'elle pouvoit

moins les faire valoir, & tâcher de contenir en Corſe les eſprits par de ſages ménagemens. C'eſt dans cette vûe qu'elle avoit préſenté, ſur l'avis du Marquis de Maillebois, deux nationaux au Pape pour remplir les Evêchés de Sagone & de Nébio. C'eſt dans la même intention qu'elle avoit donné ordre au Marquis Spinola de faire publier au mois de Septembre un pardon général, où l'on comprenoit tous ceux qui, depuis 1729, avoient trempé dans les révoltes. Mais cette derniere grace, rejettée de quelques-uns, fut pour pluſieurs autres un objet de mépris & un moyen de troubles. Les partiſans du Baron de Droſt la refuſerent, parce qu'elle leur auroit ôté le prétexte de leur brigandage, & les eût rangé dans la dépendance des loix. Les bannis n'en profiterent que pour ſatisfaire leur reſſentiment; les uns & les autres ſe réunirent & ſe procurerent des armes.

Le gros de la nation en ſuſpens attendoit avec plus d'inquiétude que de confiance le réglement pour la régence de l'Iſle, dont celui de M. de Boiſ- On apſieux avoit été le préliminaire. On porte le

nouveau réglement. 1741. chargea le Commiſſaire général de Bonifacio de le porter : c'étoit Etienne Veneroſo, nom cher à la nation Corſe. Elle élut douze députés pour en examiner les articles, & pour les accepter au nom de leurs provinces, au cas qu'ils fuſſent admiſſibles. Ils firent des difficultés ſur l'article Burſal qui fixoit la taxe des impoſitions ; on ne voulut point leur accorder les changemens & les diminutions qu'ils demanderent ; en conſéquence ils refuſerent l'acceptation qu'on exigeoit. Aigris par ces contradictions réciproques, les Corſes & les Génois en viennent aux mains dans pluſieurs endroits de l'Iſle, & le feu de la guerre ſe rallume.

1742.

La guerre ſe rallume. 1742.

Il ſemble que ces circonſtances auroient dû favoriſer les prétentions de Théodore, qui, pendant le cours de cette année, aborda à l'iſle Rouſſe avec deux vaiſſeaux Anglois. Le miniſtere Britannique, mécontent des Génois, l'avoit envoyé, & ſecondoit ſous main ſes entrepriſes afin de leur ſuſciter des troubles. Mais le tems, qui change tout, avoit entiérement refroidi les plus zélés partiſans de cet homme extraordinaire ; il eut beau

Théodore aborde à l'iſle Rouſſe.

s'annoncer par un écrit (*a*) propre à réveiller leurs eſpérances, vanter les ſecours qu'il leur apportoit, & les efforts qu'il étoit en état de faire, s'avancer même juſqu'à leur promettre affirmativement la protection du Roi de la grande Bretagne; on ne ſe fia point à ſes promeſſes, & on ne fit point cas de ſes propoſitions. Les eſprits, qui n'étoient plus diſpoſés à la révolution à laquelle il vouloit les induire, chercherent des moyens plus ſûrs & plus efficaces dans une conſulte (*b*). Il y fut convenu d'établir une eſpece de régence capable de faire tête aux Génois, & d'arrêter les meurtres ſi communs alors; effets des vengeances des familles qui, depuis moins de trente ans, avoient diminué de près de moitié la population de la Corſe. Les chefs de

(*a*) Il prenoit le titre de Roi de Corſe dans cet écrit qui fut répandu dans l'Iſle par ſon Secrétaire Vinuſſ; il arrêta divers bâtimens Génois. La République donna ordre à M. Gaſtaldi, ſon Miniſtre à Londres, de faire des repréſentations à la Cour Britannique, au ſujet de la protection qu'elle paroiſſoit donner à Théodore. On lui répondit que le Roi n'y prenoit aucun intérêt, & que les Officiers de ſes vaiſſeaux avoient agi ſans ordre.

(*b*) C'eſt le nom qu'on donne dans ce pays aux aſſemblées de la nation.

Matra & Gafforio Régents du Royaume.

cette régence furent Franciſco-Alerio Matra & Jean Pierre Gafforio. Le premier étoit Gentilhomme & d'une ancienne maiſon. Nous avons déja fait connoître Gafforio. Il avoit autant de valeur que d'éloquence & de capacité pour les affaires.

Aventure ſinguliere arrivée au ſiége du château de Corté.

Sa bravoure cependant n'étoit pas ce qui le diſtinguoit le plus ; tous les Corſes avoient cela de commun avec lui. Ce qui lui étoit plus particulier, étoit un amour pour la patrie au-deſſus de toutes les autres paſſions. Comme Brutus, il pouſſa ce ſentiment juſqu'au point de lui ſacrifier la tendreſſe paternelle. L'action où il fit cet effort ſublime, eſt héroïque dans ſes motifs, quoiqu'un peu farouche par ſes circonſtances. Il aſſiégeoit le château de Corté : les Génois qui occupoient cette place, enleverent dans une ſortie ſon fils aîné, que ſa nourrice avoit éloigné ſans précaution. Ils eſpérerent par le moyen de ce dépôt précieux, l'attirer dans leur parti, ou le détourner de ſon entrepriſe. Toute l'armée fut dans la conſternation ; Gafforio, ſeul maître de ſa douleur, continua avec la même fermeté la conduite du ſiége, & ordonna ſans délai une nouvelle attaque. Les aſſiégés, qui comptoient encore ſur un retour de la

nature, placerent l'enfant à l'endroit le plus expoſé aux décharges de la mouſqueterie. A ce ſpectacle les Corſes ſuſpendent leur manœuvre; mais Gafforio les anime lui-même, & leur commande de redoubler le feu; ils obéiſſent; &, par un bonheur qui tient du miracle, ſon fils échappe du danger. C'eſt le même qui eſt à préſent Capitaine dans la légion Corſe; tous les Nationaux atteſtent ce fait ſingulier, & pluſieurs de ceux qui en ont été témoins oculaires exiſtent encore.

Après un ſiége d'ailleurs peu fameux, le château de Corté tomba au pouvoir de Gafforio : il en triompha modeſtement; & les rebelles, malgré cet avantage, conſerverent toujours quelques relations avec leur Souverain; de ſorte que la guerre préſente, vu les intérêts des deux partis, n'étoit point à craindre pour les ſuites. Les Corſes, gagnés par des traitemens plus doux, n'aſpiroient qu'à une augmentation de priviléges, & on étoit réſolu de leur donner toutes les ſatisfactions qu'ils pouvoient raiſonnablement attendre. 1743.

Le noble Spinola étoit mort depuis le 22 de Février, ſans avoir trouvé l'occaſion de réaliſer les grandes vues qu'il

avoit pour le bonheur de ſes compatriotes. M. Giuſtiniani, qui le remplaça, ſuivit ſon plan à l'égard des rebelles, & fut même autoriſé à leur accorder de nouvelles graces. Il les aſſura donc qu'on réprimeroit l'abus énorme que les Commiſſaires Généraux avoient fait de leur pouvoir; que nombre de dignités tant eccléſiaſtiques que ſéculieres, ſeroient réſervées aux naturels du pays; que les impôts ſeroient rétablis ſur l'ancien pied ſans qu'on en pût créer de nouveaux, & qu'on n'apporteroit aucun changement aux loix que les députés de la nation n'y euſſent conſenti. C'étoient les principales conceſſions qu'on leur offroit, la derniere devoit leur être d'autant plus agréable, qu'elle les rapprochoit de l'état primitif où ils prétendent avoir été, & qu'ils ont ſi fort reclamé dans les derniers tems. Ils furent ravis de ces offres; mais ils ne s'en contenterent pas; enhardis par le bienfait même, ils demanderent qu'on l'étendît davantage, & ne mirent plus de bornes à leurs deſirs. Si on avoit voulu les en croire, il n'auroit fallu donner les magiſtratures qu'à des Corſes, & ne laiſſer de Gouverneur Génois que dans une ſeule ville. Le Sénat, choqué de leur indiſcrétion, qui ſembloit juſtifier les rigueurs dont il

M. Guſtiniani offre pluſieurs conceſſions dont les Corſes ne ſe contentent pas.

avoit quelquefois uſé à leur égard, ne répondit rien à leurs prétentions exceſſives. Le réglement demeura ſans exécution, & l'autorité des Génois ſans vigueur. Ils jugerent à propos de laiſſer les Corſes dans une eſpece d'indépendance, qui, en favoriſant leur indiſcipline, endormît en même tems leurs inquiétudes. Ces inſulaires demeurerent, à la faveur de cette tolérance extrême, dans une eſpece de tranquillité malgré leur état de rebellion, juſqu'à la miſſion du Pere Leonardo qui les fit rentrer dans leur devoir.

Miſſion du Pere Leonardo.

C'étoit un Religieux de l'ordre de Saint Pierre d'Alcantara, natif du Port-Maurice, poſſédant au plus haut dégré ces deux qualités qui commandent ſi impérieuſement aux peuples, le talent de la parole & l'auſtérité de la vie. Après s'être rendu célebre à Gènes par le ſuccès étonnant de ſes prédications, il alla exercer ſon apoſtolat dans l'iſle de Corſe : aucune conſidération ne put le détourner de ſon deſſein, ni les préjugés de ces habitans, ni l'opiniâtreté de leurs erreurs, qui étoient néanmoins autant d'obſtacles aux efforts de ſon zele. Les véritables hommes apoſtoliques, auſſi ardens pour 1744.

étendre l'empire de Jeſus-Chriſt que peu touchés de leur propre gloire, volent au bien que l'eſprit de Dieu leur montre, ſans s'effrayer jamais des difficultés qu'ils prévoient, la ſupériorité des reſſources les encourage contre le nombre des périls, ils s'élevent au-deſſus de ces réflexions timides qui font ſi ſouvent avorter les entrepriſes purement humaines. Conduit par le même eſprit, Leonardo changea le cœur des Corſes avec une promptitude étonnante; il ne leur eut pas plutôt rappellé les grandes vérités de la foi, qu'il les enflamma des ſentimens dont il étoit ſi vivement pénétré lui-même; les anciennes inimitiés s'éteignirent, le brigandage reçut un frein, la rebellion ſe plia d'elle-même au joug de l'autorité, les Corſes accepterent le réglement des mains du reſpectable Miſſionnaire ſans réſiſtance comme ſans modification. Il n'eſt rien de ſi difficile, à quoi on ne les porte, quand on ſçait parler à leur imagination enflammée, & les mouvoir par les énergiques reſſorts de la religion & de l'éloquence. Le Pere Leonardo gagna plus en peu de jours que les armées de l'Empereur & du Roi en pluſieurs années. A peine y

étoient-elles parvenues à retenir les bras des rebelles en les intimidant ; il fit bien davantage, puiſqu'il triompha de leurs paſſions. Mais ſes ſuccès ne furent pas de longue durée : la République s'efforça en vain de les cimenter par des graces qu'elle prodigua ſans regret & ſans exception. Le Major Colonne, le Capitaine Gentilé, & d'autres détenus depuis long-temps, comme factieux, à la tour de Gènes, furent élargis par ſes ordres, voulant en conſidération du retour de ſes autres ſujets, traiter avec clémence même ceux qu'elle accuſoit d'avoir entretenu leurs égaremens. Elle ſe fit illuſion en croyant qu'après tant d'orages la Corſe demeureroit tranquille ; c'étoit ſa mauvaiſe deſtinée d'être en proie à de perpétuelles agitations.

A la fin de l'année 1744 dans le mois d'Octobre. Selon l'Auteur des révol. de Gènes.

Un Officier François, nommé le Comte de Beaujeu, entreprit alors d'y exciter une révolution en ſa faveur. Il en eſpéroit le ſuccès de la protection du Bey de Tunis, qui lui avoit promis l'appui de ſes armes, & du crédit de quelques chefs nationaux avec leſquels il entretenoit des relations, & qu'il avoit mis du nombre des conjurés pendant qu'il ſervoit dans cette

Iſle ſous M. le Marquis de Maillebois. Au milieu de la guerre, qui acharnoit les Puiſſances les unes contre les autres, durant le fracas de tant d'événemens divers qui tenoient Gènes attentive à ſon propre territoire, il crut trouver le moment le plus favorable à l'exécution de ſon projet. Les troupes Génoiſes, qui formoient en Corſe les garniſons des places maritimes, ne pouvoient y mettre obſtacle, parce qu'il comptoit de pénétrer dans l'intérieur du pays, & de gagner les hauteurs. Il ſe ſeroit rendu célébre, comme tant d'autres, ſi ſon émiſſaire & ſon confident, qui avoit été moine dans un couvent de Stigliano, n'étoit allé, ſoit perfidie, ſoit remord, révéler ſon ſecret au Sénat, & n'eût diſſipé une conſpiration qui ſuppoſoit dans ſon auteur encore plus de témérité que de force d'eſprit.

Après que les Génois eurent étouffé cette conſpiration naiſſante, ils ne tarderent pas d'en avoir à combattre une beaucoup plus dangereuſe, & qui eut tout le tems d'éclater.

Révolution du Comte Dominique Rivarola.

Le Comte Dominique Rivarola, Génois de nation, avant le goût des intrigues, oubliant la fidélité de ſes

peres, tenta, l'année ſuivante, d'arracher la Corſe au pouvoir des Génois. Il en avoit conçu le deſſein pendant qu'il levoit dans cette Iſle un régiment pour le Roi de Sardaigne. Ce Monarque étant venu depuis à ſe brouiller avec la République, il n'y eut pas de plus beau prétexte pour l'ambition de M. Rivarola, que celui de ſeconder la vengeance de ſon nouveau maître. Traître à ſa patrie ſans remord, aſpirant ſans défiance à la ſouveraineté même de Corſe, il ſe jetta courageuſement dans cette foule de haſards auxquels on eſt ſûr d'être expoſé quand on s'efforce de renverſer les conſtitutions d'un Etat. Il eſt vrai qu'il pouvoit plus hardiment tenter le ſort qu'un factieux ordinaire : il avoit moins à craindre & plus à eſpérer. L'Empire & la Grande-Bretagne l'étayerent de leurs forces ; le Miniſtere de Turin, qui le regardoit comme l'inſtrument de ſa politique, l'avoit expreſſément chargé d'offrir de ſa part des ſecours aux mécontens. Il débarqua en Balagne ſous les auſpices de ces trois Puiſſances alliées alors contre les François, les Eſpagnols & les Génois. Quelques écrits qu'il eut ſoin

1745. Au mois de Novembre.

de répandre au nom de la Reine de Hongrie & du Duc de Savoie, échaufferent l'imagination de ſes partiſans & en augmenterent le nombre. Les chefs avec leſquels il étoit d'intelligence, l'élurent Généraliſſime, afin que ſon autorité effaçât celle des deux Régents. Quoiqu'il n'eût pas la totalité de la nation pour lui, il ne laiſſa pas de raſſembler un gros corps de troupes qui lui donna le moyen de faire le blocus de Baſtia. Ses meſures étoient ſi bien concertées, que, tandis qu'il bloquoit cette ville par terre, une eſcadre Angloiſe l'aſſiégeoit par mer; leurs efforts puiſſans réunis la mirent bien-tôt hors d'état de défenſe. Inutilement M. Mari le fils voulut ſuppléer par ſa bravoure à la foibleſſe des fortifications; il vit au ſecond jour de l'attaque toutes ſes murailles renverſées. Obligé de céder à des forces ſupérieures & d'abandonner la place, il emmena une partie de la garniſon à Calvi, & envoya l'autre à Ajaccio.

Le vainqueur arbora les armes de Corſe ſur le donjon du château de Baſtia, & força les habitans de jurer qu'ils ne rentreroient plus d'eux-mêmes ſous l'obéiſſance de la Républi-

que. Après cet acte de conquérant, il ne ſe montra que comme politique, & ne chercha qu'à s'attacher les cœurs. S'il retint priſonniers quelques Officiers qui n'avoient pu ſuivre la garniſon, ce ne fut que pour avoir en leur perſonne des ôtages & des garans de la vie de ſes deux fils arrêtés à Gènes par ordre du Gouvernement. A ne juger que par les apparences, rien ne pouvoit ſuſpendre le cours de ſes exploits, les obſtacles devoient s'applanir ſous les forces triomphantes qu'il avoit en main; il en étoit perſuadé, auſſi ne ſongea-t-il plus qu'à ſe mettre en devoir de conquérir l'Iſle entiere. Il y eut pour cet objet un conſeil de guerre entre lui, le Commandant & les Officiers de l'eſcadre Angloiſe, deſcendus de leur bord. On y décida qu'il falloit inceſſamment aſſiéger Calvi & Ajaccio. Les préparatifs du ſiége de ces deux places ſe firent avec autant de vigueur que de promptitude; mais il n'eut pas lieu à cauſe de divers contre-tems. 1746.

Gaffori & Matra, qui avoient de l'empire ſur la plus grande partie de la nation, l'empêcherent de ſe déclarer pour les ennemis de la France. Ce

fut moins par attachement pour les François, que pour troubler l'ambition de M. Rivarola, dont l'élévation s'étoit formée au détriment de leur autorité. Luc d'Ornano fit une démarche plus étonnante, & arma douze cens hommes en faveur de la République, non qu'il eût changé de ſentimens à l'égard des Génois, & qu'il les affectionnât beaucoup ; mais il vouloit par dépit mortifier Gafforio, & ſur-tout ſe venger de Matra, qui avoit entrepris de faire paſſer des troupes dans l'au-delà des monts, & d'y exercer un pouvoir abſolu au mépris de ſon Généralat. Si on connoiſſoit ainſi les petites paſſions qui font ſi ſouvent agir les hommes en place, & auxquelles ils donnent le beau prétexte de bien public, on auroit la clef des événemens, & l'on devineroit tous les problêmes de l'hiſtoire. Pluſieurs notables Corſes embraſſerent le parti de Gènes, ainſi que M. d'Ornano, mais par d'autres motifs. Peut-être qu'ils furent gagnés par la douceur qu'elle avoit mis en dernier lieu dans ſon adminiſtration. Tous les événemens furent alors favorables aux Génois, juſqu'aux tempêtes & aux agitations

de la mer. L'eſcadre Angloiſe, que le gros tems avoit battue, & qui étoit allée à Livourne pour ſe rafraîchir & ſe radouber, ne put jamais, à cauſe des vents contraires, regagner les côtes de l'Iſle. Ce retard fâcheux pour les uns, autant qu'avantageux aux autres, facilita aux Génois le ravitaillement de leurs places, & donna le tems à Rivarola d'eſſuyer des revers. Il perdit ſa premiere conquête, lorſque, penſant à faire de nouvelles expéditions, il s'enfonçoit dans l'intérieur du pays. Les Baſtiaches, excités par Matheo-Mathei, grand partiſan des Génois, prirent les armes, chaſſerent la garniſon, & arrêterent tous ceux qui en étoient les ſuppôts. On avertit M. Mari de ce coup de vigueur; il leur fit paſſer à la hâte quelques détachemens, & le Sénat de Gènes acheva de les mettre à couvert d'inſulte. Quoiqu'il eût beſoin de toutes ſes forces pour arrêter les Piémontois qui envahiſſoient ſon territoire, il aima mieux dégarnir ſes places de terre ferme, que de laiſſer de ſi braves ſujets à la merci des fureurs de la rebellion. Il leur envoya des renforts qui, joints à leur courage, les mirent

en état de faire lever le blocus. La belle action de ces citoyens fideles, rendit la trahiſon des autres plus odieuſe au Sénat, qui jugea leur punition néceſſaire au maintien de ſa puiſſance, & à la tranquillité publique. En conſéquence le Major Gentili, & vingt-ſix de ſes complices, parmi leſquels on comptoit Antoine Marengo, Dominique Sanſonetti, Ignace-François Roſſi, Ardente de la Riviere de Gènes, expierent par leur mort les troubles dont ils étoient crus les auteurs. Les Corſes prétendent que c'étoit l'élite des citoyens; qu'étant allés à Gènes à condition qu'on n'attenteroit point à leurs jours, ils y avoient péri malgré des promeſſes ſacrées, & par la plus noire des injuſtices. (*a*) Leur exécution qui, dans un autre tems, auroit produit une révolution générale, n'occaſionna qu'une émeute momentanée; on s'accoutu-

(*a*) Sans le Marquis de Botta, Général de l'armée Autrichienne, Antoine & Nicolas Rivarola, fils du Comte Rivarola, qui remuoit tant en Corſe, auroient à leur tour ſubi le même ſort.

moit à regarder le pouvoir du Sénat comme une autorité légitime, & tous les jours ôtoient à la faction de Rivarola quelque choſe de ſon crédit.

Cette année fut des plus funeſtes aux ambitieux qui aſpiroient à la domination de cette Iſle. Théodore mourut à Londres peu de tems après avoir été délivré de la priſon où il avoit été mis pour dettes. M. Horace Walpole, illuſtre par ſon nom & par ſon mérite, ouvrit en ſa faveur une ſouſcription, dont le produit ſuffit pour appaiſer les créanciers de ce Roi prétendu; il leur céda pour hypothéque ſes Etats qu'il n'avoit poſſédé que huit mois. Un Officier de ma connoiſſance, qui arrive d'Angleterre, m'a dit qu'il avoit vû l'original de cette ceſſion & le grand ſceau du Royaume de Corſe, chez M. Horace Walpole, qui les garde dans ſon cabinet comme des piéces ſingulieres. On enterra Théodore dans le cimetiere de l'égliſe Sainte Anne de Weſtminſter, où fut élevé un monument ſimple avec l'épitaphe ſuivante : « Près de ce lieu eſt inhumé » Théodore Roi de Corſe, mort ſur » cette Paroiſſe le 11 Décembre 1746, » auſſi-tôt qu'il fut ſorti de la priſon » du Banc du Roi par un acte du Par-

1746.

Théodore ſort des priſons de Londres.

Son épitaphe.

» lement pour les débiteurs inſolva-
» bles, & après avoir cédé ſon Royau-
» me à ſes créanciers pour la ſûreté de
» leurs créances.

Il n'eſt point d'homme qui ait plus éprouvé l'inconſtance de la fortune, ayant paſſé ſouvent de l'indigence aux richeſſes, & d'un état opulent à une extrême pauvreté, eſclave à Alger, enſuite Roi de Corſe, il finit par être priſonnier en Angleterre. Ses partiſans lui ont prodigué les éloges ; ſes ennemis l'ont accablé d'injures : on l'a accuſé d'avoir fait des baſſeſſes indignes d'un homme de condition, & d'être ſouvent plongé dans l'ivreſſe la plus crapuleuſe. Il a ſubi cette diverſité de jugemens de la part des perſonnes les plus indifférentes, juſques dans les amuſemens des beaux eſprits. L'Auteur des Lettres Juives, après avoir dit que ſon élévation eſt plus étonnante que celle de Tamerlan, l'appelle une Majeſté poſtiche. Il lui dédia le ſecond volume de ſes Lettres, mais comme il fit les ſuivans à Dom Quichote, à Sancho Panſa & aux Amadis des Gaules. Cependant, comme le ſuccès fait diſparoître bien des défauts, ſi Théodore avoit réuſſi, & qu'il fût mort dans ſes Etats,

Etats, on le mettroit aujourd'hui au rang des grands hommes. Dans la vérité, il avoit de l'eſprit, mais c'étoit un eſprit ſuperficiel, ſans profondeur & ſans génie ; fécond en expédiens pour l'heure, il ne voyoit point dans l'avenir, ſa facilité dans les affaires lui ouvroit mille voies dans leſquelles il ſe perdoit toujours par imprévoyance. Un homme plus ſage que lui n'auroit point accepté la couronne de Corſe ; un homme plus courageux l'auroit conſervée ; il avoit le talent de plaire & aſſez d'habileté pour commencer heureuſement une entrepriſe ; trop peu de force pour la ſoutenir : plus hardi que conſtant, il lui falloit ſouvent changer de théatre ; ſa vie ſe paſſa à faire des projets, il vouloit arriver au bonheur, il s'agitoit trop pour y parvenir : c'étoit enfin un avanturier, mais un perſonnage intéreſſant. Son portrait.

Rivarola oppoſoit un front plus ferme à l'adverſité que Théodore. Supérieur à ſes diſgraces, il ſe relevoit de ſes pertes en concevant de plus grands deſſeins dans ces inſtans critiques, où d'autres abattus oublient leurs forces naturelles, & ſe refuſent à l'eſpérance. Mais la Cour de France & la Républi- Suites de la révolution de Rivarola.

que de Gènes publierent des manifeſtes qui découragerent entiérement ſa faction. Ils ſervirent de réponſe aux écrits qu'il avoit répandus au nom du Roi de Sardaigne & de la Reine de Hongrie. La République affirmoit dans le ſien que, dans ces écrits débités par M. Rivarola, on manquoit aux égards qu'on doit toujours à des ennemis même déclarés; que le motif de corrompre la fidélité des ſujets de Gènes, devoit ſcandaliſer tous les Souverains; que la ſaine partie de la nation ne ſe plaignoit point, & que les mécontens n'avoient point ſujet de l'être, puiſqu'elle avoit augmenté conſidérablement les conceſſions qu'elle leur avoit faites ſous la garantie du feu Empereur Charles VI & du Roi de France; enfin qu'il n'appartenoit à perſonne de s'ériger en juge entr'elle & ſes ſujets : elle prouva qu'elle avoit obſervé dans les guerres d'Italie la plus impartiale neutralité, juſqu'à ce qu'elle s'étoit vue forcée de prendre un autre parti pour défendre ſes Etats dont on la vouloit dépouiller par le dernier traité de Wormes. (*a*)

(*a*) Ce traité fut ſigné à Wormes le 13 de Septembre 1743, au nom des Rois d'Angle-

Le Roi de France déclaroit qu'il ſoutiendroit, par tous les moyens convenables, la ſouveraineté de Gènes dans l'iſle de Corſe, & l'aideroit à ſoutenir ſes bons ſujets, comme à réprimer ceux que des Puiſſances entretenoient dans leur rebellion. Ce langage fit plus d'effet que des ſimples négociations ſouvent interminables; pluſieurs rentrerent dans leur devoir, les ſujets chancelans ſe raffermirent, la révolte alloit être étouffée, lorſque des caprices du ſort changerent par-tout le cours des événemens. Une foule de revers tomba ſur les alliés des Génois, & leur ravit leur conquête d'Italie. Le Maréchal de Maillebois, perſécuté de la fortune, fut obligé de laiſſer les Etats de la République à découvert, & de rétrograder en Provence. Effrayé de ſa propre

terre & de Sardaigne, & de la Reine de Hongrie. Dans l'art. XI, Sa Majeſté la Reine de Hongrie & de Bohême, céde & transfere au Roi de Sardaigne tous les droits qu'elle peut avoir ſur la Ville & Marquiſat de Final, pourvu que la Ville demeure pour toujours un port libre comme celui de Livourne : on vouloit dépouiller la République de Gènes de cette poſſeſſion.

ſituation, Gènes, expoſée au reſſentiment des Autrichiens, rappella, pour ſe défendre elle-même, une grande partie des troupes réglées qu'elle tenoit en Corſe. Cet affoibliſſement des garniſons y fit la force de Rivarola, qui, profitant de ſa ſupériorité, remit le ſiége devant la capitale. Il prit la ville vieille, & compta que le château alloit tomber en ſon pouvoir.

C'étoit le tems des choſes ſurprenantes & inattendues : une nouvelle révolution la plus curieuſe par ſes circonſtances, la plus importante par ſes ſuites, détruiſit tout-à-coup les eſpérances de Rivarola. Gènes, eſclave, opprimée, & n'oſant pas reſpirer, oſe couper ſeule ſes fers, redevenir libre & chaſſer ſes tyrans de ſon territoire. Le peuple de cette cité ſuperbe, peu accoutumé aux armes & amolli par le luxe, fit voir, dans cette occaſion, une élévation de ſentimens & un courage qui peuvent ſervir de modeles aux nations les plus belliqueuſes. Le Sénat, qui l'inſpiroit ſourdement, conſomma alors le chef-d'œuvre de ſa politique, & triompha de la prudence des Généraux Autrichiens. Quelques perſonnes qualifiées plus hardies

Les Génois chaſſent les Autrichiens de leur ville & de leur territoire.

1746.

oſerent ſe démaſquer d'abord, & mouvoir en public la multitude : la Marquiſe de Brignolé Salé, animant les peuples à ſortir d'une oppreſſion ſi dure & ſi honteuſe, ſe diſtingua également par ſon patriotiſme & ſon inclination pour la France.

Le premier bruit d'un événement ſi heureux pour Gènes, releva la confiance des Baſtiages, & leur annonça des ſecours prochains. Ce ne fut cependant qu'après avoir mis le centre de la domination Génoiſe en ſûreté par les ſoins infatigables de M. le Duc de Bouflers, que le Roi avoit envoyé avec des troupes au ſecours de ſon alliée ; ce ne fut même qu'après la mort de ce Duc, que les Génois appellent leur Libérateur, & ſur le tombeau duquel ils verſerent des larmes, qu'on envoya du ſecours à Baſtia. M. le Comte de Choiſeul qu'on y détache avec cinq cent cinquante hommes, met en fuite les aſſiégeans, en enſevelit ſix cens ſous les ruines de quelques maiſons où ils ſe retirent, & pourſuit juſqu'à Saint-Florent M. Rivarola. Ce chef de parti, toujours conſtant malgré ſa défaite, paſſa à Turin pour y demander un renfort ; il y ſollicita vivement l'Ambaſſa- 1747. 1747.

deur de la Grande Bretagne d'engager ſa Cour à ſecourir de nouveau les mécontens de Corſe, qui n'étoient que malheureux. Pendant qu'il formoit le tiſſu de ces intrigues, il avoit des émiſſaires dans l'Iſle qui en publioient le ſuccès avec exagération. L'impoſture, qui s'annonce avec arrogance, en impoſe plus que la vérité. Ces bruits qu'il faiſoit courir lui furent ſi utiles, qu'à ſon retour il trouva ſon armée conſidérablement accrue & approchée de Baſtia : il n'y avoit ſorte de deſſein qu'il ne conçût en voyant l'encouragement général de ſa faction, mais il mourut dans ces entrefaites.

1747. Les mécontens continuerent les opérations du ſiége avec la même réſolution & la même vigueur. On dit que M. Matra, ſorti depuis quelque tems de ſa neutralité, s'étoit mis à leur tête. Ils avoient beaucoup de munitions, une bonne artillerie que le Roi de Sardaigne leur avoit fournies, & un corps de tròupes qui fut joint de deux bataillons, l'un Piémontois & l'autre Autrichien, aux ordres du Chevalier Cumiana. Le vaiſſeau de guerre le Naſſau, commandé par le Capitaine Holcomb, les avoit débarqués à Saint-

Florent ; une confiance ſans bornes les ſoutenoit dans un travail pénible ; &, à dire vrai, les apparences juſtifioient leur préſomption. La ville étoit ſans fortifications, ſans magaſins, ſans munition de guerre & preſque ſans ſoldats ; mais Jean-Ange Spinola, qui la gardoit, ſuppléa tout ce qu'elle n'avoit point, & fit, avec la médiocrité de ſes reſſources, autant qu'avec l'abondance. Animés par ſa valeur, les habitans combattirent avec le même courage que les troupes de la garniſon. Il repouſſa toutes les attaques des rebelles, & conſerva le poſte de Saint-François malgré le feu de leurs batteries. Charmé d'une ſi bonne défenſe, M. le Duc de Richelieu, à qui Gènes a de ſi grandes obligations, fit paſſer inceſſamment à Baſtia ſur les galeres de la République, quantité de munitions avec quatre cent cinquante François ſous le commandement de M. de Curſay. A ſon approche le Chevalier Cumiana leva le ſiége, & ſe retira à Saint-Florent, ſoit qu'il craignît l'arrivée de ce convoi, ſoit qu'il fût contraint à cette démarche par la déſertion des rebelles. Elle augmentoit chaque jour par la frayeur qu'ils

Siége de Baſtia par les Autrichiens ; les Piémontois unis aux rebelles.

1748.

avoient des placards que le Duc de Richelieu venoit de faire afficher, & où le Roi les menaçoit de ſon indignation.

La paix générale, dont il y avoit des pourparlers, pouvoit ſeule les réduire en les privant de l'appui de leurs protecteurs. Ce tems d'épreuves étoit prochain; déja les Plénipotentiaires des parties belligérentes s'étoient rendus à Aix-la-Chapelle. L'expulſion des Autrichiens, qui avoient envahi la Provence, hâtoit cet événement après lequel on ſoupiroit. Les Généraux Autrichiens voyant que la ſcène alloit finir, épuiſerent leur art dans ces derniers jours pour tâcher de gagner du terrein dans le pays Génois; mais le Duc de Richelieu ayant rendu, par l'aſcendant de ſon génie, leurs entrepriſes infructueuſes, mit fin, par ſes exploits, à leurs hoſtilités. Tous les
1748. pays, qui avoient été affligés du fléau de la guerre, goûterent les douceurs de la paix, excepté la Corſe qui en avoit le plus de beſoin. Il eſt vrai qu'on y publia l'armiſtice comme dans les autres Etats, & que la retraite des troupes Autrichiennes & Piémontoiſes contraignit ſes habitans à une certaine tranquillité; mais ils garderent les

Paix générale dont les Corſes

mêmes ſentimens, & demeurerent à-peu-près dans les mêmes termes avec la République.

ne veulent pas profiter.

Touché de l'embarras de ſon alliée & de l'état malheureux des Corſes, le Roi nomma M. de Curſay, qui étoit Colonel de Tourneſis, Commandant en ſecond des troupes qu'il avoit dans cet Iſle, & le chargea de travailler avec efficacité ſous les ordres de M. de Chauvelin, à un plan de pacification qui y terminât les troubles. Cet Officier, mettant auſſi-tôt la main à l'œuvre, fit aſſembler les repréſentans de la nation à Biguglia. Lorſqu'il leur eut prouvé la droiture de ſes intentions, & ſon zele pour leurs intérêts, il leur notifia que le Roi vouloit abſolument les voir rentrer dans l'obéiſſance de Gènes; que la bienveillance ſi précieuſe de ce Monarque ne ſeroit pas l'unique prix de leur ſoumiſſion, puiſqu'ils alloient obtenir un réglement, où ils trouveroient des conditions très-avantageuſes. Gagnés par les eſpérances qu'il leur donna, & vaincus par l'aſcendant qu'il prit dès-lors ſur eux, ils déclarerent que, malgré leur extrême répugnance, ils étoient prêts d'obéir aux Génois pour ſe con-

Hiſtoire de l'adminiſtration de M. de Curſay, où l'on rapporte les négociations de M. de Chauvelin.

former aux volontés auguſtes de Sa Majeſté Très-Chrétienne ; que néanmoins en lui marquant cette aveugle ſoumiſſion à ſes ordres, ils confeſſoient avoir beſoin de toute leur confiance en ſes bontés royales pour calmer les craintes que l'adminiſtration Génoiſe leur inſpiroit. Cette réponſe fut l'avis de tous, à l'exception d'un ſeul qui proteſta ne reconnoître jamais que ſon Prince naturel, n'expliquant point ce qu'il entendoit par ces mots, & peut-être en ignorant lui-même la véritable ſignification. Dès que M. de Curſay eut reçu leur conſentement pour ce point eſſentiel, il alla plus en avant. « Ce ſeroit, leur dit-il, faire » peu d'honneur à la médiation du » Roi, de garder les places que vous » avez priſes durant la guerre, telles » que Biguglia, Saint-Florent, la Pa» duella, Saint-Pellegrin & Corté ; il » convient, par des égards indiſpen» ſables & dans la circonſtance où vous » êtes, de les dépoſer entre les mains » des François ; je vous promets de » vous les rendre, ſuppoſé que l'ac» commodement qu'on projette ne s'ef» fectue point. » Je ne ſçais quel charme il y avoit dans ſes diſcours ; les

Corſes, comme s'ils ne pouvoient lui réſiſter, lui ſacrifierent leurs conquêtes, & ſe mirent entierement à ſa diſcrétion.

Les principaux chefs avec qui il traitoit étoit Giuſtiniani, qui avoit une inſpection particuliere ſur la Balagne, & Gafforio, qui étoit le plus conſidéré & le prépondérant. M. de Curſay, qui vécut toujours avec eux, & ſur-tout avec ce dernier, dans la plus parfaite intelligence, mit garniſon Françoiſe dans les places qu'on lui confia, & remplit l'Iſle de ſes détachemens. Ils étoient compoſés de ſon régiment de Tourneſis, d'un bataillon de deux mille hommes de piquets de toute ſorte de régimens, & de différens corps de naturels du pays à qui peut-être il fit trop ſentir leurs forces, & à qui il donna des Officiers nationaux. Pendant que les Génois gardoient les places maritimes, il gouvernoit l'intérieur du pays, où il avoit la juſtice proviſionnelle. Les Corſes goûterent ſous ſon adminiſtration le bonheur de la tranquillité publique; on ne vit jamais les crimes plus rares, les loix plus reſpectées, l'harmonie entre toutes les parties de l'Etat mieux entrete-

nue, les proportions gardées plus exactement dans la répartition des impôts ; il vint à bout d'arrêter le cours des aſſaſſinats, de purger l'Iſle des brigands, d'éteindre, au moins d'aſſoupir, les inimitiés des familles ; les Provinces d'en deçà & d'en-delà des monts, qui, juſqu'à ce tems, avoient eu rarement de communication politique, & peu de liaiſon d'intérêt, ſe réunirent en corps de nation ; les Peres des Communes rentrerent dans leurs priviléges, on eût dit que toute la machine de l'Etat obéiſſoit à la même impulſion, & que le même eſprit animoit tous les citoyens.

Prévenu que les peuples ſpirituels ne ſont pas éloignés de la vérité, qu'il n'eſt ſouvent beſoin, pour vaincre leurs préjugés, que de diſſiper leur ignorance, il tâcha d'inſtruire les Corſes, & de leur faire connoître les avantages de la littérature. C'eſt lui qui fut le fondateur de l'Académie de Baſtia, qui, pour n'avoir eu qu'une exiſtence foible & momentanée, ne laiſſa pas de faire un grand effet ſur l'eſprit des nationaux, parce qu'elle flattoit leur goût naturel, & la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. Ainſi

M. de Curſay montra aux yeux de l'Europe que cette Iſle étoit, à la vérité, pauvre & ignorante, mais capable d'exceller dans les ſciences, & de parvenir à un état brillant. Ce fut toujours par des bienfaits qu'il cimenta l'attachement que les peuples avoient pour lui, & non jamais en tolérant leurs déſordres; il étoit redouté des méchans autant que chéri de la multitude. Je ne diſſimulerai point ici les défauts qu'il mêla à tant de vertus. Il ſe laiſſoit emporter ſouvent à ſon humeur bouillante, qui le tiroit quelquefois de l'impartialité qu'il s'étoit preſcrite en qualité de médiateur. Il avoit l'eſprit altier, rien ne pouvoit le fléchir quand il étoit une fois prévenu; avec plus de douceur il eût rendu ſes autres qualités plus utiles : car il avoit l'univerſalité des talens. On remarquoit de l'analogie entre la méthode qu'il ſuivoit & ſa vivacité naturelle; accoutumé à ſimplifier ſes deſſeins, il tranchoit toutes les difficultés inſurmontables pour ne pas perdre de tems à des diſcuſſions infructueuſes : c'eſt ſur ce principe qu'il rejetta le plan de pacification qui fut propoſé dans l'année 1749. Il ne l'avoit pas

trouvé recevable, ainſi qu'il s'en expliqua lui-même dans un mémoire adreſſé à M. le Marquis de Chauvelin, qui préſidoit à la négociation en qualité de Miniſtre plénipotentiaire du Roi auprès de la République de Gènes, & de Commandant en chef des troupes Françoiſes dans l'iſle de Corſe.

C'étoient les deux hommes les plus propres aux fonctions qu'on leur avoit confiées, eû égard au caractere des deux peuples qu'ils avoient à réunir. M. de Chauvelin avoit acquis tout le crédit qu'on peut avoir ſur les membres d'une République. M. de Curſay menoit les Corſes avec une autorité que perſonne avant lui n'avoit eue : ils agirent de concert pour le ſuccès de l'entrepriſe commune; obligés enſuite de prendre des meſures plus exactes, ils convinrent de s'aboucher & d'ouvrir en même tems des conférences, où l'on agitât paiſiblement tous les projets de réconciliation avec les députés des nations reſpectives. Les Corſes, encouragés par la bonté dont Sa Majeſté Très Chrétienne leur donnoit des témoignages auguſtes, oſerent demander que l'aſſemblée, qu'on projettoit, ſe tint dans une ville neutre, qui ne

fût ni Corſe ni Génoiſe. Le Roi voulant bien condeſcendre à leurs deſirs déclara que ce ſeroit à Toulon. M. de Chauvelin devoit s'y rendre de Gènes, & M. de Curſay de Corſe avec les députés de la nation. On diſoit que M. le Duc de Broglie, conduit par d'autres affaires en cette ville, aſſiſteroit aux conférences.

Les Officiers des troupes Françoiſes qui ſe trouvoient en Corſe, marquerent tous à M. de Curſay l'envie qu'ils avoient de lui faire cortége. Il les 1751.
en remercia; mais, attentif à profiter de toutes les circonſtances pour le bien public, il réſolut d'engager dans ce voyage le jeune Comte d'Ornano, Capitaine dans Royal Corſe, & qui, à la faveur d'un congé, étoit venu revoir ſa patrie. Il lui écrivit que, malgré ſa juſte reconnoiſſance de l'empreſſement des Officiers, il n'emmeneroit que ſes principaux amis, & qu'il ſeroit bien flatté qu'il voulût ſe mettre du nombre. Le reſte de ſa lettre traitoit de quelques mécontentemens qu'il avoit de M. ſon pere, dont néanmoins il deſiroit gagner les bonnes graces. M. de Curſay avoit plus de tort envers le Seigneur Luc d'Ornano,

qu'il en avoit lui-même envers M. de Curſay. Cependant le jeune d'Ornano ne voulut faire mention, dans ſa réponſe, que de ceux de ſon pere ; après en avoir fait des excuſes au Commandant, il l'aſſura qu'il alloit ſe rendre promptement à ſes invitations.

On ne peut exprimer quelle fut ſa ſurpriſe, lorſqu'en arrivant à Baſtia il apprit que le congrès de Toulon n'auroit pas lieu, que M. de Curſay avoit reçu l'ordre de faire retirer les troupes du Roi en commençant par la partie d'au-delà des monts, que M. de Villeblanche (*a*) avoit déja nolizé à Toulon les bâtimens de tranſport, & qu'il n'attendoit plus ſur l'époque préciſe de leur départ, que les ordres de M. Rouillé : (*b*) il gémit ſur les malheurs de la Corſe qu'il prévoyoit devoir bientôt retomber dans les déſordres de l'anarchie.

Les politiques du nombre de ceux qui s'imaginoient deviner les ſecrets motifs de ce changement inattendu, préſumoient que les Génois avoient

(*a*) Il étoit Intendant de la Marine à Toulon.
(*b*) Il étoit Secrétaire d'Etat au département de la marine.

machiné la rupture du projet de Toulon, ainſi que l'évacuation de la Corſe par les troupes Françoiſes; qu'ils avoient voulu éviter ainſi de compromettre leurs droits avec des ſujets qui vouloient traiter avec eux dans un pays neutre, & de faire ceſſer d'un ſeul coup le commandement de M. de Curſay qui leur étoit déſagréable. Les Corſes ajoutant à ces conjectures, affirmoient dans leur reſſentiment, que toutes les avances de la République pour la paix avoient été fauſſes, qu'elle ne cherchoit qu'à appéſantir les chaînes de leur eſclavage par des voies plus artificieuſes. Une haine nouvelle ſe joignit aux anciennes animoſités. Les chefs répandirent parmi les peuples que les Génois étoient toujours ſemblables à eux-mêmes, & que la liberté alloit ſe perdre ſans retour, s'ils ne ſe prémuniſſoient contre leurs ſurpriſes. M. de Curſay fit à M. de Chauvelin le tableau de cette conſternation générale: comme il croyoit que les Génois avoient arraché l'ordre d'évacuation à la Cour, il en reſſentoit un déplaiſir extrême, & déploroit, ainſi que M. d'Ornano, la deſtinée de ce pays malheureux, qui alloit être plus que jamais

en proie aux horreurs de la diſcorde.

C'étoit pourtant le Miniſtére de France qui avoit pris ce parti de lui-même, ſoit parce que le Roi étoit mécontent & fatigué des querelles continuelles qui depuis deux ans ſe renouvelloient chaque jour en Corſe entre ſes Officiers & les Repréſentans de la République, ſoit afin d'abréger les longueurs que la République apportoit à la négociation. Il eſt vrai qu'elle ne tenta pas même d'ébranler la réſolution du Roi, ſe bornant à juſtifier les entrepriſes de ſes Miniſtres & ſa lenteur perſonnelle. Mais ce fut un incident ſurvenu durant les aſſemblées qu'on tenoit relativement à cet objet, qui fut cauſe de ſon indifférence ſi peu adaptée aux conjonctures. Pendant que les Sénateurs dans les petits conſeils où les grandes affaires ſe décident à la pluralité des voix, délibéroient ſur le nouveau projet de Verſailles, ils reçurent la copie de deux édits que M. de Curſay venoit de faire publier & afficher en Corſe. Le caractere de deſpotiſme, qu'ils y crurent voir, les ayant révoltés, acheva de précipiter leur déciſion. Les anciens & les plus ſenſés de ces Magiſtrats, qui

avoient deſſein de la retarder, afin de la tourner ſelon leurs deſirs par une ſorte de manége intérieur, dont la néceſſité & l'habitude leur avoient ſuggéré la méthode, n'en eurent pas le tems, & furent entraînés par le plus grand nombre à qui ils prétendoient inſpirer un avis plus ſage.

Les mécontens de Corſe, qui ignoroient ce qui s'étoit paſſé dans le Sénat, & qui s'en rapportoient à leur expérience, imputerent cet événement aux Génois ſeuls, & s'abandonnerent à toute la fureur de leur prévention. Un des plus diſtingués étoit le Comte d'Ornano, qui ſe trouvoit offenſé dans la perſonne de ſon pere, croyant que l'ordre, d'évacuer antérieurement la partie d'au-delà des monts, jetteit des ſoupçons ſur ſa fidélité « C'eſt » donc en vain, diſoit-il, qu'il a » ſervi de ſon épée les Génois, & qu'il » leur a ſacrifié ſa réputation; mais » j'oſerai le rappeller à lui-même; j'irai » lui faire entendre la voix de l'hon- » neur. » Il part livré à la vivacité de ſon imagination, paſſe par Corté où il voit Gafforio qui le loue avec tranſport de ſon deſſein, & va trouver enſuite M. de Fontette qui commandoit 1751. Le 30 de Mai.

dans la partie d'Ajaccio, pour lui porter les ordres, que M. de Curſay avoit reçu, de faire évacuer l'au-delà des monts. Comme le départ ſubit des troupes du Roi étonnoit les eſprits, & occaſionnoit du déſordre, M. d'Ornano ſe fit un devoir de favoriſer la retraite de nos ſoldats, & de les protéger contre les embuſcades des brigands. Après cette expédition, il ſe rendit en hâte chez ſon pere qui demeuroit tranquille ſpectateur de ce changement de ſcène. « Les troupes » Françoiſes, lui dit-il avec le ton de » la douleur, ſe retirent de la Corſe : » tous les bons citoyens en ſont allar- » més, & ſongent à leur propre dé- » fenſe ; les Génois, qui ont amené cet » événement, s'en réjouiſſent dans l'eſ- » pérance d'aſſujétir la nation à leur » gré, mais nous vivons.... Il eſt tems » que vous ſortiez d'une inaction fu- » neſte au bien commun & peu aſſor- » tie à vos ſentimens ; abandonnez ces » tyrans, ces ennemis de votre gloire, » qui ne répondent actuellement à » vos ſervices que par des ſoupçons » injurieux ; ſi vous avez contracté » quelques engagemens ils ſont nuls, » vous ne pouviez les prendre contre

» les intérêts de votre patrie ; ſongez » à réparer votre honneur, vous le » pouvez encore : les repréſentations, » que j'oſe vous faire, me ſont dictées » par le reſpect & l'amour que je vous » dois.

» Mon fils, lui répondit le Seigneur » d'Ornano, vos diſcours ſont inutiles, » Gaffori & Matra m'ont manqué, » vous ſçavez que je ne varie point » dans mes ſentimens.

» Mais mon pere, lui répliqua ſon » fils, la Corſe va être abymée, elle » vous tend les bras, elle vous im- » plore : la laiſſerez-vous périr d'un » œil indifférent ? Quoi ! pour un vain » dépit vous demeurez dans une inac- » tion ſcandaleuſe, vous entretenez » une diviſion qui nous perd ? eh ! » vous ne craignez point les noms » odieux que l'on vous donnera de » traître, de lâche, de parricide ? Eſt- » ainſi que ſe conduiſoient nos ancê- » tres communs ? eſt-ce ainſi que vous » vous comportiez vous-même ? reſ- » pectez leur mémoire, épargnez vos » belles actions paſſées, & qu'un inſ- » tant va flétrir, ſi vous êtes inſenſible » à ces raiſons preſſantes, oſerez vous » deshonorer un fils que vous aimez, &

» qui ne fait que d'entrer dans le monde.

Il s'étoit jetté à ſes pieds en prononçant ces dernieres paroles ; mais ſon pere, détournant ſon attention de ces images pathétiques, aima mieux, obſtiné dans ſa vengeance, voir ſa nation malheureuſe que de ſe réconcilier avec ſes rivaux. Outré de ſon obſtination ſon fils quittant le ton de ſuppliant, lui dit alors d'une voix plus ferme, « puiſque vous abandonnez » la Corſe, elle trouvera d'autres dé» fenſeurs ; je vais convoquer les Piéves » au nom de la patrie en danger ; il » n'y a point de bons citoyens qui ſe » refuſe à cette convocation. » Il l'aſſuroit parce qu'il connoiſſoit le caractere de ſes compatriotes. En effet, les Procureurs du pays & les députés des Piéves vinrent tous avec empreſſement au couvent de Sainte Marie d'Ornano, qu'il avoit déſigné pour le lieu de la Conſulte. Il leur fit ſentir dans une harangue pleine de chaleur & de patriotiſme, qu'il étoit néceſſaire pour le bien public de nommer un autre Général à la place de ſon pere : ſa bonne mine les prévint en ſa faveur, & la force de ſes raiſons décida leurs ſuffrages. Ils jetterent les yeux ſur lui-

Généralat de M. le comte d'Ornano.

même ; &, malgré ſa réſiſtance, ils l'élurent Général d'une voix unanime & avec acclamation ; tous les peuples applaudirent à ſon élection ; Gafforio, qui en augura bien pour la liberté commune, le fit aſſocier au généralat du reſte de l'Iſle, dans une aſſemblée qui ſe tenoit à Corté.

Cet événement, qui releva le courage des Corſes, irrita la République contre M. le Comte d'Ornano ; elle en fit les plaintes les plus fortes au Marquis de Vence ſon Colonel, au Marquis de Chauvelin, & à la Cour ; mais le mal faiſant des progrès trop rapides pour laiſſer le tems de pourſuivre une ſatisfaction particuliere, elle ſongea plutôt, dans ces momens critiques, à chercher les moyens les plus efficaces de prévenir une révolution dangereuſe. Le Roi, qui avoit de l'intérêt à lui conſerver la Corſe, & qui étoit obligé par ſa grandeur à ſoutenir l'eſpece d'engagement que ſa bonté lui avoit fait prendre avec elle, voulut bien la tirer de ce nouvel embarras. Dans ce deſſein généreux, Sa Majeſté autoriſa M. de Chauvelin à conclure le réglement, & à ſuſpendre la retraite de ſes troupes juſqu'à ce qu'on

eût terminé un accommodement ſolide entre les deux peuples. Les députés de Gènes ſaiſirent avec joie cette unique reſſource qui reſtoit à la République : car faute de troupes & d'argent, elle étoit hors d'état de s'oppoſer aux armes des rebelles qui ſe préparoient vigoureuſement à ſecouer le joug de ſa domination. Ses places toutes délabrées ſeroient tombées infailliblement entre leurs mains, aucune autre Puiſſance n'étoit prête à la ſecourir, & la conſervation de ſa ſouveraineté dépendoit de la concluſion du réglement, la ſeule choſe capable pour ce moment-là de mettre un frein à la fureur de ces inſulaires.

Suite de la négociation de M. de Chauvelin.

Ce fut un objet nouveau pour le zèle infatigable de M. le Marquis de Chauvelin. Il ſe livra tout entier à la pénible diſcuſſion des intérêts réciproques, ſans négliger les lumieres que M. de Curſay lui avoit procurées dans le cours de ſa correſpondance, & ſans perdre jamais de vûe les principes qui avoient dirigé les inſtructions du miniſtere ; accélérant par un travail prodigieux les opérations, qui lui étoient communes avec les députés du Séréniſſime Gouvernement, il fit éclore en peu

peu de jours le nouveau réglement qui devoit être la baſe d'une réconciliation prochaine. On l'avoit diviſé en vingt-ſept articles, où l'on inſéra tous les points eſſentiels renfermés dans le plan qui avoit été propoſé l'année précédente.

Il s'agiſſoit d'y diſpoſer les eſprits des Corſes, & de leur faire goûter les avantages réels qui devoient en réſulter, tant pour les particuliers que pour la nation entiere. On craignit que cette entrepriſe ne trouvât de grandes difficultés dans la nature des circonſtances. Depuis qu'on avoit annoncé à ces peuples le départ des troupes du Roi, ils avoient eu le tems de ſe raviſer, & de faire attention que, loin de perdre à cette époque, ils ne pouvoient qu'y gagner, & peut-être, eu égard à la foibleſſe actuelle des Génois, parvenir tout-à-fait à cette indépendance à laquelle ils avoient aſpiré de tous les tems. Mais M. de Chauvelin ſe raſſura par la certitude la plus préciſe, que M. de Curſay lui donna, de l'aſcendant qu'il ſe flattoit d'avoir, & qu'il avoit en effet non-ſeulement ſur les chefs, mais encore ſur la multitude. Quelque jalouſie

qu'il put lui donner en le faiſant deſcendre au ſecond rang, lorſqu'il paroîtroit en Corſe, il ne douta jamais, connoiſſant l'élévation de ſon eſprit & la pureté de ſes vues, qu'il ne le ſecondât de tout ſon pouvoir, lorſqu'il lui auroit fait part des intentions du Miniſtre.

Sur ces aſſurances, il lui annonça qu'il alloit paſſer en Corſe, dès que le tems lui permettroit de mettre à la voile. Le Gouvernement de Gènes, qui vouloit rendre des égards à ſa dignité, lui offrit deux de ſes galères pour ſe tranſporter dans l'Iſle; mais il aima mieux faire le trajet ſur ſes felouques, & s'engager dans une navigation moins commode, que d'accepter une politeſſe, qui eût pû jettet de la défiance dans l'eſprit des peuples, & leur donner à penſer qu'il venoit comme en triomphe ſur les galères de la République. On ne peut trop ménager les préjugés d'une multitude ſoupçonneuſe, quand on veut réuſſir auprès d'elle, & ſe concilier ſon eſtime & ſa faveur. Le lendemain de ſon arrivée à Baſtia, M. de Chauvelin eut avec M. de Cûrſay une grande converſation, dans laquelle ces deux Géné-

raux ſe communiquerent, l'un, ſes projets & ſes vues; l'autre, ſes moyens & ſes reſſources. Le premier fit cette confidence, que le Roi laiſſeroit ſes troupes dans l'Iſle juſqu'à ce que le réglement fût en train d'exécution. Le ſecond déclara que, vû cette prolongation du ſéjour des troupes, il répondoit de l'obéiſſance des peuples. Ils arrêterent que l'on convoqueroit les députés du pays à Saint-Florent, où ſe tiendroient les premieres conférences, & la conſulte générale à Oletta, pour qu'elle y ratifiât ce que les premiers auroient admis. Les Commandans n'avoient pas jugé à propos de tenir ces aſſemblées à Baſtia, par égard pour la dignité du Commiſſaire général, qui ne pouvoit y avoir aucune influence. Il devoit arriver inceſſamment dans cette ville & y faire ſon entrée; c'étoit M. le Marquis de Grimaldi illuſtre par ſa naiſſance, & par des ſervices éclatans qu'il avoit rendus à la République. M. de Chauvelin fit les convocations, parce que le commandement lui étoit dévolu; mais, ſur ſes inſtances, le Marquis de Curſay écrivit en même tems à tous les chefs, pour

leur faire voir qu'ils étoient tous deux animés du même eſprit.

Lorſqu'ils eurent réglé ce qui regardoit l'affaire générale, ils parlerent d'un événement particulier qui avoit accru l'audace d'une grande partie de la nation. C'étoit le Généralat, auquel les Ultramontains avoient élevé M. le Comte d'Ornano, Capitaine dans le régiment de Royal Corſe, qui en conſéquence avoit rendu des édits, impoſé des taxes, exercé toutes les fonctions de la ſouveraineté. Le Marquis de Curſay, ſon ami, fit voir que cette démarche irréguliere avoit été l'effet de ſa jeuneſſe, (*a*) & d'un amour outré pour ſa patrie. M. de Chauvelin l'excuſa en faveur de la bonne réputation qu'il avoit acquiſe dans les troupes du Roi; mais il proteſta qu'il ne ſouffriroit point qu'il conſervât, plus long tems, un emploi auſſi incompatible avec la qualité d'Officier au ſervice de France. En effet, il manda tout de ſuite le Comte d'Ornano, qui obéit ſans retardement à ſes ordres. M. de Curſay l'avoit

(*a*) Il n'avoit que vingt ans.

prévenu de ne pas s'effaroucher de l'accueil froid, que M. de Chauvelin ſeroit obligé de lui faire, & d'être perſuadé que, dans tout autre cas, il éprouveroit de ſa part les civilités les plus affectueuſes. Il arrive à Baſtia, préparé par cette lettre, à une entrevue auſſi embarraſſante à cauſe du rôle qu'il jouoit. M. le Commandant lui fit ſentir toute la griéveté de la faute qu'il avoit commiſe, en s'érigeant en chef de rebelles, & lui déclara que l'unique moyen de la réparer étoit la renonciation la plus prompte & la plus authentique à l'emploi qu'il avoit accepté témérairement. Le Comte d'Ornano fut d'abord convaincu de la néceſſité de prendre ce parti; mais il demeuroit dans l'état d'irréſolution par la crainte de déplaire aux peuples. M. de Chauvelin, qui s'en apperçut, lui dit alors pour le ſoulager, qu'il ne vouloit point de lui une réponſe précipitée, & qu'il lui permettoit de conſulter ſes amis.

Aſſemblée de S. Florent. 1751. Le 27 Juillet.

L'aſſemblée, qui alloit ſe tenir, fournit le dénouement de cette ſcène. Les députés de la nation s'étoient déja rendus à Saint-Florent; M. de Chauvelin s'y tranſporta avec M. de Curſay, & ouvrit la premiere conſulte

par un diſcours éloquent prononcé en Italien, dans lequel il fit valoir, avec autant de nobleſſe que d'intérêt, la grandeur de notre Monarque, les droits de la République, & les avantages du réglement; il repréſenta aux députés, qu'aſſuré de leur ſoumiſſion, dont ils avoient donné à M. de Curſay des preuves ſi multipliées, il n'avoit pas différé de les convoquer; qu'on n'avoit beſoin d'intervalles de tems, de préparations & de reſſources de politique, que lorſqu'il étoit néceſſaire de porter les eſprits à goûter des expédiens amers, & des propoſitions fâcheuſes; que des vues bien différentes le conduiſoient, puiſqu'il venoit prodiguer aux peuples des tréſors de paix, de tranquillité & de bonheur. « Ne craignez point de moi, » ajouta-t-il, ni tours étudiés, ni pro» poſitions équivoques ou captieuſes; » honoré de la confiance du plus grand, » du plus juſte, du plus bienfaiſant des » Rois, je croirois dégrader l'auguſte » miniſtere qu'il me confie, ſi je ne » regardois pas comme un devoir de » vous parler le langage pur & ſimple » de la vérité.

On écouta ce diſcours avec cette

attention que le talent de la parole ſe concilie, & cet air de ſatisfaction qui étoit un préſage du ſuccès. M. Cutoli, Abbé d'Olmetto, ſur qui on avoit jetté les yeux, répondit ſuccinctement que la nation recevroit toujours les volontés du Roi avec une ſoumiſſion aveugle; mais qu'il ne pouvoit rien haſarder de plus précis & de plus particulier en l'abſence de M. Gafforio, retenu ce jour-là dans ſon lit par une indiſpoſition. Les Députés approuverent fort la ſageſſe de ſa réponſe; ils étoient au nombre d'environ vingt, choiſis entre les plus accrédités de la nation. M. le Comte d'Ornano avoit pris rang parmi les autres; mais le Marquis de Chauvelin, réſolu de ne point conſentir à la moindre démarche qui pût autoriſer ſon Généralat, le força, dès la ſeconde ſéance, de ſortir de l'aſſemblée. En vain Gafforio vint le ſupplier de permettre que ce jeune Général, étant prêt à abdiquer, aſſiſtât du moins aux conférences, d'avoir égard à la délicateſſe des peuples, qui, voyant exclure un chef dans lequel ils avoient mis leur confiance, ſeroient portés à marquer du mécontentement; le Commandant François

penſant que cette affaire n'étoit pas de nature à admettre aucune ſorte de complaiſance, demeura ferme, & lui répondit que, le reſpect dû au Roi étant ſupérieur à toute autre conſidération, il uſeroit de rigueurs envers cet Officier, s'il ne ſe démettoit du Généralat dans la journée. Une réponſe ſi préciſe, ôtant toute eſpérance de le fléchir, obligea Gafforio de terminer ſes inſtances, & le Comte d'Ornano de hâter ſa renonciation. Il la fit d'une maniere ſolemnelle, ainſi que notre Commandant l'exigeoit, & dans un écrit en forme de lettres qu'il lui adreſſa, où il lui diſoit : que ſi la juſtice des vûes, qu'il avoit eues en ſe prêtant à la confiance des peuples, pouvoit diminuer ſa faute, il l'aſſuroit que le détail de ſes intentions & de ſa conduite, l'engageroit à lui en obtenir le pardon. Dès que M. de Chauvelin le vit dépouillé d'une qualité étrangere, qui lui interdiſoit l'uſage des ſentimens qu'il avoit pour lui, il employa ſon crédit à la Cour, & lui obtint en effet la conſervation de ſa Compagnie.

A l'exception de cet incident, qui ne cauſa point de troubles & n'eut pas de ſuites fâcheuſes, les ſéances de l'aſ-

ſemblée ſe paſſerent ſans aucune conteſtation. Les députés promirent formellement d'accepter & d'exécuter, quelque circonſtance qui pût ſurvenir, le réglement qu'il plairoit à Sa Majeſté de faire publier. On trouva la même conformité d'opinion dans la conſulte générale d'Oletta, où ſe tranſporterent le Plénipotentiaire du Roi, les autres Officiers François qui avoient part à la négociation, & les députés du pays.

Conſulte générale d'Oletta. Le 1 Août. 1751.

Ce n'étoit point pour la Corſe un ſpectacle nouveau que la préſence d'un Miniſtre du Roi dans ſes aſſemblées : la nation réunie plus d'une fois (*a*) ſous les auſpices de M. de Curſay, avoit ſouvent reçu par lui les aſſurances de la protection du trône. C'eſt ainſi que M. de Chauvelin commença ce nouveau diſcours, dans lequel il perſuada aux Procureurs de la nation, d'une maniere adroite, & avec cette beauté de langage qui lui étoit familiere, qu'ils devoient retourner à leur Prince légitime, & apporter une ſoumiſſion aux deſſeins du Roi, ſans

(*a*) A Biguglia, Corté, Oletta & S. Florent.

conditions & ſans bornes. Il finit par ces paroles remarquables. . . . « Peſez » bien toutes ces conſidérations, dans » une délibération, dont je vous laiſſe » toute la liberté pour vous en con- » ſerver le mérite ; j'autoriſe, j'ex- » horte même M. le Marquis de Cur- » ſay à vous prêter le ſecours de ſes » conſeils & de ſes lumieres : votre » docilité fut ſon ouvrage, que votre » bonheur le ſoit également : ſans pré- » tendre à ſes talens, je viens être té- » moin de ſes triomphes ; ſans envier » ſa gloire, je viens partager ſa ſa- » tisfaction, & nous ne voulons l'un » & l'autre d'autre récompenſe que » de vous ſçavoir parfaitement heu- » reux.

M. de Curſay fit auſſi une harangue, où il déploya les mêmes principes avec cette vivacité & cette chaleur qui animoient ſes diſcours. Gaſſorio lui répondit au nom de la nation avec ſon éloquence ordinaire ; enſuite le Marquis de Chauvelin ſe retira pour laiſſer la liberté des ſuffrages. Une heure après, quatre Députés vinrent lui annoncer, que la nation étoit réſolue à marquer la plus entiere ſoumiſſion aux volontés du Roi. Charmé de la réu-

nion des eſprits, il chercha pour la rendre durable, à lui donner de nouveaux liens. Dans cette vûe, il engagea l'aſſemblée générale, qui étoit repréſentative de la nation, à prouver, par une démarche ſolennelle, la ſincérité du retour des peuples à l'obéiſſance de la République ; après avoir fait quelque réſiſtance, elle céda aux ſollicitations de M. de Chauvelin, & fit une députation de quatre de ſes membres à M. le Commiſſaire général. L'Abbé d'Olmetto l'un des quatre, & chargé de lui porter la parole, le ſupplia, au nom de tous les nationaux, d'être leur interceſſeur auprès de la République, & de lui obtenir le pardon de leur révolte. C'étoit notre Commandant qui leur avoit inſpiré cette expreſſion de leur repentir & de leur docilité, dans le deſſein de ſatisfaire le Gouvernement Génois, & de combler ſes prétentions. M. de Grimaldi leur répondit d'une maniere très-gracieuſe, & leur dit les choſes les plus attendriſſantes ; mais il riſqua d'affoiblir les bonnes diſpoſitions, où ils ſe trouvoient, en les exhortant à conſigner, dans un écrit particulier, la même formule de ſoumiſſion que l'Abbé

d'Olmetto avoit inſérée dans ſa harangue. M. de Chauvelin eut fort ſouhaité qu'il eût témoigné une entiere ſatisfaction de leur démarche. Elle leur avoit beaucoup coûté, & paroiſſoit d'autant plus déciſive qu'elle ſuivoit de près l'aſſemblée d'Orezza, où l'on avoit pris la réſolution de former un gouvernement indépendant, dès que les troupes du Roi ſe ſeroient retirées. Cependant, comme l'affaire alloit bien pour le fond, il diſſimula ſon mécontentement ſur cet article, & diſſipa l'ombrage que les Députés auroient pû en concevoir. Ils paſſerent trois jours à Baſtia, dînerent tant chez le Commiſſaire général que chez le Commandant François, & s'en allerent fort contens de la réception qu'on leur avoit faite.

La principale cauſe des ſuccès d'Oletta fut l'accord que les peuples remarquerent entre M. de Chauvelin & M. de Curſay. Je n'omettrai point ici de parler de M. Guiſard de la Rouvere qui partagea leurs travaux ; c'étoit un Commiſſaire des guerres que les Miniſtres honoroient de leur confiance : il compoſa un long mémoire relatif à l'objet de la négociation dans

laquelle il avoit été admis. La Cour trouva que cette piéce ſentoit trop le légiſlateur, & que, pour adopter tous les changemens qu'elle embraſſoit, il eût fallu refondre le caractère, les loix & les droits des deux peuples; mais elle renfermoit de très-bonnes choſes, qui ſuppoſoient dans ſon auteur un eſprit vaſte & une imagination féconde en reſſources : l'ouvrage étoit écrit avec facilité & avec élégance.

Malgré l'exemple de la totalité de la nation qui faiſoit des vœux pour la paix, & dont la conduite étoit conforme aux ſentimens qu'elle paroiſſoit avoir : il s'étoit trouvé des Piéves réfractaires qui, dans les mêmes circonſtances, avoient tenté de troubler le repos public, & nourriſſoient des germes de rebellion. M. de Chauvelin ordonna une marche pour les réprimer & les faire rentrer dans leur devoir, ſur-tout celle de Niolo, qui méritoit une punition éclatante. Elle refuſoit de payer les taxes auxquelles les autres contribuoient; elle avoit commis des déſordes affreux ſur les terres des Balanois, & les Niolenchi avoient porté l'audace juſqu'à s'attrouper contre M. de la Roſſlie,

Commiſſaire-Ordonnateur, qui étoit allé dans leur pays remplir quelque objet de ſa miſſion. M. de Pedemont & M. de Caſtro furent chargés de conduire l'entrepriſe ; les plus conſidérables des chefs y concoururent avec des détachemens de toutes les Piéves : on envoya M. le Comte d'Ornano au-de là des monts avec le piquet de Vaſtan, auquel on l'avoit chargé de joindre ſix cens fuſiliers Ultramontains. Il faut obſerver qu'il les aſſembla, non en vertu de ſon ancienne autorité à laquelle il avoit renoncé, mais par une commiſſion particuliere de M. de Chauvelin qui, connoiſſant ſa capacité & ſon crédit ſur les peuples, l'avoit retenu en Corſe pour l'employer à cette expédition.

Effrayés de cet appareil de vengeance, les Niolenchi envoyerent à la hâte des Députés à Baſtia avec le pouvoir de traiter leur accommodement, & avec des ôtages propres à répondre de leur fidélité. M. de Chauvelin, ayant reçu leur ſoumiſſion, dépêcha en conſéquence un contre ordre à toutes les colonnes, qui devoient le même jour pénétrer dans leur pays par les divers débouchés qui y conduiſent.

Le 13 d'Août.

M. d'Ornano en étoit à environ douze milles, lorſque cet avis lui parvint. Il le fit paſſer incontinent à un de ſes couſins, qui menoit une colonne de payſans à la droite, par un autre débouché, à la diſtance d'environ ſix milles; pour lui, ayant congédié ſa troupe, à la réſerve de vingt fuſiliers Corſes qu'il retint avec le piquet de Vaſtan, il continua ſa marche vers le Niolo, dans le deſſein de le traverſer pacifiquement, & de ramener à Corté, par le chemin le plus naturel, les ſoldats François qu'il y devoit conduire. A peine eſt-il arrivé au pied des montagnes effroyables du Niolo, & veut-il pénétrer dans les gorges, qu'il voit ſur les hauteurs une multitude de combattans. C'étoit la diviſion de ſon couſin qui, n'ayant point reçu le contre-ordre, parce qu'elle avoit fait plus de diligence, étoit aux priſes avec les Niolenchi. Ces montagnards qui, en vertu de la capitulation qu'ils venoient de faire à Baſtia, ſe croyoient tranquilles, étonnés de voir arriver une troupe armée ſur leur territoire avoient crié aux armes, avoient ſonné du cornet, étoient venus attaquer des gens qu'ils regardoient comme leurs enne-

mis. M. d'Ornano, ignorant la cauſe de ce qu'il voyoit, s'avançoit toujours pour demander des éclairciſſemens ; mais les Niolenchi furieux, croyant d'avoir de nouveaux adverſaires ſur les bras, tomberent en foule ſur lui, & firent un feu ſi violent, qu'ils le déterminerent à ſonger à ſa retraite. Il place le Lieutenant François à la tête du piquet, & reſte à l'arriere-garde avec cinq hommes ſeulement ; pendant qu'il combattoit pour favoriſer la marche de ſa troupe, il eut ſon cheval tué ſous lui, & un de ſes parens bleſſé à ſes côtés. Ces accidens, & l'infériorité du nombre le forcerent de ſe rendre à une multitude de Niolenchi qui croiſſoit à tout moment. Dans le premier tumulte, les Ultramontains, & même le piquet François furent déſarmés & conduits, ainſi que la ſeconde diviſion, au village d'Albertaccia, ſitué au centre du Niolo. Tout-à-coup une douleur profonde ſuccéde à des cris barbares. Les chefs ayant reconnu M. le Comte d'Ornano, & appris combien ſes intentions étoient pacifiques, demeurent conſternés. Ils ne rompent le ſilence que pour lui marquer leurs regrets de cette

fâcheuſe rencontre, s'écriant : Excellence, daignez nous pardonner cette cruelle mépriſe. Ils lui donnoient ce titre honorable, ſoit qu'ils ignoraſſent ſa démiſſion de ſon Généralat, ſoit que le ſouvenir d'une ancienne dignité, ſi favorable à la liberté commune, fit ſur eux la même impreſſion que ſi M. d'Ornano en avoit été encore décoré.

A la premiere nouvelle, qu'on avoit fait poſer les armes à un piquet François, M. de Chauvelin, animé d'une juſte colere, fit appeller le Procureur de la Piéve du Niolo qui étoit encore à Baſtia. « Allez annoncer, lui dit-il, » à vos compatriotes, qu'ils préviennent mon reſſentiment, & ſignifiez » leur que, s'ils ne réparent bientôt » leur audace criminelle, je ferai marcher toute la Corſe pour ruiner la » Piéve de fond en comble, & en exterminer les habitans.

Ces menaces terribles étoient néceſſaires pour faire reſpecter les armes du Roi, & pour donner à ces peuples une idée de l'attentat qu'ils avoient commis. M. le Commiſſaire général, inſtruit des détails de cette avanture, & voulant témoigner ſon reſpect pour la grandeur du Monarque, ſeconda

de tout ſon pouvoir l'indignation du Commandant François. Connoiſſant la droiture de ſes intentions, il s'étoit fait un devoir de les favoriſer, & fut bien aiſe de répondre, par des procédés nobles, aux honnêtetés qu'il en avoit reçues. M. de Chauvelin lui avoit communiqué le plan de cette expédition, avant de faire mouvoir les troupes, & lui avoit rendu, dans toutes les occaſions, les égards dûs à ſa perſonne & à la dignité de ſa place. Perſuadé que les Miniſtres de deux Puiſſances, qui conſpirent au même but, doivent eux-mêmes, dans l'exécution, identifier leurs deſſeins, & toujours concerter leurs meſures, il n'uſa jamais avec lui de ces défiances & de ces réſerves qui ne peuvent que rallentir les opérations, & tôt ou tard altérer la concorde. Toutefois la bonne intelligence, qu'il s'étoit menagée avec M. de Grimaldi, lui eût paru inſuffiſante s'il ne l'avoit étendue juſqu'à M. le Marquis de Curſay qui, demeurant dans l'Iſle, devoit, relativement aux Corſes, diriger immédiatement les reſſorts de cette grande affaire. Comme il avoit pris ſoin de captiver ſon amitié à force de politeſſes, d'attentions délicates, de

confidences flatteuſes, il réuſſit à le prévenir, autant qu'il l'étoit lui-même, en faveur de M. le Commiſſaire général. Les moyens, dont il uſa pour rapprocher leurs ſentimens, furent d'abord ſi heureux, qu'ils convinrent, ſur l'avis que M. de Curſay en ouvrit le premier, de s'expliquer mutuellement de bonne foi, avant de prendre aucun parti ſur les difficultés qui pourroient ſe préſenter. Après avoir gagné, par des inſinuations politiques, & des conſidérations perſonnelles, la confiance de M. de Grimaldi & celle de M. de Curſay; après avoir engagé, par des ménagemens habiles, les peuples à la ſoumiſſion, & avoir forcé au repentir une Piéve déſobéiſſante, le Plénipotentiaire du Roi alla à Gènes reprendre ſes ſéances avec les Députés du Gouvernement, & mettre la derniere main au projet de pacification.

Dans ces conjonctures trois mille Ultramontains, conduits par M. Luc d'Ornano, s'étoient portés à Vico, d'où ils envoyerent dire aux Commandans François qu'ils n'attendoient plus que leurs ordres pour pénétrer dans le Niolo, & y venger l'honneur

des troupes du Roi. Ils couvroient de ce prétexte impoſant leurs animoſités perſonnelles. Le chef intéreſſé pour ſon fils, & les ſoldats pour leurs compatriotes, auroient, au premier ſignal, fondu ſur les Niolenchi, & ſe ſeroient baignés dans leur ſang avec le plaiſir que ces peuples trouvent dans la vengeance.

M. de Curſay, qui aimoit la nation & qui étoit prompt à lui détourner les événemens malheureux, ſe preſſa d'aller à Corté ſe mettre à portée de diſſiper cet orage. Il fit ſçavoir de-là ſes intentions, que l'on remplit avec autant de promptitude que de ponctualité; tant ces inſulaires avoient accoutumé de lui obéir. Les Ultramontains ſe retirerent, & les Niolenchi, étant venus implorer ſa clémence, exécuterent les conditions raiſonnables qu'il leur impoſa. On élargit les Corſes qui avoient été faits priſonniers; le piquet François fut conduit à Corté avec honneur, les plus notables du Niolo, parmi leſquels on comptoit un Grimaldi, un Negroni, & un Aquaviva, offrirent à M. d'Ornano les réparations qu'ils diſoient que méritoient ſon grade d'Officier & ſon

illuſtre maiſon. Content de leur bonne volonté, il leur conſeilla une meilleure conduite. Tel fut le terme heureux de cette querelle naiſſante. M. de Curſay, qui portoit dans toute les parties de l'adminiſtration des regards attentifs, crut que l'affermiſſement de la paix demandoit une nouvelle démarche; il paſſa les monts, & fit, avec l'agrément de la République, le replacement des troupes dans les poſtes qu'elles avoient auparavant occupés, & où, faute d'inſpection publiquè, les brigands trouvoient des refuges. Le Comte d'Ornano l'aida à exécuter cette manœuvre, & reçut quelque tems après une lettre de M. le Comte d'Argenſon, qui lui ordonnoit de la part du Roi d'aller joindre ſon régiment. Il obéit ſans regret : ce n'avoit jamais été ſon deſſein d'abandonner le ſervice de France, où il tenoit par goût, & par l'exemple de tant d'illuſtres Ornano qui ſont inſcrits dans nos annales; il n'avoit accepté le Généralat que pour rendre à ſa patrie, par l'influence d'une autorité paſſagere, des ſervices qu'il lui croyoit eſſentiels. Il eſt depuis devenu Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis,

A la fin de Septembre.

Commandant du régiment dont il étoit Capitaine, & Brigadier des Armées du Roi.

Outre M. d'Ornano, il y avoit dans l'Iſle, en même tems, d'autres Officiers de Royal-Corſe qui déplaiſoient fort au Commiſſaire Général, qui les ſoupçonnoit de former des intrigues. Quelques mécontens qu'ils puſſent être du Gouvernement Génois à cauſe de pluſieurs circonſtances, il n'arriva point de troubles à leur occaſion. Il eſt vrai que le Chevalier Marengo fut mis en priſon tout innocent qu'il étoit, & quoique reconnu pour Officier au ſervice de France ; il eſt vrai auſſi que, n'ayant pas été élargi auſſi-tôt qu'il auroit convenu, la Cour jugea que cette ſatisfaction étoit tardive & d'ailleurs inſuffiſante : mais M. de Sorba, (*a*) ayant réparé au pied du trône cet affront porté aux armes du Roi, fit évanouir les nuages que cet incident avoit répandu ſur les affaires.

Perſonne n'oſoit remuer dans l'Iſle, depuis que M. de Curſay avoit diſtribué ſes piquers au-delà des monts ; on

(*a*) Miniſtre de la Répuhlique de Gènes auprès de Sa Majeſté Très-Chrétienne.

y jouiſſoit de la tranquillité néceſſaire pour la publication du réglement, qui étoit attendu avec impatience. Il ne tenoit pas à M. le Marquis de Chauvelin que cet ouvrage ne fût déja conſommé. Il s'efforçoit de ramener les eſprits des Députés & de faire ceſſer leurs conteſtations. Il y avoit quatre principaux articles ſur leſquels ils étoient reſtés indécis : l'adminiſtration de la juſtice ; les priviléges des villes & des particuliers ; la fixation des biens domaniaux & allodiaux de la République ; le montant & la diſtribution de la ſomme que la Corſe devoit fournir annuellement pour les frais de ſon adminiſtration. Il ſembloit, à ceux qui ne découvroient pas l'enchaînement des circonſtances, que M. de Chauvelin auroit dû avoir aſſez préparé les matieres, avant de faire ſon entrevûe avec M. de Curſay, pour être enſuite en état de convenir facilement d'un réſultat précis & uniforme. Mais les délibérations, dans les gouvernemens Républicains, éprouvent tant de longueurs & de difficultés ; il eſpéra que, s'il réuſſiſſoit auprès des Corſes, il auroit plus de facilité pour gagner les Gé-

nois. C'étoit le moyen qu'il mettoit en avant depuis ſon retour. « Ces in-» ſulaires, diſoit-il aux Députés, (*a*) » ont arrêté le cours de leur rebellion; » c'eſt à vous à préſent de renoncer à » de dangereux accroiſſemens d'auto-» rité, établiſſez plutôt votre empire » dans les cœurs par un réglement ſa-» ge, ſolide, propre à rappeller la » confiance; ne vous privez pas à » perpétuité des avantages que vous » procure la pacification de la Corſe, » en laiſſant échapper le moment que » l'influence de la garantie du Roi vous » aſſure.

Dans le tems qu'il combattoit la réſiſtance des Députés par les raiſons les plus perſuaſives, & qu'il croyoit être ſecondé de la bonne intelligence qu'il avoit laiſſée entre MM. de Curſay & de Grimaldi; ils avoient déja rompu l'équilibre par leurs diſcordes, & ſe faiſoient tous les jours des récriminations nouvelles. La différence de nation & de génie concourut autant que

(*a*) Ces Députés étoient Franco de Grimaldi, & Marie Doria. Le Gouvernement les avoit choiſis & autoriſés pour traiter avec M. le Marquis de Chauvelin.

la

la difficulté des conjonctures à les brouiller & à fomenter leur antipathie. Il ne m'appartient point de décider, qui eut plus de tort de ces deux hommes, autant diſtingués entr'eux, qu'ils étoient, par pluſieurs conſidérations, au deſſus du vulgaire. Peut-être que M. de Grimaldi, enthouſiaſte de ſa République dont il étoit le ſuprême Repréſentant, étaloit trop la hauteur Italienne; peut-être que M. de Curſay, ſongeant qu'il avoit à ſoutenir la gloire d'un des plus puiſſans Monarques de l'Europe, pouſſoit trop loin les prétentions Françoiſes. L'un, ſcrupuleuſement attentif à conſerver les droits ſouverains de Gènes, s'effarouchoit des moindres choſes, & prenoit les plus légeres démarches pour des entrepriſes. L'autre exerçoit une adminiſtration trop arbitraire, parce qu'il ne penſoit pas qu'on dût être ſoupçonneux envers les Officiers d'un Prince qui protégeoit la République, & qui faiſoit actuellement ſervir ſes armes à la maintenir dans ſes poſſeſſions.

Le Marquis de Chauvelin uſa de toute ſa dextérité pour guérir leurs préventions, & pour aller au-devant

des éclats dangereux : tantôt il écrivoit à M. de Curſay d'éviter les chocs d'autorité avec toute l'adreſſe dont il étoit capable, & de ne point s'expoſer à perdre les fruits heureux de ſon adminiſtration : tantôt il faiſoit exhorter M. de Grimaldi à conſulter la nobleſſe de ſes ſentimens avant de s'arrêter à de vaines diſputes; lorſque le devoir de ſon miniſtere l'obligeoit de ſe plaindre au ſéréniſſime gouvernement de M. le Commiſſaire général, il laiſſoit toujours voir combien il étoit fâché de le trouver repréhenſible ; d'un autre côté il ménageoit avec ſoin la délicateſſe de M. de Curſay, & s'appliquoit à écarter ce qui pouvoit allumer ſa promptitude naturelle. Toutes ces précautions de ſon zèle ne purent cependant empêcher les funeſtes effets de leur diviſion. Ils avoient commencé par de petits démêlés ſur la preſſéance, qui, croiſſant par des conteſtations graduelles & rempliſſant leurs ſubalternes du même eſprit de diſſenſion, occaſionnerent une action qui penſa coûter du ſang & devenir tragique.

Il eſt néceſſaire de ſçavoir que M. de Chauvelin avoit fait, de concert avec

M. le Marquis de Grimaldi, des arrangemens qui concernoient la garde du port de Baſtia, & la franchiſe des bâtimens que le premier dépêcheroit en Corſe ; il avoit été convenu entre ces deux Miniſtres, qu'on ne pourroit faire viſite dans les bâtimens portant pavillon François, employés au ſervice de la poſte de France pour la Corſe, & que les paſſagers, qu'ils tranſporteroient, ne ſeroient forcés de comparoître devant M. le Commiſſaire général, que lorſqu'ils en recevroient l'ordre du Commandant François en certains cas ſpécifiés. Cependant les Officiers Génois firent placer ſur les bords de la mer des ſentinelles, à deſſein de couper la communication entre les bâtimens privilégiés, & le poſte des François qui fut ainſi maſqué indécemment. A cet affront on ajouta une violence ; cinquante hommes de la République ſe placerent en bataille, la bayonette au bout du fuſil, vis-à-vis de notre corps de garde. Le Lieutenant Colonel de Tourneſis, & le Major général furent couchés en joue par ordre des Officiers, déclarant quon feroit feu ſur eux, s'ils perſiſtoient dans l'intention de relever leurs ſentinelles.

Mais auſſi-tôt les Piéves du Nébio, de Caſinca, de Roſtino & des Coſtieres prirent les armes, & ſe mirent en marche, criant impétueuſement qu'ils ne ſouffriroient pas que les troupes du Roi fuſſent outragées. Si M. de Curſay eût perdu de vûe, que les François n'étoient en Corſe que pour les intérêts de la République, s'il n'eût pas arrêté une multitude animée, qui s'étoit déja portée tumultueuſement à Furiani, Baſtia auroit été en proie à des déſordres affreux, & peut-être la deſtruction de cette ville eût été la ſuite de cette démarche indiſcréte. La Cour de France fut ſaiſie d'indignation à la nouvelle d'un événement qui avoit ſi fort compromis les armes du Roi, & qui étoit une inſulte à la Puiſſance Françoiſe. Animée d'un juſte reſſentiment, Sa Majeſté ordonna à M. de Chauvelin de demander pour ſatisfaction que M. de Grimaldi fît publiquement des excuſes à M. de Curſay, & lui livrât le Commandant du piquet Génois.

On ne balança point à Gènes de promettre la ſatisfaction que le Monarque demandoit à tant de titres. Les Sénateurs furent d'avis qu'il falloit

appaiſer le Roi par le témoignage d'une déférence auſſi prompte, que reſpectueuſe. Sur cette délibération, on fit préparer l'eſprit du Commiſſaire général à une obéiſſance entiere. Cependant l'on mit cette affaire en négociation, comme toutes celles qui ſe traitent avec les Puiſſances : dès-lors jugeant que la Cour pourroit adoucir ce que les réparations exigées avoient de rigoureux, M. de Chauvelin ſe confirma dans la réſolution qu'il avoit priſe, de garder le ſecret ſur ſes dépêches, & de les laiſſer totalement ignorer à M. de Curſay. Il avoit autant en vûe, de ne point l'expoſer à la tentation ſéduiſante de vouloir humilier M. de Grimaldi par des airs de triomphe, que de ne pas donner à la volonté du Roi une publicité prématurée. M. le Comte d'Argenſon, Miniſtre & Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre, approuva fort ſa conduite, & loua infiniment ſa circonſpection. Cette approbation, qui venoit d'un Miniſtre ſi éclairé, le flatta d'autant plus que les événemens poſtérieurs juſtifierent la vérité de ſes éloges. La République montra tant de ſoumiſſion, & le Roi uſa tant

de condeſcendance, qu'il voulut bien ſe relâcher de ſa ſévérité. Les Colleges du petit Conſeil de Gènes ordonnerent ſeulement au Commiſſaire général d'avoir à l'avenir les égards dûs aux Officiers & aux troupes du Roi.

Le Miniſtere parut ſatisfait de cette démarche, parce qu'il vouloit écarter les longueurs, & hâter la fin du réglement qui coûtoit déja trois années de travail. Ce n'eſt pas que M. de Chauvelin n'y eût apporté autant d'activité que de préciſion : mais il travailloit avec les Députés d'un Gouvernement, dont la conſtitution politique entraîne des délais ſans nombre, & des interruptions continuelles. Accoutumés à temporiſer, dans les affaires ordinaires, les Génois devoient renchérir dans cette occaſion, où ils craignoient de trop affoiblir les droits de leur ſouveraineté en cédant trop de terrein, & où ils alloient ſe lier par des mains plus puiſſantes que les leur. Cependant les retardemens ceſſerent, on applanit les difficultés, le réglement fut rédigé & envoyé à Verſailles. Lorſqu'on en eut déterminé la forme au conſeil du Roi, & qu'on eut ratifié les changemens que M. de

Saint Conteſt (*a*) avoit trouvé néceſſaires, on le renvoya à la République, qui laiſſa paſſer quatre mois ſans faire de réponſe. Une lenteur ſi extraordinaire donna lieu à la Cour de ſoupçonner que les Génois ne méditaſſent de nouveaux deſſeins. En effet, après bien des remiſes, maſquées de divers prétextes, ils déclarerent qu'ils n'accepteroient les réglemens qu'à condition que le Roi retireroit ſes troupes de l'Iſle, & leur donneroit en échange un ſubſide pour y entretenir quinze cens hommes à leur ſolde. On fut autant étonné de leur déclaration qu'on l'avoit été de leur ſilence, & le Miniſtere l'eût priſe pour une défiance injurieuſe à la dignité de la couronne, s'il n'avoit démêlé la cauſe déterminante qui portoit la République à ce changement de ſyſtême.

Quelque grande que fût ſa confiance dans les vûes déſintéreſſées du Roi, elle n'avoit jamais pu ſe raſſurer contre le caractère entreprenant de M. de

(*a*) Miniſtre & Secrétaire d'Etat au Département des affaires étrangeres : il avoit ſuccédé à M. de Puyſieux qui avoit demandé ſa retraite.

Curſay. Bien loin de ſe croire fondée à diſſiper ſes anciens ſoupçons, elle ne pouvoit s'empêcher d'en former de nouveaux plus violens encore, en voyant ce Général François exercer dans ſes poſſeſſions un pouvoir abſolu, & former tous les jours des entrepriſes. C'étoient, diſoit-elle, des érections de tribunaux, des exécutions militaires, des machinations ſourdes, une complication de faits dont chacun pris en particulier paroiſſoit peu conſidérable, mais dont l'enſemble & le réſultat lui donnoient les plus mortelles inquiétudes. Elle ne ſe rebuta point de faire ſur ces griefs des repréſentations à la Cour de France par le Miniſtere de M. de Sorba. Nos Miniſtres des affaires étrangeres, qui eurent avec elle des rapports plus directs, partagerent ſes appréhenſions & ſes allarmes. M. le Comte d'Argenſon même, l'ami de M. de Curſay, déſapprouvant ſa conduite, lui en marqua plus d'une fois ſon mécontentement. Il fut ſouvent queſtion de rappeller cet Officier, & de couper court ainſi à des plaintes qui devenoient trop importunes; mais, prévenu par la plûpart des relations que ſon deſpotiſme remédioit aux dé-

ſordres, & devoit tourner à l'utilité des Génois, on crut devoir excuſer ſes écarts en faveur de ſes ſervices; de ſorte qu'on jugea que la conſidération, qu'il avoit acquiſe dans cette Iſle, y rendoit encore ſa préſence néceſſaire.

Cependant le Roi, ayant auſſi peu d'envie de s'approprier la Corſe qu'il avoit beaucoup d'intérêt d'en aſſurer la poſſeſſion aux Génois, voulut bien leur accorder un ſubſide, & par ce trait déciſif les guérir de toutes leurs défiances. Il y eut pour cet objet une convention entre la Cour de France & la République, où l'on arrêta que l'on publieroit le réglement avant la retraite des troupes du Roi, & qu'avant la publication du réglement, M. de Curſay aſſembleroit les Corſes, & en tireroit un acte de ſoumiſſion. Le 6 Septembre. 1712.

Ce dernier article étoit une xpédient, que M. de Chauvelin avoit imaginé, pour former vis-à-vis du Roi une ſûreté de ſa garantie, & pour mettre dans tout ſon jour la gloire de M. de Curſay, qui, relativement aux inſulaires, avoit à force de travail porté cet ouvrage à ſa perfection. Connoiſſant les reſſources de ſon eſprit, &

ſon aſcendant ſur celui des Corſes ; il ne douta point qu'il n'eût à la prochaine conſulte les ſuccès, dont il lui avoit donné, & même aux Miniſtres, des aſſurances réitérées. Auſſi en lui faiſant paſſer le réglement & les ordres du Roi, ne lui parloit-il qu'avec certitude de l'honneur qu'il alloit acquérir.

Mais les événemens démentirent ſes eſpérances ; je ne ſçai quelle fatalité entraînoit M. de Curſay vers ſa diſgrace : on eût dit qu'il ne ſçavoit plus faire uſage de ſon habileté, ni de ſa pénétration naturelle. Au lieu de fixer la tenue de l'aſſemblée à *Erbalonga*, ainſi qu'il ſe l'étoit propoſé, afin qu'elle fût plus tranquille, plus libre & moins expoſée aux cabales, il change tout-à-coup d'idée, & la convoque à Baſtia malgré l'avis de M. de Chauvelin, malgré ſa premiere réſolution, & tout ce qu'il avouoit lui-même qu'il craignoit des trames des Génois. Cette conſulte fut indiquée au 6 du mois d'Octobre pour les Députés du Royaume, & au 14 pour les Procureurs de toutes les Piéves. Pendant qu'elle dura, M. de Curſay reſta maître proviſionnellement de la police intérieure.

Conſulte générale de Baſtia. 1752.

Quelques précautions qu'on eût ſoin de prendre pour le bon ordre de la ville, la diſcorde ne jetta pas moins dans l'aſſemblée l'eſprit de vertige & de contradiction. Les Génois prétendent que M. de Curſay donna occaſion à ces troubles en admettant à la premiere lecture, qui fut faite du réglement chez lui, non-ſeulement les membres de la conſulte, mais encore tous les Corſes que la curioſité y avoit attiré. Cette multitude peu maniable, prompte à ſe prévenir, plus touchée des mots que des choſes, ſe déchaîna contre les points qui lui déplaiſoient & lui paroiſſoient anéantir ſes priviléges. Comment arrêter ſes emportemens & la ramener à la raiſon? Elle communiqua ſi rapidement l'eſprit d'effervescence dont elle étoit enflammée, que les plus ſages, entraînés au-delà des bornes, réſolurent, comme les autres, de s'oppoſer vivement aux articles du réglement qui allarmoient tant les peuples. De-là vint que M. de Curſay eſſaya ſans fruit les voies d'inſinuation dont il avoit connu autrefois l'efficacité par une plus heureuſe expérience. Il eut beau, ſecondé de Gaſſorio ſon ami fidele, ſolliciter, preſ-

ſer les Procureurs de ſe déſiſter de leur oppoſition, ils ne répondirent à ſes inſtances que par cette obſtination invincible qui leur étoit naturelle. Cherchant enſuite à les attendrir, il les attaqua par des endroits ſenſibles, en leur repréſentant qu'ils alloient être cauſe de ſa perte. C'eſt alors que Santucci élevant ſa voix du milieu de l'aſſemblée, lui dit : « Excellence, je » ſuis du nombre de vos ſerviteurs les » plus affectionnés, mais je penſe qu'il » vaut mieux qu'un ſeul périſſe que ſi » c'étoit la nation entiere ; ſçachez » que nous vous livrerions plutôt nos » vies pour vous prouver notre amour, » que de vous ſacrifier notre liberté.

Tout ce qu'il put gagner ſur l'eſprit des Procureurs opiniatrés à rejetter l'acte de ſoumiſſion tel que la Cour vouloit qu'on le ſignât, ce fut de les déterminer à faire une proteſtation modérée, & une députation pour ſupplier la République de modifier les trois articles du réglement qu'ils trouvoient inexécutables : encore ne s'y réſolurent-ils que par un excès de complaiſance, encore reſtreignignirent ils la miſſion de leurs Députés par un ordre précis de ne haſarder à

Gènes aucun acte déciſif de ſoumiſſion.

Si M. de Curſay eût rendu compte à la Cour des ſcènes intérieures de la conſulte, avec cette noble franchiſe qui formoit une partie principale de ſon caractère, on auroit compâti à ſes mauvais ſuccès : tout au plus auroit-on pu lui reprocher de s'être inconſidérément rendu garant de la conſtance & de la fidélité des Corſes. Mais, livré à une illuſion des plus inconcevables, il ſe perſuada, au moins voulut-il en perſuader les autres, que la piéce ſignée des Procureurs du pays étoit l'équivalent du modele de la Cour, & que par conſéquent le Roi devoit en être ſatisfait : ainſi ne voulant point avouer qu'il avoit échoué, ni propoſer de nouveaux expédiens dont il ſentoit ce qu'ils auroient eû de frivole, il ſe détermina au parti biſarre de ſoutenir qu'il avoit réuſſi dans ſes deſſeins. Attaché à cette chimere, il annonça à la Cour les prétendus ſuccès de la conſulte, & adreſſa les Députés de la nation à M. de Chauvelin, pour qu'il les préſentât à la République. Sans entrer dans aucun autre détail ſur les opérations de la conſulte, il aſſuroit

le Plénipotentiaire que la piéce unie au réglement, qu'il lui envoyoit, étoit une acceptation véritable & une ſoumiſſion entiere aux ordres du Roi.

M. de Chauvelin, étonné de ne voir qu'un acte de proteſtation à la place d'une acceptation formelle, inſtruit d'ailleurs que les affaires avoient pris une mauvaiſe tournure, reçut les deux Députés, l'Abbé d'Olmetto & M. Matra, avec cet air de réſerve qui ſuppoſe le mécontentement. Il commença par leur dire, qu'il ne ſçauroit les regarder comme les Repréſentans d'un peuple ſoumis aux ordres du Roi, puiſque l'acte même, qui fondoit ſa ſoumiſſion, prouvoit ſa déſobéiſſance : il ajouta qu'il n'auroit pas même dû les recevoir, puiſqu'ils étoient ſans caractère, & leur déclara qu'il ne pouvoit les préſenter au Gouvernement, attendu la mauvaiſe conduite de leur conſulte. Ils ſéjournerent trois jours à Gènes, après leſquels, voyant qu'on ne faiſoit pas cas de leur miſſion, ils ſe hâterent de quitter une ville, où ils étoient traités ſans honneur ; mais ils ne voulurent pas partir ſans avoir fait une ſeconde viſite à M. de Chauvelin, qui profita de cette occaſion

pour leur ſuggérer les moyens de fléchir le Roi & de mériter leur grace. Prenant un air attendri ſur le ſort malheureux de la Corſe, il leur conſeilla d'uſer de tout le crédit qu'ils pouvoient avoir ſur la nation, afin de l'engager à ſe raſſembler au plutôt, & à effacer par une ſoumiſſion prompte le crime de ſon infidélité. Il tâcha de les toucher par la peinture vive des malheurs auxquels ils alloient être en proie, ſi le Roi ſe bornoit à leur retirer ſa protection. Il finit par leur faire voir, qu'abandonnés dans les antres de leurs montagnes, & dans les réduits de leurs forêts, privés de toute communication avec les autres hommes, ils ne leur reſtoit d'autres perſpectives, lorſqu'ils ſeroient épuiſés de vengeance, & las de s'entretuer, que de recourir à la pitié incertaine de leur Souverain irrité.

Les Députés, pleins de dépit du traitement qu'ils recevoient à Gènes, firent peu d'attention à ces réflexions auſſi vraies que touchantes : ils ne ſongeoient qu'à leur vengeance particuliere, & aux moyens de faire voir, à leur retour, combien la nation avoit été outragée dans leur perſonne. M. de

Curſay, qui étoit l'auteur de leur députation, partagea leur reſſentiment avec ſa vivacité ordinaire : il diſoit tout haut que M. de Chauvelin n'avoit pu ſe diſpenſer de les préſenter au Sénat, & que leur miſſion devoit être agréable à la République, puiſque la ſoumiſſion des peuples aux volontés du Roi ne laiſſoit rien à déſirer. Il tenoit toujours à cette fauſſe époque malgré le cri général des nationaux qui le déſavouoient par leurs clameurs & par toutes les proteſtations qu'ils firent contre le réglement dans une nouvelle conſulte. (*a*) Les tourmens, la mort même, diſoient-ils, ne pourroient leur faire accepter une loi qui menaçoit leur liberté d'une ruine totale : ils en vinrent juſqu'aux invectives, débitant avec aigreur que M. de Chauvelin avoit ſacrifié la nation Corſe aux Génois ; qu'il étoit l'auteur immédiat du réglement & la cauſe du déſordre. Prévenus contre lui par le ſéjour qu'il faiſoit à Gènes, ils oublioient ainſi tous les ſervices qu'il leur avoit rendus. On reconnut bien, dans cette

(*a*) A Valleruſt ie le 30 Octobre 1752.

rencontre, l'aveuglement & l'ingratitude des peuples livrés à leurs fureurs. Gafforio, cet honnête homme qui les avoit ſervi toute ſa vie, le génie tutélaire de la nation & l'ame de leur aſſemblée, ne fut point à l'abri de leurs traits mordans. Ils ne rougirent pas enfin d'exhaler leur violence contre le Marquis de Curſay, ce Commandant ſi chéri d'eux, & qui avoit tant de droit à leur amour & à leur reconnoiſſance ; quelques-uns eurent l'audace de lui donner des noms odieux, & de tourner en ridicule les careſſes aviliſſantes qu'ils diſoient que ſes ſubalternes avoient prodiguées, pour engager les Procureurs à entrer dans ſes vûes.

Tous ces mouvemens tumultueux étoient les avant-coureurs de ſa diſgrace. On lui auroit pardonné, comme j'ai déja dit, d'avoir trop légérement répondu de la ſoumiſſion des peuples, & d'avoir occaſionné par ſon imprudence les déſordres qui arrivoient. Mais le Roi, déja irrité de ce qu'il avoit compromis ſa garantie, ne put retenir ſa juſte indignation, lorſqu'il apperçut qu'il oſoit lui en impoſer, au point de vouloir faire croire qu'il avoit

rempli ſes promeſſes, & qu'il méritoit des récompenſes. Perſuadé qu'il devoit la punition de cette témérité à ſa gloire & au bon exemple, il donna ordre d'arrêter M. de Curſay en Corſe, & de le traduire au Fort quarré d'Antibes. M. le Comte d'Argenſon envoya cet ordre au Marquis de Chauvelin qui dreſſa, pour le faire exécuter, un plan de conduite rempli de prévoyance, & dont les meſures étoient priſes avec la plus grande préciſion. C'étoit le deſſein de la Cour que l'on prévint, par une ſurabondance de précautions, les inconvéniens d'une émeute populaire, qui, ſi le ſecret eût tranſpiré, pouvoit avoir lieu en faveur d'un Commandant dont la nation avoit été juſqu'alors idolâtre. M. de Courcy, (*a*) Colonel de Tournéſis, chargé de cette expédition, la mena avec tant de myſtere & d'intelligence, qu'on ſçut l'événement avant d'en avoir eu le plus léger indice. Il part ſecrétement de Corté, dont il

(*a*) Il avoit ſuccédé à M. de Curſay qui fit vaquer le Régiment par ſa promotion au grade de Maréchal de Camp en 1750.

commandoit la garniſon, pour ſe rendre à Baſtia, où le Marquis de Curſay faiſoit, en qualité de Général, ſa réſidence ordinaire. Il lui communique ſon interdiction ainſi que l'ordre de l'arrêter; &, l'ayant fait conduire ſous bonne eſcorte dans la maiſon de Caraffa, il notifie aux principaux Officiers, qu'il a arrêté M. de Curſay par ordre du Roi, & qu'il eſt nommé de la Cour pour commander à ſa place. D'ailleurs M. de Courcy s'efforça, par toutes les honnêtetés compatibles avec ſon devoir, d'adoucir à ſon priſonnier d'Etat les amertumes de cet accident malheureux. On lui avoit recommandé d'avoir toute ſorte d'égards pour un homme de cette diſtinction; (*a*) mais, de peur que les Corſes n'entrepriſſent de l'enlever & ne cauſaſſent du trouble, on lui avoit mar-

M. de Curſay eſt arrêté à Baſtia par ordre du Roi.

Le 9 Décembre. 1752.

(*a*) M. de Chauvelin ne donna point d'ordre à M. de Courcy pour les papiers particuliers de M. de Curſay, ſur ce principe que les correſpondances de famille & d'amitié doivent être ſacrées à tout honnête homme, lorſque les intentions du maître & des raiſons particulieres n'obligent pas de les dévoiler.

qué, dans ſes inſtructions, de le tenir étroitement enfermé, & ſous une garde renforcée. On ne fit pas cependant le moindre mouvement en ſa faveur; les montagnards même apprirent avec indifférence cet événement qui, dans toute autre occaſion, les auroit portés à des partis extrêmes. La violence, que M. de Curſay avoit faite à la conſulte de Baſtia pour l'obliger à envoyer des Députés à Gènes, contre le gré des peuples, avoit affoibli ſon crédit, & refroidi l'amour dont ils lui avoient donné, tant de fois, des preuves non équivoques. Les Officiers François & les Génois parlerent diverſement de cette avanture ſelon qu'ils étoient plus ou moins inſtruits, ou plutôt ſelon leurs préjugés & leurs paſſions différentes. Il paroît certain que l'indignation du Roi ne portoit eſſentiellement que ſur ce que M. de Curſay lui avoit déguiſé les véritables diſpoſitions des peuples; & on ne craint point de dire qu'on s'eſt trompé à ſon égard, ſi on a cru qu'il eût porté ſes vûes à la Royauté, & cherché à ſe rendre maître de la Corſe. Il eſt vrai qu'il avoit donné aux rebelles des eſpérances trop étendues, & qu'il avoit

compté, par un faux calcul de politique, pouvoir les flatter qu'ils ne rentreroient plus ſous la dominarion des Génois. Mais il eſt hors de vraiſemblance qu'il ait jamais conçu le projet de ſe faire Souverain de cette Iſle, il avoit trop d'eſprit aſſurément pour être capable d'une ambition auſſi abſurde.

Victime de ſon caractère impétueux, & d'une ſuite de conjonctures défavorables, cet Officier général fut conduit au Fort quarré d'Antibes, & au bout d'un mois transféré à la citadelle de Montpellier; ſix mois après on le tira de cette priſon pour le reléguer dans ſes terres : le Roi lui permit enſuite de reparoître à la Cour & d'aſpirer à ſes graces. (*a*) Il a été ſucceſſivement Commandant en ſecond dans les Provinces de Bretagne & de Franche-Comté, & a terminé, depuis quelques années, à Paris une vie ſou-

(*a*) M. de Curſay ne devoit pas être regardé comme un criminel d'Etat, mais comme un Officier qui avoit manqué au plus eſſentiel de ſes devoirs. *Lettre de M. le Comte d'Argenſon à M. le Marquis de Chauvelin.*

vent traverſée par des accidens fâcheux ; mais ſa mémoire conſacrée dans les faſtes de la nation Corſe y vivra toujours. Ces inſulaires, revenus des préventions qu'avoit enfanté un moment de criſe, ne rappellent encore aujourd'hui qu'avec attendriſſement les années de ſon adminiſtration.

Depuis la détention de M. de Curſay juſqu'au départ des troupes du Roi, MM. de Chauvelin, de Courcy & Gafforio firent des projets & de nouvelles demandes relatives à l'objet de pacification ; mais ils ne ſe livrerent à leur travail que pour ſe procurer la ſatisfaction d'avoir épuiſé toutes les reſſources de leur zèle. Il falloit amener les choſes de trop loin pour oſer eſpérer un accommodement prochain. La Cour, en voyant l'impoſſibilité, tourna ſes ſoins à d'autres objets plus utiles, & fit retirer les troupes Françoiſes. On remit aux Génois toutes les places que les Corſes avoient confiées à M. de Curſay, tant celles, que les Anglois avoient conquiſes & remiſes aux rebelles, que les autres, dont les mécontens s'étoient emparés par leurs propres armes. Leur aſſemblée d'Orezza réclama la pro-

meſſe du Général François, mais l'infraction de leurs derniers engagemens diſpenſa la Cour de tenir ceux que M. de Curſay avoient pris à leur égard. Le Roi promit de payer aux Génois le ſubſide ſtipulé dans la convention du 6 Septembre, qui montoit à deux cens cinquante mille livres monnoie de France ; & les Corſes, ayant, dans une ſi grande confuſion, méconnu le prix de la médiation royale, toujours extrêmes dans leurs emportemens, toujours infortunés dans leurs révoltes, furent abandonnés à leur délire & à leur obſtination aveugle. Ainſi finit cette négociation entamée par MM. les Maréchaux de Richelieu & de Belleiſle, & enſuite confiée à M. de Chauvelin qui la conduiſit pendant cinq ans avec autant d'activité que d'adreſſe.

Les rebelles ſe ſoutinrent contre la République tant qu'ils eurent à leur tête le fameux Gafforio : mais ce Général fut bientôt aſſaſſiné par la main d'un Corſe, & à l'inſtigation des Génois, s'il faut en croire les naturels du pays. Il avoit l'ame honnête, un ſens exquis : j'ai dit qu'il étoit le plus éloquent des Corſes. M. de Chauve-

Gafforio eſt aſſaſſiné. Le 4 Octobre. 1753.

lin faiſoit le plus grand cas de Gaffo-rio ; tous les Commandans François, qui l'ont connu, ont fait l'éloge de ſa droiture & de ſon déſintéreſſement, qualité rare dans un chef qui, pendant plus de vingt ans, a eu le maniement des affaires publiques. Les Corſes furent ſi abattus de ſa perte qu'ils ſe ſeroient ſoumis à des conditions raiſonnables, ſi les Génois avoient ſçu mettre à profit ces momens heureux : mais, prétendant les aſſujettir par des coups d'autorité, ils firent mouvoir imprudemment leurs troupes. Auſſi-tôt la nation allarmée s'aſſembla à Corté, rappella ſes forces en ſe voyant réunie, & confondit leurs eſpérances. Elle ſongea pour lors à l'élection d'un Général qui fût le gardien de la liberté commune ; de tous les hommes conſidérables qui l'avoient gouvernée, il ne reſtoit que le Seigneur Mario Matra, éloigné depuis quelque tems des affaires par dégoût & par des conſidérations pour ſa famille : toutes les voix néanmoins ſe réunirent en ſa faveur, & l'on députa à ſon château d'Aléria pour le tirer de la vie privée où il s'étoit condamné, & lui offrir le premier rang. Ce poſte

flatteur

flatteur lui parut, dans ces conjonctures, environné de trop d'embarras & de périls. Plus touché de ſon repos que de ſa gloire, il ne conſentit que par complaiſance à être du nombre des Magiſtrats annuels. La ſituation des affaires fit renouveller ſouvent ces conſultes qui étoient le centre de l'unité nationale, & où l'on vit paroître enfin le fameux Paſcal Paoli accompagné de Clément ſon frere. Ils étoient fils d'Hyacinte Paoli qui, pendant l'expédition du Marquis de Maillebois s'étant réfugié à Naples, y avoit emmené le jeune Paſcal qu'il aimoit tendrement, afin de lui procurer une ſeconde éducation. Cet enfant chéri, qui lui donnoit déja de grandes eſpérances, continua de répondre à ſes ſoins, embraſſa ſes projets & conſola ſa vieilleſſe. Etant devenu Lieutenant de Grenadiers au ſervice de Naples, il fut ramené par le haſard dans ſa patrie, où il conçut le deſſein de ſe faire un nom à la faveur des troubles, & de parvenir s'il pouvoit au comble des honneurs. Trop vif dans ſon ambition, pour s'arrêter aux gradations lentes des fortunes ordinaires, il franchit les intervalles, & oſa lever les yeux juſ-

1755. Paſcal Paoli ſe montre pour la premiere fois aux yeux de ſa nation.

qu'au Généralat par la diſette des concurrens. Il étoit jeune, mais ſa jeuneſſe gracieuſe & agréable plut infiniment à la multitude. Il étoit attaché au ſervice d'un Prince étranger & portoit l'uniforme de ſon régiment, mais c'eſt préciſément ce qui en impoſoit aux montagnards. Son pere avoit été Général, il ne falloit pas rendre la dignité ſuprême héréditaire dans la même famille : mais c'eſt ce qui lui attira la conſidération des peuples, qui ſe ſouvenoient des grands ſervices que ſon pere leur avoit rendus. Clément, ſon frere aîné, qui paſſoit pour un des plus braves, & qui, par dévotion ou pour ſe faire des amis, s'étoit affilié au tiers-ordre des Franciſcains, pouvoit lui être préféré. Mais Clément reconnut toujours la ſupériorité que ſon frere cadet avoit ſur lui du côté de l'eſprit & du ſçavoir ; & le premier à lui rendre hommage, il ne ſongea qu'à lui faire des partiſans. Paſcal, avec le talent de la parole, & l'art de plaire à la multitude, ravit tous les ſuffrages, dès la premiere fois qu'il ſe préſenta à ſa nation qui le crut ſuſcité du ciel pour délivrer la patrie. Il fut choiſi unanimement pour un

des Magiſtrats de cette année ; & ſon adminiſtration fut ſi agréable, qu'on lui offrit le commandement général. Il eut l'adreſſe de demander à le partager avec Mario Matra qui avoit un parti nombreux, & qui étoit d'une extraction noble & diſtinguée. Ces deux chefs réunis enſemble agirent quelque tems de concert ; mais leurs paſſions inconciliables ne tarderent pas à troubler leur concorde. L'un épris de ſon mérite ne voulut plus avoir d'aſſocié ni d'égal ; l'autre, plein de ſa naiſſance, eut honte de le céder à un homme qu'il croyoit fort au-deſſous de lui : ils ſe ſéparerent, & chercherent à vuider leurs querelles par le ſort des armes : c'étoit l'arbitre ordinaire des différens qui naiſſoient parmi les Corſes, & ſur-tout entre les chefs. Paoli y eut recours d'une maniere qui décela ſon génie : Politique ruſé, il aſſembla ſecrétement ſes parens & ſes amis, afin de ſurprendre Matra & de pouvoir l'arrêter avant qu'il fût averti d'être ſur ſes gardes. Ce complot, découvert par l'indiſcrétion d'un Religieux qui avoit été mis dans la confidence, les rendit plus furieux l'un contre l'autre. Ils ſe mi-

Paſcal Paoli élu Général, demande pour Collégue Mario Matra.

rent tous deux en campagne : M. Matra l'emportoit par le nombre, M. Paoli par la conduite ; le premier avoit plus de valeur, le ſecond plus d'eſprit & de connoiſſance : on en vint plus d'une fois aux mains avec une alternative de ſuccès ; enfin M. Paoli vaincu, après un combat opiniâtre, fut obligé de ſe réfugier dans un couvent avec les débris de ſa troupe, qui ne cherchoit plus qu'à ſe procurer une capitulation. Il eût été perdu infailliblement ſi, pendant qu'on parlementoit, il n'avoit été aſſez habile pour jetter des ſoupçons ſur les ſentimens de ſon rival, en diſant qu'il trompoit la nation, & qu'il avoit eu des conférences clandeſtines avec les Agens de Gènes. Grand nombre des partiſans de Matra, qui venoient de vaincre ſous ſes ordres, le quittèrent légérement pour Paoli qui les avoit ſéduits par les charmes de ſon éloquence. Prompt à profiter de leur zèle, il alla avec de nouvelles forces attaquer ſon adverſaire affoibli par cette déſertion générale, & le pourſuivit avec tant de vivacité qu'il eut à peine le tems de gagner ſon château, d'où la crainte d'être pris le fit ſortir avec précipitation.

Il ſe rendit à Gènes, où il paroît qu'il avoit toujours entretenu des correſpondances, & revint peu de tems après rallier ſon parti & tenter de réparer ſes infortunes. Les commencemens de cette ſeconde guerre lui furent favorables ; mais il perdit la vie dans une rencontre, & laiſſa par ſa mort à M. Paoli la libre poſſeſſion du Généralat.

Mario Matra eſt tué dans une rencontre.

Cet heureux vainqueur convoqua une diéte ou conſulte générale pour y recevoir la confirmation de ſon emploi, & prendre les meſures les plus propres à lui en aſſurer la continuité en endormant la jalouſie de la nation : c'étoit le moyen de prévenir des cabales toujours dangereuſes & funeſtes à une autorité naiſſante. Sentant qu'il avoit beſoin de flatter les préjugés nationaux, de ſe rendre populaire, & d'éviter avec ſoin les moindres apparences du pouvoir abſolu, il ſe détermina à rétablir l'ancien gouvernement, & à paroître limiter ſon pouvoir par l'établiſſement d'un Sénat. Cet air de déſintéreſſement, & la médiocrité de ſa condition, le rendirent cher aux peuples qui, le voyant élevé au Généralat quoiqu'il ne fût pas de la claſſe

Paſcal Paoli reſte ſeul Général.

des nobles, le traiterent avec les plus grands égards, s'imaginant que les honneurs, qu'ils lui rendoient, rejailliſſoient ſur eux-mêmes. S'il avoit été choiſi dans des familles plus relevées, ils auroient eû à redouter le pouvoir de la ligue dans les affaires du Gouvernement; au lieu que M. Paoli leur faiſant moins d'ombrage, ſembloit devoir de préférence les protéger contre les plus puiſſans de l'Iſle, & les ménager d'autant plus qu'il avoit beſoin continuellement de leur appui pour ſe conſerver dans ſa place.

Il n'en eut pas plutôt pris poſſeſſion, qu'il chercha à ſe ſignaler par des réglemens de police, des ordonnances militaires & quelques exploits. Non qu'il eût les inclinations fort guerrieres & le talent des armes; auſſi médiocre dans les combats que ſupérieur en politique, il dut ſes ſuccès à la bravoure & à l'intrépidité de ſon frere, ainſi qu'à la faveur des conjonctures. Ils chaſſerent les Génois des poſtes qu'ils avoient en avant, & les tinrent en échec dans leurs places maritimes.

1756. Le 14 d'Août. Dans ces entrefaites, le Roi conclut un traité avec la République de

Gènes, & envoya un corps de troupes dans l'Iſle de Corſe pour y garder les côtes occidentales & celles du nord, tandis que les troupes de la République défendroient celles du midi & de l'orient. Les Corſes reſterent ſur la défenſive, excepté dans les rencontres, & n'oſerent point inſulter les villes où les Génois s'étoient retirés, encore moins celles que les François avoient priſes ſous leur protection. Le véritable eſprit de la Cour étoit d'empêcher qu'elles ne tombaſſent entre les mains des Anglois avec qui nous étions en guerre; &, en nous bornant à cet objet, nous ne voulumes pas nous mêler de tout ce qui pouvoit ſe paſſer dans l'intérieur de l'Iſle. Les troupes, que nous y envoyâmes, étoient compoſées de cent canoniers ou bombardiers, & de ſix bataillons, formant alors quatre mille deux cens hommes. On les diſtribua à Ajaccio & à Calvi, qui fournit des détachemens à Saint-Florent, Algagliola, l'iſle Rouſſe & Alſiprato. Elles y furent commandées par M. le Marquis de Caſtries, depuis Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Chevalier de ſes Ordres, un de nos meil-

M. le Marquis de Caſtries commande en Corſe les troupes Françoiſes.

leurs Officiers Généraux. On ne fit aucune tentative contre les poſtes qu'il étoit chargé de défendre. Cette tranquillité lui permit d'exercer ſa pénétration ſur tout ce qui lui préſentoit quelque objet d'inſtruction & d'utilité réelle. Il remarqua le commerce biſarre qui ſe faiſoit entre ces deux peuples qui ſe haïſſoient mortellement, dont l'un étoit Souverain, & l'autre ſujet rebelle. Les Génois, ayant beſoin d'argent, ouvroient leurs magaſins aux Corſes qui avoient beſoin de ſel & de poudre. Mais les Miniſtres de Gènes ne toléroient ces relations qu'à l'égard de ceux avec qui elle étoit dans un état de guerre active. C'eſt ce qui fit diſtinguer à M. de Caſtries pluſieurs ſortes de guerre qui, ſelon les cas, pouvoient avoir lieu dans ce pays. Une guerre active durant laquelle on ſe cherchoit pour ſe combattre, ou pour ſe dreſſer des embuſcades; une guerre paſſive où l'on ne s'attaquoit pas à moins qu'on ne ſe rencontrât au-delà des barrieres, & hors de l'exercice du commerce qu'entretenoit des raiſons de néceſſité commune; une guerre générale qui entraînoit le gros de la nation;

une guerre particuliere qui ne mettoit en mouvement que certains diſtricts. Après ſept mois environ de ſéjour & d'obſervation, M. de Caſtries fut rappellé pour aller ſervir à l'armée d'Allemagne, où, à la tête de ſa diviſion, il remporta une victoire ſur le Prince héréditaire de Brunſwick.

M. le Comte de Vaux remplace le Marquis de Caſtries. 1757. Au mois de Juillet.

La Cour le fit remplacer en Corſe par M. le Comte de Vaux, qui, connoiſſant depuis long-tems ce pays, y avoit donné des preuves de ſa bravoure. Sa vigilance extrême prévint toute ſurpriſe de la part des Anglois; leurs flottes croiſoient continuellement autour de l'Iſle, cherchant le moment favorable de nous inquiéter dans les places que nous y occupions. Les Commandans de leurs eſcadres négocierent avec le Général Paoli, & lui propoſerent un projet de nous attaquer s'il vouloit armer deux mille hommes, & les joindre à leurs troupes de débarquement : mais leurs négociations demeurerent infructueuſes. Il n'arriva d'événemens militaires entre les François & les Corſes, que les actions occaſionnées dans l'été de 1759 par la retraite de nos ſix bataillons, à qui la Cour avoit donné or-

dre de repaſſer en France. La coutume de ces inſulaires eſt d'attaquer toujours les troupes qui ſe retirent, dans l'eſpérance de profiter de leur déſor-
1759. dre, & de piller leur bagage. Ayant appris que les bâtimens de tranſport étoient arrivés pour l'embarquement de nos troupes, ils chercherent à leur dreſſer en divers endroits des embuſcades, & à ſurprendre quelques-uns de leurs poſtes. A peine M. de Vaux eut quitté Alſiprato, où il étoit venu reſpirer un air plus ſalubre, qu'ils s'en emparerent, enleverent tous les effets tranſportables, & renvoyerent ſans armes vingt cinq fuſiliers du Régiment de Montmorin, qui compoſoient le détachement. Enſuite ils allerent occuper, pendant la nuit, la ſommité des montagnes qui dominent le chemin d'Algayola à Calvi le long de la mer, par où devoient paſſer deux Compagnies Suiſſes. Sur les flancs de ces montagnes, on voit un rocher inacceſſible qui plonge ſur le chemin à la portée du fuſil, & le reſſerre à la mer de la largeur de trois pieds; ils jugerent qu'il leur étoit eſſentiel d'y prendre poſte, & qu'ils pourroient de là, ſans riſquer de leur côté, & avec

un avantage certain, tirer ſur les troupes qui paſſeroient par le défilé, devenu pour elles un piége inévitable. C'eſt-là qu'ils avoient battu un parti d'Autrichiens pendant l'expédition du Prince de Wirtemberg. Heureuſement pour ces Compagnies Suiſſes, qui étoient en route, M. de Vaux fit occuper par des grenadiers ce poſte dangereux, ſur le conſeil que lui donna M. Dicnatsk, Officier dans le Régimenr de Boccard. Les rebelles, ſurpris d'avoir été prévenus, n'allerent pas avec moins d'audace attaquer les deux Compagnies Suiſſes, qui venoient d'Algayola, ainſi que les quatre cens hommes que M. de Vaux avoit détachés pour aller à leur rencontre. L'action s'engagea; le feu de part & d'autre fut très-long & des plus vifs. Nous y perdîmes un Officier, quelques ſoldats; nous eumes pluſieurs bleſſés : le carnage ſeroit devenu beaucoup plus grand, ſi le Commandant François n'eût envoyé promptement un nouveau renfort, qui repouſſa les Corſes, & favoriſa la marche de nos troupes. Dès que nos bataillons, deſtinés à paſſer en France, furent raſſemblés à Calvi, on exécuta

leur embarquement à la hâte pour profiter du premier moment où les Anglois en s'écartant laiſſeroient la mer libre : cette manœuvre ſe fit avec tant de célérité, & la traverſée avec tant de promptitude, que nos bâtimens échapperent à l'eſcadre Angloiſe qui ſe montra à la vûe de Toulon, lorſqu'ils étoient à peine eux-mêmes entrés dans le port. Le Régiment d'Angoumois, que la Cour avoit envoyé en Corſe un peu avant la retraite des autres troupes, demeura à Calvi ſous les ordres de M. de Vaux, qui en ſortit avec lui en automne lorſqu'il y eut reglé les affaires pour leſquelles on avoit prolongé ſon ſéjour.

Les François évacuent de nouveau la Corſe.

759.

Tableau du Gouvernement de Paoli ; la profondeur de ſa politique.

Cependant le Général Paoli affermiſſoit, à force de diſſimulation, les fondemens de ſa puiſſance ſur les débris de la liberté commune. Il avoit pris le maſque de toutes les vertus patriotiques, pour établir ſon Gouvernement d'une façon ſtable, & qui eût pour but l'eſtime générale de la nation. Auſſi les payſans admirant tout ce qu'il faiſoit, l'adoroïent, & avoient en ſes promeſſes une confiance ſans bornes. Il étoit parvenu à les captiver autant par ſes manieres affables & par ſes

diſcours, que par l'appareil de ſes vertus factices ; il ſçavoit les careſſer à propos, & employer toujours dans ſes harangues ce ſtyle animé & preſſant avec lequel il étoit aſſuré d'enflammer leurs eſprits. Obligé d'attiſer toujours le feu de leur imagination naturellement emportée, d'occuper leur inquiétude & d'entretenir leur haine contre la République, il leur avoit perſuadé qu'il viendroit à bout de chaſſer tout-à-fait les Génois, qu'il vouloit rendre la Corſe une République auſſi fameuſe que celle de Hollande, & qu'il ne demandoit que du tems pour faire jouer tous les reſſorts néceſſaires à l'exécution deſes deſſeins. Non content d'avoir fondé ſon pouvoir ſur cette aveugle confiance qu'il leur avoit inſpirée, & dont il diſpoſoit ſouverainement, il crut encore devoir le conſigner dans la nature même de l'adminiſtration qu'il établit.

Avant de lui donner toute ſa perfection, il médita long-tems les principes de liberté & de gouvernement Républicain dépoſés dans les hiſtoires des petites Républiques Grecques & des petites Républiques d'Italie, pendant leurs commencemens : outre ces

méditations propres à la trempe de ſon eſprit & analogues à ſes vûes, il liſoit tous les jours le Prince de Machiavel, Auteur Florentin, ce précepteur des tyrans, & dont la doctrine eſt ſi déteſtée des peuples. M. Paoli portoit ce livre habituellement avec lui, & goûtoit beaucoup la profondeur de ſes maximes : mais il en appliqua ſeulement, ainſi que de ſes autres lectures, ce qu'il crut convenable à ſon pays & à ſa puiſſance perſonnelle. Lorſqu'il eut combiné toutes ces idées éparſes dans les codes de différens peuples, il en fit un réſultat, & eut l'adreſſe d'en compoſer une eſpéce de Gouvernement le plus favorable aux intérêts de ſon ambition.

Il paroiſſoit dans les réglemens, dont il fut l'auteur, que l'adminiſtration de la juſtice étoit confiée à des conſeils & à des tribunaux qui, dans le fait, n'agiſſoient que conformément à ſes vûes, & lui laiſſoient toute la partie exécutrice qu'il s'étoit réſervée. Il mit à peu près les Piéves à l'inſtar des Cantons, ſelon le plan du Gouvernement helvétique, avec cette différence que les Cantons en Suiſſe forment autant de Républiques particulieres ; au lieu que les

Piéves n'avoient qu'une exiſtence relative, & ne faiſoient enſemble qu'un même corps. Chacune de ces Piéves ſe choiſiſſoit des repréſentans, dont quelques-uns formoient un conſeil ſupérieur; mais ce conſeil n'avoit que l'apparence d'influer dans les affaires publiques. Le Général reſtoit le maître des déciſions, autant par l'empire qu'il avoit ſur les membres du Sénat, que par la précaution qu'il avoit priſe de rendre ſa voix double & prépondérante. Il n'y avoit que trois Sénateurs parmi leſquels il étoit immanquable qu'il n'eût au moins un partiſan dévoué. Dans la ſuite il parvint au point de ſe faire donner des pouvoirs ſans bornes, & l'on peut aſſûrer que ſa volonté étoit devenue l'unique loi de ces inſulaires.

Sa politique féconde en moyens, lui en fournit d'infaillibles pour ſoutenir & perpétuer le deſpotiſme le plus décidé, ſans trahir l'effet des faſcinations dont il cachoit aux peuples l'eſclavage où il les réduiſoit. Comme tous les emplois & toutes les places dépendoient de ſon choix, ou de l'approbation du choix des Piéves, tous ceux qui y arrivoient étoient ſes amis ou ſes créatures. Il ſe les atta-

choit en les élevant de dignités en dignités, & en leur faiſant des donations de biens confiſqués ſur des nobles Génois, & ſur des domaines eccléſiaſtiques. Les honneurs & l'argent, diſpenſés à propos, furent les deux appas qui lui attirerent les chefs particuliers & les Peres des Communes. Auſſi aucune conſpiration ne pouvoit ſe tramer, rien ne ſe faiſoit nulle part qu'il n'en fût, ſur le champ, averti par des rapports fidéles. Ses amis, répandus par-tout, devinoient & troubloient les complots de ſes adverſaires, qui ſe dégoûterent enfin d'intriguer vainement contre ſon autorité. A l'égard de ceux qu'il ne put jamais, par ſes manéges, intéreſſer à la conſervation de ſa gloire, il parvint à s'en faire redouter, & à les forcer, par la crainte, de garder le ſilence ſur leurs ſentimens; de façon que, tant que ſon regne a duré, on n'a pas trouvé un ſeul Corſe qui ait oſé en dire du mal, même parmi ceux qu'on ſçavoit lui être décidément oppoſés. Si quelqu'un de ſes partiſans lui devenoit ſuſpect, il travailloit auſſitôt à le décréditer & à le perdre. Pour mieux cacher l'exécution de ſes

projets terribles, il feignoit d'être alors bien diſpoſé en ſa faveur, & commençoit même par lui accorder des graces : ingénieux à procurer ſa perte, ſans qu'il parût l'avoir réſolue, il en faiſoit rejetter l'odieux ſur ceux qui, ſous le ſpécieux prétexte de la vindicte publique, étoient les inſtrumens de ſa vengeance particuliere.

Doux en apparence, il s'eſt porté aux exécutions les plus atroces, quand il s'eſt trouvé une fois dans des circonſtances épineuſes : mais c'eſt parce que ces ſacrifices étoient néceſſaires au maintien de ſa puiſſance. Comme il étoit vertueux à certains égards, plutôt par ambition & par raiſon d'Etat, que par amour pour la vertu, il fut cruel plutôt par néceſſité & par politique, que par habitude & par caractère; il a même toujours gouverné avec douceur, lorſque, voyant ſon autorité reſpectée, il n'a eu à craindre ni rivaux, ni trahiſons, ni cataſtrophes. Ambitieux habile, il ne ſongeoit alors qu'à façonner les peuples à la péſanteur du joug, & ne s'occupoit eſſentiellement que de la réforme des mœurs & de la manutention des loix. Il ſçavoit combien ces deux choſes ſont avanta-

geuſes aux Princes, & comptoit y trouver les ſauve-gardes de ſa fortune, lorſque le tems & des événemens heureux auroient, en quelque façon, légitimé ſa puiſſance. Il veilloit à la ſûreté des citoyens, & pourſuivoit les meurtriers; on ne vit plus tant d'aſſaſſinats pour cauſe de vengeance; il fit rendre la juſtice diſtributive avec exactitude & ſans acception de perſonne : quand le bon droit étoit foulé aux pieds, & qu'on entendoit les cris de l'innocence opprimée, c'étoit moins ſa faute que celle de ſes ſubalternes qui abuſoient quelquefois de leur autorité.

Après avoir remédié, autant qu'il put, aux déſordres, il s'appliqua tout entier à éclairer les peuples & à délivrer leur génie des ténébres de l'ignorance. Il établit une imprimerie & une eſpece de college à Corté : penſant à faire des établiſſemens à meſure qu'il en acquéroit les moyens & les reſſources. Quoique l'argent fût un peu abandonné aux différens chefs de l'Iſle, il voulut pourtant former une caiſſe publique dans laquelle il fit verſer les impoſitions & tous les revenus domaniaux. L'iſle Rouſſe lui valoit cent mille liv. pour

droits de ſortie des ſeules huiles. Tous ces produits compoſoient un fond qu'il adminiſtroit avec la plus grande économie pour l'affermiſſement de ſon autorité, & pour le bien de l'Etat. On prétend qu'il a fait enſuite des réſerves conſidérables, & qu'il a beaucoup placé ſur différentes banques de l'Europe. Je ne ſuis point encore à cette partie de ſon hiſtoire, & d'ailleurs je n'avancerai rien qui ne ſoit parfaitement avéré. Guidé par ce principe, je n'ai pas même voulu adopter cette opinion générale à Rome, dans toute l'Italie & en Corſe, qu'il n'étoit pas l'auteur des diſcours qui ont couru ſous ſon nom, & qu'il les avoit fait compoſer par un Religieux Servite de la Balagne. Je crois bien que ce Religieux habile, & peut-être plus lettré que M. Paoli, pouvoit lui être utile par ſon érudition, & même le décharger d'une partie du travail auquel il n'avoit pas toujours le tems de vaquer; mais il n'eſt pas moins vrai que M. Paoli poſſede ſupérieurement le talent de parler, ainſi que celui d'écrire. Je lui dois cette juſtice d'aſſurer que, s'il n'eût point attenté à la liberté de ſa nation, il avoit tout ce qu'il falloit pour régner avec gloire,

tant qu'il auroit été en paix : une éloquence à qui rien ne réſiſtoit, beaucoup d'eſprit, de cet eſprit de fineſſe qui eſt l'appanage des Italiens, & qui étoit propre à ſon eſpece de gouvernement, une application ſoutenue aux affaires publiques, de la conſtance pour vaincre les dégoûts attachés à une autorité précaire, aſſez de hardieſſe pour concevoir des projets difficiles & haſardeux, aſſez de reſſources pour en procurer l'exécution : mais il manquoit totalement de cette bravoure le ſoutien des Etats naiſſans, & ſi néceſſaire vis-à-vis d'une nation belliqueuſe, qu'elle ne peut être ſuppléée par aucune autre qualité. On ne l'a vû dans aucune action à la tête de ſes compatriotes, il ſe tenoit toujours en arriere, & ne manquoit pas d'être le premier à faire retraite dès qu'il voyoit le ſuccès douteux. Il diſoit pour juſtifier ces précautions, que c'étoit une imprudence à un Général de s'expoſer comme un ſoldat, & qu'il étoit obligé de ſe conſerver pour le bien de ceux à qui ſon commandement étoit néceſſaire. Cependant toute ſa conduite a fait voir qu'il ne cherchoit qu'à fixer ſon deſpotiſme, & qu'il vouloit moins

l'utilité & le repos de ſa patrie, que la perpétuité de ſon Gouvernement. S'il eût été naturellement cruel, familiariſé avec les exécutions ſanguinaires, il eût reſſemblé à cet Anglois fameux qui étoit l'oppreſſeur & le tyran de ſa patrie ſous le nom de Protecteur de la liberté. J'aurai occaſion de mieux développer le caractère du Général Paoli dans le récit des faits que le dernier Volume renfermera : je ne m'écarterai jamais de cette impartialité preſcrite à un Hiſtorien qui doit s'élever au deſſus de toute eſpéce de prévention.

Heureuſe cependant la Corſe d'avoir paſſé ſous la domination de notre Monarque, & d'avoir vû terminer ſes jours de trouble & d'anarchie. Unie autrefois au Domaine de la couronne, elle ne doit point ſe regarder comme étrangere dans l'Empire François qui l'a protégée de tous les tems, & qui vient de lui ouvrir les ſources du bonheur. Ce n'eſt pas pour lui faire ſentir le poids de ſa grandeur qu'il l'a miſe au nombre de ſes Provinces; mais pour la tirer de la barbarie indigne d'elle, où une ſuite de guerre & de déſolation l'a malheureuſement

entretenue. J'ai toujours remarqué, en parcourant ſes annales, qu'elle avoit beſoin, pour être heureuſe, d'un Prince puiſſant; que le pouvoir d'un ſeul & la fermeté du Gouvernement Monarchique étoient le plus convenables à ſa ſituation & même à l'inquiétude de ſon caractère; & que, révoltée contre tout ce qui avoit l'air de la tyrannie, elle ſe plaiſoit au joug d'une autorité ſage & modérée. C'eſt la deſtinée que la révolution des événemens lui a amené, & qui étoit ſi deſirée des anciens Corſes; elle comprendra toujours plus, par l'heureuſe tranquillité dont elle jouira, qu'une raiſonnable & douce ſujétion eſt cent fois plus avantageuſe aux peuples, qu'une liberté qui dégénère en licence, & qui, à la fin, ſe détruiſant elle-même, ſe change en ſervitude.

Fin du Livre ſeptieme.

PRÉCIS
HISTORIQUE
DE LA LÉGISLATION
DE CORSE,

DEPUIS ſes commencemens juſqu'à la derniere époque où le Roi de France a acquis la ſouveraineté de cette Iſle.

LES Corſes, barbares dans leur origine, ainſi que les autres nations, n'eurent point alors de loix, ou n'en eurent que d'inconſtantes comme leur caractere : ſoumis à plusieurs peuples puiſſans qui les ſubjuguerent ſucceſ-

ſivement, ils retinrent quelque choſe des coutumes & des loix de leur vainqueur; mais on ne voit point que ces coutumes & ces loix éparſes & diverſes aient jamais formé dans cette Iſle un corps légiſlatif & ſubſiſtant.

Le Gouvernement municipal eſt celui dont on reconnoît mieux les traces dans les différens changemens que les guerres civiles & étrangeres ont apporté dans les loix de ces peuples.

Les premieres traces connues de la légiſlation Corſe.

Mais le premier moment où l'on peut parler avec certitude de leur légiſlation, eſt en 1345, lorſque les Barons ſe ſoumirent à la République, qui régnoit déja ſur tous les pays des terres des Communes. L'on vit alors s'établir dans cette Iſle deux eſpeces de loix, & deux formes de Gouvernement différentes; l'une, ſous le nom de Statuts de Corſe, étoit adoptée dans les terres des Communes; l'autre, ſous le nom de Loi féodale, fut conſervée dans toutes les Baronnies. Il eſt dit expreſſément dans cette derniere, que le Baron & les Podeſtats jugeoient enſemble les affaires civiles & criminelles de peu de conſéquence; mais que dans les affaires civiles & criminelles très-graves, ils

ils étoient obligés d'appeller l'Arringo, c'est-à-dire le petit Conseil, composé de quatre Officiers municipaux élus par le peuple. On pouvoit avoir recours par appel au grand Conseil, composé des Barons & de tous les chefs de famille (*a*). Ce grand Conseil avoit seul le droit de changer les loix & d'établir les impositions; mais il paroît que les Barons jouissoient de celui de faire la paix ou la guerre, & de prêter l'hommage à la République (*b*), dont la souveraineté paroît avoir été généralement reconnue, malgré les guerres continuelles qu'elle eut à y soutenir contre divers Seigneurs.

Nouveau Gouvernement établi par la Maison de S. George.

Les Procurateurs de Saint-George qui établirent dans cette Isle une nouvelle forme de gouvernement, en 1450, conserverent aux Barons leurs seigneuries, leurs droits & leurs privileges.

On ne connoît point exactement les conventions qui furent arrêtées avec les terres des Communes; les dépôts

(*a*) Statuts féodaux & civils, ch. 65. Statuts criminels, ch. 68, 72, 75.

(*b*) Pacte entre l'Officier de S. George & les Seigneurs de Marry.

des titres publics ont été ſi ſouvent expoſés aux ravages de la guerre, qu'il ne s'en eſt preſque point conſervé.

Philippini rapporte dans ſes Annales quelques particularités qui, jointes aux principes de la coutume, ſervent à prouver que le Gouvernement municipal, eſt celui que les Corſes ont toujours cherché à maintenir.

Chaque Piéve nommoit tous les ans, ou tous les deux ans, le Podeſtat & Pere des Communes, qui jugeoient pour le civil.

Chaque juriſdiction, chaque ville éliſoit ſes Juges, Commiſſaires ou Lieutenans particuliers dépendans du Syndicat général, qui étoit compoſé de ſix élus Corſes, dont trois Caporaux ou Nobles, & trois du Peuple avec trois Génois nommés par l'Office de Saint George.

Ils jugeoient avec une autorité égale ſur les appels, ſur les deſordres qui leur étoient déférés, & s'oppoſoient aux concuſſions.

Enfin la Nation en général étoit repréſentée par ſes Députés, qui ſe raſſembloient ordinairement à des époques fixes, ou lorſque des circonſtances preſſantes l'exigeoient.

L'Office de Saint-George nommoit tous les deux ans un Gouverneur général ; & les Députés de chaque Pieve & Juriſdiction ſe raſſèmbloient alors pour élire douze Conſeillers ou Repréſentans généraux, dont ſix Caporaux ou Gentilshommes, & ſix du peuple, décorés du titre de Nobles. Réunis avec le Gouverneur général, ils prononçoient ſur tous les Réglemens, tant économiques que politiques, & jugeoient au criminel en dernier reſſort.

Les Baronnies d'au-delà des Monts, conſerverent leurs droits & leurs privileges.

Quoique les Mémoires du temps n'entrent jamais dans des détails ſuivis de cette adminiſtration, il eſt cependant aiſé d'y reconnoître celle de l'ancien gouvernement de la République de Gènes, où il étoit d'uſage qu'un Préteur étranger, ſecondé d'un nombre de Citoyens élus par le Peuple, & tous décorés du titre de Nobles, régloient le ſuprême Gouvernement.

Quant aux Impoſitions ou Subſides, les Hiſtoriens ne font mention que de la Taille qui étoit par famille, & fixée à un demi-florin d'or de ce temps-

là, monnoie de Gènes; & l'on doit obſerver que cette ſomme qui paroîtroit peut-être modique aujourd'hui, devoit être très-onéreuſe au peuple, puiſqu'elle excitoit ſouvent des murmures, & quelquefois des émeutes.

Cette forme d'adminiſtration fut cependant maintenue pendant plus d'un ſiécle, les mouvemens des Barons & de quelques Pieves particulieres n'ayant pas été aſſez conſidérables pour interrompre la paix & la tranquillité publique, depuis l'an 1400 juſqu'en 1553, époque où commence la grande révolution dite de *Pietro Dornano*, envoyé par Henri II, roi de France, dans l'objet d'exciter une diverſion puiſſante contre les Génois, qu'il vouloit punir d'avoir embraſſé le parti de Charles-Quint. Philippini rapporte que les François conſerverent la même forme de gouvernement.

On continua d'élire tous les ans douze Députés, qui nommoient les ſujets pour les Syndicats, parmi leſquels on mêla quelques François au lieu de Génois; il y avoit auſſi un Préſident, ou Auditeur général pour

les appels (*a*) ; c'étoit M. de Paniſle, de la ville d'Avignon.

La paix & le traité de Cambrai firent rentrer toute la Corſe ſous la domination de Saint-George ; il y fut ſtipulé que les Corſes ne ſeroient point inquiétés ni recherchés ſur le paſſé, & qu'ils jouiroient paiſiblement de leurs droits & privileges ; mais on n'exécuta ces conventions que pendant les deux premieres années. Dès la troiſieme, Saint-George avoit rétrocédé ſes droits ſur la Corſe à la République, qui y envoya, en 1562, un Commiſſaire général, & tout l'ordre de l'adminiſtration fut bientôt changé. Cependant la République laiſſa continuer encore l'élection des douze Députés pour l'en-deçà des Monts ; elle en joignit même ſix pour l'au-delà des Monts, où preſque toutes les Seigneuries & Baronnies avoient été éteintes & détruites ; mais il ne reſta bientôt à ces Députés que le titre de Nobles, ſans participation au gouvernement ; les ſoins & l'attention que les Génois ne ceſſerent d'apporter pour

La Maiſon de Saint-George rétrocede ſes droits à la République, & l'adminiſtration eſt changée.

(*a*) Philippini, liv. 9, pag. 343.

faire diriger les élections ſur des ſujets de baſſe extraction & de peu de capacité, les firent tomber dans un tel mépris, que les familles conſidérables ne voulurent plus en être. La Chambre Syndicale fut augmentée juſqu'au nombre de huit pour les Corſes, & réduite à deux pour les Génois ; mais les Corſes n'avoient de voix que pour les cauſes civiles, & avec la condition que les huit enſemble ne valoient que les deux Génois. On en vint peu-à-peu (*a*) juſqu'au point de ne les plus appeller ; on donna même aux Corſes, dont on craignoit l'eſprit remuant, l'excluſion de tout emploi économique, de juſtice & de gouvernement dans tous les Etats de la République, & on s'empreſſa d'attirer hors de l'Iſle les familles conſidérables qui auroient pu ſoulever le peuple, & faire des partis.

La forme d'adminiſtration & de gouvernement que les Génois établirent peu-à-peu, mérire d'être rapportée. On l'a extraite des Statuts civils & criminels, conſervés à Baſtia, & très-

(*a*) Loix Syndicales pour l'année 1617.

bien traduits en François par M. Serval, Avocat au Conseil souverain de Corse : nous croyons qu'il est à propos de marquer l'époque des loix, avant d'en donner l'analyse.

Lorsque la République eut, par la paix de Cateau-Cambresis, recouvré la souveraineté de Corse, trouvant que les anciennes loix étoient les unes insuffisantes, & que les autres avoient besoin de modification, elle se proposa de les réformer, & de composer un nouveau Code, qui comprît toutes les matieres, tant civiles que criminelles. Le dessein en fut communiqué aux Corses, qui y concourant de leur part, envoyerent à Genes le Pere Antoine de Saint Florent, & le noble Jean Baptiste-Antoine dalla Serra, en qualité de Directeurs & de Députés généraux, afin de travailler conjointement avec ceux qui seroient employés à cet effet par la République. MM. Jean-Baptiste Fiesco, Docteur, Dominique Doria, & François Fornari, furent honorés de sa confiance. Ce dernier étant mort pendant ce travail, on lui substitua Christophe Fornari. Après une longue discussion, ils produisirent, de concert avec les deux Députés de

la nation, les Statuts civils tels qu'ils exiſtent aujourd'hui, au nombre de cinquante-ſept articles ou chapitres, & les Statuts criminels qui en contiennent quatre-vingt. On les rédigea en Italien dans un ſeul & même volume, à la tête duquel les Doge & Procureurs de la République mirent, le 7 Décembre 1571, un decret portant qu'à commencer du premier Février 1572, leſdites loix ſeroient ſuivies & exécutées dans toute l'Iſle, annullerent toutes celles qui avoient eu lieu juſqu'alors, à l'exception des privileges & conceſſions particuliers des villes de Calvi & Bonifacio, qui n'avoient pas été non-plus compriſes dans les loix générales que les Procurateurs de Saint-George avoient promulguées.

Comme ces nouveaux Statuts avoient été rédigés avec ſoin par des gens ſages, expérimentés, & par de ſavans Juriſconſultes, il n'y avoit preſque point d'articles dont l'exécution ne fût utile au pays; les Corſes les plus éclairés, & qui ont étudié en droit à Boulogne, à Piſe, & autres villes de terre-ferme, conviennent qu'elles ſont très-ſages, conformes aux principes généraux de la juſtice, & aux beſoins par-

ticuliers de la nation, excepté celles qui regardent quelques parties de l'administration, dont ils se plaignent beaucoup. Par exemple, celles qui attribuent un pouvoir sans borne aux Commissaires généraux de la République : on jugera s'ils ont raison par l'exposé que nous allons faire ici.

Le grand Conseil de Gènes élisoit, tous les deux ans, un Gouverneur général de l'ordre des Sénateurs, avec pleine autorité pour toutes les parties de police & de finance ; il étoit Juge de premiere & derniere instance à la Juridiction de Bastia, & par appel de toutes les autres Juridictions de l'Isle. Sa présence en chaque endroit, faisoit cesser toute autre autorité (*a*). Le seul Gouverneur avoit en Corse le droit *della Spada ou di Sangue* ; c'est-à-dire qu'il jugeoit seul de toutes les causes criminelles ; & quoiqu'il y eût des occasions où l'on pût appeller des Sentences civiles au grand Conseil de Gènes, on ne le pouvoit jamais pour le criminel (*b*). Il avoit droit de con-

(*a*) Statuts civils, ch. 1 & 13.
(*b*) Statuts criminels, ch. 8.

damner à la corde, aux galeres, au pilori, au fouet, ſans aucune formalité, ni preuve juridique, mais *ex informatâ conſcientiâ*; il donnoit des ſauf-conduits de *non procedatur*, ſans être obligé d'en rendre compte; il appelloit à lui les inſtances & les cauſes portées à des Tribunaux inférieurs; prononçoit ſeul ſur ce qui intéreſſoit le commerce, & accordoit ou refuſoit à ſon gré tout droit d'importation & d'exportation; il diſpoſoit enfin des revenus publics, & n'étoit obligé de rendre compte qu'en retournant à Gènes à l'expiration des deux années de ſon commandement.

De ce pouvoir illimité & deſpotique des Gouverneurs, il ne pouvoit réſulter que la deſtruction des malheureux Corſes; la haine de ce peuple contre les Génois augmentoit chaque jour; mais il étoit déſarmé, ne pouvoit communiquer avec aucune nation étrangere, & n'avoit plus de chefs.

Les aſſaſſinats étoient tolérés: on rapporte mille exemples où les graces, où la promeſſe de laiſſer le crime impuni, étoient vendues d'avance.

La plupart de ces Gouverneurs en

Commiſſaires généraux n'étoient point délicats ſur les moyens de s'enrichir, & ne ſongeoient qu'à ſatisfaire leur avidité, ſur-tout ceux dont la fortune étoit délabrée, & qui ſollicitoient ces emplois pour la rétablir. Toutes les fonctions, repréſentatives, ſont à Gènes entre les mains des Nobles : on y diſtingue deux ſortes de Nobleſſe ; l'une décorée & opulente ; l'autre pauvre & avilie. Les Nobles du premier ordre, en général, ne regardoient le gouvernement de la Corſe, que comme un moyen d'accumuler leurs richeſſes, au moins d'épargner leur parrimoine, & comme un degré néceſſaire pour arriver aux dignités ſédentaires de l'Etat. Les Nobles du ſecond ordre, dont le deſir d'acquérir égaloit la miſere, étoient pour la plupart incapables de gouverner avec équité & déſintéreſſement. C'eſt leur indifférence pour le bien public, & l'abus qu'ils faiſoient de leur autorité, qui, en trompant les vues ſages du Sénat, a ſi fort décrié la puiſſance de la république, & occaſionné les rebellions. Il y a eu parmi les Miniſtres Génois, des ames grandes & généreuſes, qui ſe ſont occu-

pées du ſoulagement des peuples, & qui ont pris ſoin de s'en faire aimer. Mais, ainſi que dans tous les autres pays, ce n'étoit pas le plus grand nombre, la courte durée de leur gouvernement, que la conſtitution politique des Génois rendoit néceſſaire, a été une principale cauſe de la mauvaiſe adminiſtration des uns, & du peu de ſuccès que celle des autres avoit ordinairement. Les Gouverneurs avides ſe preſſoient de contenter leur cupidité par des voies ſouvent odieuſes & injuſtes; & ceux qui étoient vertueux, n'avoient pas le temps de voir mettre tous leurs bons deſſeins à exécution.

Le Gouverneur général avoit deux Vicaires élus, ainſi que quelques autres Officiers, par le grand Conſeil de Gènes; ils devoient être Nobles, afin de pouvoir être Vice-Gérents en cas d'abſence ou de mort du Gouverneur. Les deux Vicaires étoient Juges de premiere inſtance à Baſtia.

Il y avoit un noble Génois pour Gouverneur dans chacune des villes d'Ajaccio, Calvi & Bonifacio, ſous le nom de Commiſſaires de la République; & dans les Juriſdictions de

Corté, Algayola, Rogliano, Aléria, & Vico. Il y avoit des Lieutenans choiſis auſſi parmi les nobles Génois & Juges de premiere inſtance dans le civil; mais quant au criminel, ils n'avoient que le droit de faire l'inſtruction du procès qu'ils devoient envoyer aux Vicaires généraux : ceux-ci le rapportoient au Gouverneur général, qui prononçoit ſeul la Sentence.

Les Notaires, les Avocats, les Tréſoriers, & tous les Employés pour l'adminiſtration publique devoient être Génois. Cependant les quatre villes de Baſtia, d'Ajaccio, de Calvi & de Bonifacio avoient conſervé des Magiſtrats de Police, & la ville de Baſtia, par un privilége particulier, avoit un Podeſtat qui recevoit en premiere inſtance les cauſes des habitans de la Juriſdiction. Cette dignité avoit été autrefois honorée par ſes priviléges, & par l'étendue de ſes pouvoirs. Elle donnoit le droit de préſider à l'élection des Députés de la Nation; mais comme elle devoit être remplie par un Corſe, les Génois les avoient preſque tous abolis.

Malgré cette décadence générale, les villages avoient cependant conſervé le droit de nommer un Podeſtat &

deux Peres des Communes deſtinés à repréſenter la Communauté ; mais ils ne ſervirent plus qu'à faire exécuter les ordres des Supérieurs.

On éliſoit même un Capitaine d'armes dans chaque Piéve, quoiqu'il fût défendu, ſous peine de la vie, d'en garder chez ſoi.

Les Fiefs & Baronnies qui ſubſiſterent encore après la guerre, furent regardés comme biens allodiaux ; cependant ils conſerverent l'uſage des loix féodales lombardes, & les Seigneurs ou Barons jugeoient en premiere inſtance, avec les Elus, toutes les cauſes criminelles, qui étoient renvoyées enſuite au Gouverneur général pour la Sentence.

Il n'y avoit d'autres impoſitions que la Taille, qui ſe payoit également ſans aucune différence entre les pauvres & les riches ; les habitans des villes, les Seigneurs de Fiefs & les douze Députés en étoient ſeuls exempts.

L'adminiſtration en étoit à ce point, lorſqu'en l'année 1728, l'augmentation des impôts de vingt ſols par feu, & la miſere des peuples les engagerent à une révolte preſque générale. La République les ayant réduits par le

ſecours des troupes impériales, convint le 25 Janvier d'un Réglement qui fut fait ſous la garantie de l'Empereur, au moment où les Autrichiens ſe retirerent de Corſe pour la guerre d'Italie. Ce Réglement qui avoit pour baſe de faire rentrer les Corſes dans une partie de leurs anciens droits & priviléges, ne fut point exécuté. Ces peuples ayant repris les armes, la République eut recours au Roi de France, qui y fit paſſer un corps de troupes en 1738, ſous les ordres de M. de Boiſſieux. Ce Commandant parvint à faire une eſpece de traité avec les Corſes, qui lui avoient envoyé des députés & des ôtages; & la République fit publier en cette occaſion un Edit le 18 Octobre, ſous la garantie du Roi & de l'Empereur.

Réglement garanti par l'Empereur Charles VI.

Garanti enſuite par l'Empereur & le Roi de France.

Mais il ne fut point agréable aux Corſes, & demeura ſans exécution. M. de Maillebois, ſucceſſeur de M. de Boiſſieux dans le commandement des troupes, en propoſa un autre auquel on ne mit la derniere main que ſous le Sénateur Juſtiniani, envoyé à cet effet en qualité de Commiſſaire général: c'étoit une confirmation de ceux de 1733 & de 1738, & une extenſion des

Perfectionné ſous le Sénateur Giuſtiani.

privileges qu'on y accordoit. Nous allons marquer les changemens que l'on fit à l'adminiſtration.

Le changement que l'on y fait à l'adminiſtration.

On convint, 1°. qu'on érigeroit un tribunal de Juges étrangers pour les appels & pour l'inſtruction des procès au criminel, afin que ſi la Sentence n'étoit pas approuvée par le Gouverneur général, la déciſion pût être envoyée au ſuprême Magiſtrat de Corſe à Gènes (*a*).

2°. Que le Gouverneur général ne ſeroit plus juge de premiere & derniere inſtance dans le civil; mais ſeulement par appel de la Sentence des Juges étrangers (*b*).

3°. On mit des bornes à l'autorité du Gouverneur général; il lui fut défendu de proroger & ſuſpendre les cauſes civiles; de donner des Decrets de *non procedatur*; d'accorder des graces ou ſauf-conduits, & de condamner *ex informatâ conſcientiâ* (*c*). On promit au peuple d'ériger un ordre de

---

(*a*) Loi du 7 Janvier 1734, rapportée dans le Réglement.

(*b*) Réglement de 1733.

(*c*) Ibidem.

Nobleſſe, qui ſeroit inſcrit à la matricule de Gènes (*a*), de nommer des Corſes à quatre des petits Gouvernemens de l'Iſle; ſavoir, Corté, Aléria, Vico & Sartene; de donner aux Corſes l'Evêché d'Aléria, qui ſeroit diviſé en deux [pour le rendre ſans doute moins conſidérable], & ceux de Sagone & de Nebio; on leur donna auſſi les quatre Chancelleries ou Notariats des quatre ſuſdits gouvernemens; on convint enfin de ne point faire de nouvelles impoſitions, ni de changement aux loix, ſans le conſentement des députés de la Nation; & cet article plut infiniment aux Corſes, parce qu'il les ramenoit à leurs anciens priviléges.

Mais on n'obſerva rien encore de ce Réglement, ſur lequel les eſprits ne purent pas ſe concilier. Les Gouverneurs généraux continuerent d'agir deſpotiquement; les Juges étrangers furent bientôt renvoyés; la promeſſe pour le rétabliſſement de la No-

(*a*) Il eſt à remarquer que depuis 1553, les Génois n'avoient fait aucun Noble en Corſe.

bleſſe fut oubliée, & les Corſes ne conſerverent que les petits Gouvernemens & les Chancelleries de l'intérieur, où les Génois n'oſerent jamais aller les inquiéter.

On vit renaître les aſſaſſinats que les Gouverneurs entretenoient par le déni de toute juſtice; les peuples établirent alors un Conſeil de Régence pour remédier à ces déſordres. On fit renaître enſuite de meilleures eſpérances. M. de Chauvelin & M. de Curſay entamerent une négociation, qui dura plus de quatre années. Mais elle échoua à la Conſulte de Baſtia, après laquelle M. de Curſay fut diſgracié.

Les trois articles qui révolterent tant les Corſes à la conſulte de Baſtia, & qui cauſerent la diſgrace de M. de Curſay.

Trois des articles du Réglement, qu'on propoſa aux Corſes dans cette occaſion, leur parurent inexécutables. Le premier, concernoit la limitation de l'autorité des Préteurs. Le ſecond, regardoit l'étroite étendue des bornes du pouvoir de la Rota en matiere civile. Le troiſieme, contre lequel ils ſe déchaînerent le plus vivement, étoit la progreſſion ſucceſſive des impoſitions par les quatre époques conſécutives de luſtre en luſtre, expoſées dans les quatre tableaux.

M. Guiſard, Commiſſaire des Guerres, avoit donné le plan de cette augmentation graduelle de la Taille. Le Marquis de Curſay ayant goûté le fond de ſon ſyſtême, l'avoit plié à ſes propres combinaiſons. M. de Chauvelin avoit adopté les calculs de M. de Curſay, après avoir été d'un avis différent ſur quelques articles. L'idée de ce ſyſtême étoit tout-à fait heureuſe, & très-propre à concilier les intérêts des Corſes avec les prétentions des Génois. La République vouloit augmenter les taxes, pour ſe libérer de ſes anciennes dépenſes, & ſubvenir pour l'avenir aux frais de l'adminiſtration. Il n'étoit pas poſſible de faire agréer cet accroiſſement d'impôts, dans un pays miſérable, où l'agriculture étoit extrêmement négligée, où l'on ne connoiſſoit ni le commerce ni l'induſtrie; on peut bien, diſoit-on aux Génois, parvenir à rendre les Corſes plus ſoumis & plus ſubordonnés; mais on ne peut pas tout-à-coup rendre la Corſe plus opulente qu'elle ne l'eſt actuellement. On crut avoir trouvé un expédient unique & au gré des deux partis, en établiſſant une progreſſion de taille, qui alloit de pair avec les pro-

grès de l'agriculture & de l'aiſance publique. Mais la forme de ces Réglemens burſaux, qui parut indéfinie aux yeux des Corſes, effaroucha principalement la multitude raſſemblée à Baſtia, & incapable d'approfondir les objets. Ce furent leurs allarmes qui cauſerent le déſordre de la Conſulte, & y firent échouer tous les moyens que M. de Curſay s'aviſa de mettre en œuvre. M. de Chauvelin compoſa enſuite un autre plan de pacification, où les points qui révoltoient les Corſes étoient adoucis, & où le plan d'impoſition étoit déterminé & permanent; mais il n'eut ni ſuite, ni exécution. Quelque tems après Gaffori fut aſſaſſiné. Les plus conſidérables de la Nation gouvernerent enſuite, ayant formé un corps de Magiſtrats, ou Conſeil ſuprême compoſé de cinq principaux ſujets réſidents à Corté, & cinq autres Tribunaux compoſés du même nombre; un dans chaque Diocèſe. Cette forme de gouvernement dura juſqu'au Généralat de M. Paoli, qui convoqua une Diéte générale dont il émana divers Réglemens qui, juſqu'aujourd'hui, n'ont reçu aucune altération.

On arrêta qu'il ſe tiendroit tous les

ans un ou deux grands conſeils de la Nation, compoſés des Députés de toutes les Paroiſſes, élus dans chaque Piéve par une aſſemblée du peuple qui ſe feroit le premier Mai, conformément aux anciennes loix du Royaume. Ces Députés devoient nommer les Sénateurs & les nouveaux Magiſtrats.

Loix du Général Paoli.

Ceux qui avoient été en exercice pendant l'année, devoient rendre compte alors de leur geſtion, & faire approuver les réglemens ou délibérations que les circonſtances preſſantes auroient exigées.

Il fut ordonné que le nombre des Sénateurs ſeroit fixé à neuf, dont trois devoient toujours réſider à Corté, pour prononcer ſur tous les cris imprévus, & veiller au maintien des loix; ils devoient ſe remplacer tous les quatre mois, & ſe réunir tous les neuf ſi les événemens le requéroient.

Ce Sénat ou Conſeil ſuprême, de concert avec le Général, nommoit les Magiſtrats de la Rota, compoſés de trois Eccléſiaſtiques prêtres & lettrés, qui devoient toujours réſider à Corté, pour juger par appel & en derniere inſtance pour tout le civil; le crimi-

nel ne pouvant être jugé que par le Conſeil ſuprême.

Les Députés de la Nation devoient auſſi, dans cette aſſemblée, nommer les nouveaux Magiſtrats, qui étoient fixés au nombre de trois pour chaque Province; ils devoient être choiſis dans les familles les plus conſidérables, & réſider dans leurs Juriſdictions pour juger en premiere inſtance les différends des particuliers, & pour veiller à l'ordre public.

Les Podeſtats & Peres des Communes, élus par le peuple, étoient changés tous les deux ans, ils étoient chargés de la police, & quelquefois de la perception des ſubſides, & devoient commander avec le Capitaine d'armes, les hommes deſtinés pour la guerre.

GÉNIE DES CORSES.

Les Corſes ſont naturellement ingénieux, capables d'affaires, éloquens; doués de la pénétration la plus vive, ils liſent, dans les yeux de ceux avec qui ils traitent, ce qui ſe paſſe de plus ſecret dans le fond de leur ame. Ils parlent longuement, mais la prolixité de leur diſcours qu'il faut endurer juſqu'au bout, ſans quoi ils ſe croiroient inſultés, eſt affectée de leur part pour tromper & pour ſurprendre; il ne faut pas croire que le talent de la parole y ſoit réſervé à ceux qui peuvent cultiver les lettres; c'eſt l'appanage de toute la Nation; le moindre payſan, le ſimple berger diſcute ſes affaires, expoſe ſes griefs, juſtifie ſa conduite avec une facilité d'élocution qui ravit, & une abon-

dance d'idées qui étonne. Il n'emploie qu'une réthorique naturelle ; mais elle eſt féconde en tours d'expreſſions, & elle perſuade.

Ces Inſulaires ont été dans tous les tems diſtingués des autres peuples par la vivacité de leur eſprit. Strabon (*a*), il eſt vrai, n'en avoit pas une opinion auſſi avantageuſe, lorſqu'il dit que c'étoit un ſpectacle à Rome, que la ſtupidité des eſclaves Corſes ; mais on voit par ſon paſſage même, qu'il a confondu, avec le défaut d'intelligence, leur opiniâtreté invincible à ne vouloir rien faire. Et d'ailleurs, Strabon qui étoit tranchant & prévenu contr'eux, a été démenti en cela par Diodore de Sicile (*b*), qui vante leur pénétration, & ajoute qu'ils étoient préférés à ceux des autres pays.

(*a*) *Videre Romæ cum admiratione licet quantum in eis feritatis, atque indolis planè ſit belluinæ : nam aut vitam fugiunt, aut impatientia ac ſtupiditate ſua dominos obtundunt, ita ut impenſæ pœniteat etiam ſi quis minimo emerit.* Strab. lib. 5.

(*b*) *Mancipia Corſica. Singulari naturæ dono ſervis aliis ad uſum vitæ præferendi videntur.* Diod. lib. v.

L'hiſtoire

L'hiſtoire a toujours repréſenté cette Nation comme ingénieuſe, autant que guerriere ; les qualités de l'eſprit, ſont l'héritage qu'elle a reçu des Grecs & des Phéniciens ſes fondateurs. Ces ſources étoient ſûrement abondantes ; & ce que les Carthaginois & les Romains ont mêlé du leur, ne les a point appauvries. Outre ces cauſes, il y en a d'autres qui influant ſur le naturel des Corſes, contribuent à leur donner de la perſpicacité ; ce ſont la température de leur climat & la poſition de leur pays. On a obſervé depuis long-tems que les peuples méridionaux naiſſent avec l'imagination plus vive que ceux du nord, & que dans les montagnes & ſur les hauteurs où l'on reſpire un air plus ſubtil, les hommes qui les habitent, ſont ordinairement plus ſpirituels ſous un air plus agreſte, & un extérieur plus ruſtique ; c'eſt ce que nous remarquons en France, dans pluſieurs de nos Provinces.

L'idiome des Corſes, eſt la langue Italienne un peu corrompue, ſur-tout dans les montagnes, par le mêlange de quelques termes maureſques. Ils en tirent un parti merveilleux, parce qu'ils

lui communiquent la chaleur de leurs ſentimens. Elle eſt énergique dans leurs bouches & dans leurs écrits, quoiqu'elle ſemble plus propre à peindre des images voluptueuſes & riantes, qu'à exprimer des penſées vigoureuſes, tant il eſt vrai que la force du diſcours vient moins du génie des langues, que du caractere des Ecrivains. Les peuples que le luxe n'a point amollis, & qui ont à ſoutenir de grands intérêts, comme la liberté, la patrie, la religion, s'expriment fortement, parce qu'ils penſent de même. Rien de plus mâle que les manifeſtes des Confédérés de Pologne; rien de plus véhément que les oraiſons des anciens Romains, ni de plus chaleureux que les diſcours des Corſes; ſi le gros de cette Nation a croupi dans une ignorance profonde qui l'a fait ignorer de l'Europe, on doit plutôt l'imputer à la conſtitution de l'Etat, qu'à la nature de leur eſprit; car les Corſes ont par eux-mêmes beaucoup d'aptitude aux ſciences & aux beaux-arts: ceux que leurs talens ont mis en état de recevoir une meilleure éducation en Italie, s'y ſont diſtingués par des ſuccès brillans. Les écoles de Rome

en rendent témoignage ; pluſieurs ont rempli avec éclat des chaires de Profeſſeur aux Univerſités de Piſe & de Padoue. Ils ont le goût délicat & un penchant naturel pour la belle littérature ; c'eſt le jugement que le Dante en portoit.

Ils ont eu anciennement des Hiſtoriens, dont les principaux ſont, Pierre Cyrnæus, Jean de la Groſſa, & Antoine Philippini. Le premier étoit trop prévenu en faveur de ſon pays, dont il portoit le nom, inexact & ſans méthode ; mais ſon ſtyle eſt vif & plein de chaleur : il a écrit en latin ; on trouve ſon ouvrage dans le recueil de Muratori. Le ſecond tombe dans des anachroniſmes groſſiers & adopte toutes ſortes de fables abſurdes ; mais ſon imagination eſt brillante : il a écrit en Italien. Le troiſieme eſt diffus, rempli de petits faits, épris du merveilleux, ſans ordre & ſans critique, comme tous les Auteurs Italiens du ſeizieme ſiecle ; mais il intéreſſe par ſa candeur. C'eſt le plus eſtimable des trois, le plus vrai, & celui dont on peut faire le plus d'uſage ; il a écrit en Italien. Toutefois le meilleur des Ecrivains nationaux, & avec qui les autres ne

peuvent point entrer en comparaiſon eſt Ignazio Cardini, au jugement des connoiſſeurs qui l'ont lu. C'étoit un homme d'une vaſte littérature & d'un ſublime génie, qui avoit ſur bien des choſes des opinions hardies & ſingulieres, principalement en matiere de religion. » Ses ouvrages ſont pleins de traits perçans contre les Prêtres & les Moines de ſon pays. Cette témérité lui attira un orage qui l'obligea de ſortir à la hâte de ſa patrie, & de ſe réfugier à Luques, où il mourut trois mois après ſon arrivée. Tous ſes livres furent mis à l'index, & les Moines en brûlerent autant qu'ils en attraperent. Voilà ſans doute ce qui a empêché cet Auteur d'être plus connu.

On ne trouve point ſes ouvrages dans la Bibliotheque du Roi. Un ſavant Libraire, chargé de former le Catalogue de tous les livres de cette Bibliotheque, fit faire, en 1736, des recherches dans l'Iſle de Corſe, ſur ceux d'Ignace Cardini. L'Officier à qui il s'adreſſa, & qui étoit homme de lettres, répondit qu'un Médecin de Baſtia, chez qui il logeoit, ſachant à fond l'hiſtoire des Savans de cette Iſle, lui citoit les ouvrages de Cardini,

comme quelque choſe d'intéreſſant, & lui avoit promis de lui en procurer la lecture, à condition qu'il en eût un ſoin extrême, parce que ces livres, peut-être uniques alors, ne lui appartenoient point ; que ce Docteur les ayant empruntés d'un de ſes amis, qui avoit eu le bonheur de les recouvrer, & les regardoit comme un tréſor, qu'il les avoit vus enfin après bien des difficultés ; lorſqu'il ſe propoſoit d'en faire des extraits, leur maître, que la fureur des voyages avoit fait ſouvent ſortir de Baſtia, s'étoit aviſé, pour la ſixieme fois, de retourner dans le Levant, d'où il devoit paſſer en Perſe, où il a demeuré : forcé de lui rendre ſes livres, il avoit fait depuis, inutilement, toutes les perquiſitions imaginables pour en retrouver d'autres exemplaires. Le même Officier ajoutoit, qu'Ignazio Cardini avoit écrit en latin, & que ſon ſtyle reſſembloit à celui de Pline l'ancien.

Les Gaſpari, qui ſe ſont rendus ſi célébres dans la cour de Philippe II, Roi d'Eſpagne, & dont je parlerai dans le Précis hiſtorique de la Nobleſſe de Corſe, doivent être mis au nombre des plus beaux génies que cette

Iſle ait produits. Ceux qui, dans les derniers tems, ont paru à la tête des affaires, ont donné la plus grande idée de leur capacité. Je ſuis étonné, toutes les fois que je lis les lettres de Grégoire Salvini, du Chanoine Orticonni, & de Gafforio, d'y trouver tant d'eſprit, tant de ſolidité, & toujours de l'éloquence. Hyacinthe Paoli faiſoit agréablement des vers; mais il étoit plus grand Orateur que Poëte. C'eſt lui qui a fait ce beau Mémoire adreſſé au Roi, & que nous avons cité dans le cours de l'Hiſtoire : je penche à croire qu'il eſt l'auteur d'un Diſcours manuſcrit que j'ai trouvé parmi mes recherches, & qui fut expreſſément compoſé pour prouver aux Rebelles la légitimité de leur révolte, & la juſtice de leurs armes. Il a pour texte ces mots latins : *Bellum gerimus ut in pace degamus.* Philo. 10. *Nous faiſons la guerre pour avoir la paix.* L'Orateur y montre des connoiſſances auſſi profondes que variées : on pourroit lui reprocher d'avoir chargé ſon ſtyle de trop de citations; défaut ordinaire aux Ecrivains de ce pays, dont le goût n'eſt point encore épuré, mais qui paroît être un effet de leur adreſſe, ayant eu ſouvent

occaſion d'éprouver combien un appareil d'érudition en impoſe à la multitude ignorante. A cela près, je n'ai rien trouvé dans ce genre de ſi ſpécieux & de ſi ſéduiſant.

On conçoit combien les principes faux & dangereux qu'il mettoit en avant, accompagnés du ton victorieux de l'éloquence, devoient échauffer des têtes prévenues & enthouſiaſtes de leur liberté, combien il eſt intéreſſant de découvrir la vérité à un peuple ſi digne de la connoître, & ſi malheureux quand on ne lui en fait voir que le phantôme.

Paſcal Paoli a été plus loin que ſon pere en politique ; il l'a même ſurpaſſé en éloquence. Je ne parlerai pas de ſa façon d'écrire ; ſes harangues & ſes lettres qui ont couru à Paris & dans les Provinces, ne ſont ignorées de perſonne : il n'y a jamais eu de Corſes plus éloquens que lui & le fameux Gaffori. Le Pere Servite Galfuci a bien de la douceur dans ſon ſtyle ; mais il n'a point cette force, ce pinceau vigoureux de M. Paoli.

La liſte des gens de Lettres ſeroit en Corſe plus conſidérable, ſi tant de milliers de citoyens, tous

ſpirituels, avoient eu les mêmes facilités de s'inſtruire, & de faire germer les excellentes diſpoſitions dont la nature les a favoriſés. C'eſt une fatalité déplorable que les guerres civiles & d'autres cauſes ſecretes s'y ſoient toujours oppoſées à l'avancement de l'eſprit humain : on croyoit qu'on y trouveroit d'anciens Manuſcrits, ſoit en parchemin, ſoit en velin ou papier de ſoie ; mais ces tréſors, s'ils ont jamais exiſté, n'ont pu être conſervés juſqu'à ce jour.

Les anciens Grecs, qui ont habité ce pays, y avoient des Ecoles publiques & des Académies, où enſeignoient des Grammairiens & des Philoſophes ; ils étoient même en relation avec les Savans de Marſeille, qui avoient tant de réputation, & que les Romains ne dédaignoient pas de conſulter. Ce commerce de littérature dut donner connoiſſance aux Corſes du fameux exemplaire d'Homere, appellé *de la Caſſette* ; parce qu'Alexandre l'avoit trouvé dans la caſſette de Darius. On prétend que Pitheas, natif de Marſeille, contemporain d'Alexandre, & lui ayant probablement ſurvécu, ayoit procuré cet exemplaire à ſa patrie.

Feu M. Olivier, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Marſeille, homme judicieux & d'une érudition immenſe, rapporte ce fait dans une ſavante Diſſertation, en ſe fondant ſur un ouvrage écrit en provençal, peu connu, & ſur certains paſſages de Pithéas lui-même. Cet ancien Philoſophe, devenu le chef d'une Secte nombreuſe, envoyoit ſes Diſciples en Italie, dans la Grece, & dans tous les pays du monde, pour s'inſtruire en parcourant tant de climats, & pour venir enſuite dépoſer leurs nouvelles connoiſſances à Marſeille, qui étoit le centre de leur diſperſion. Les Sciences exactes, comme l'Aſtronomie & la Géographie, n'étoient pas les ſeuls objets de leurs recherches ; Pitheas leur avoit inſpiré tant de goût pour la belle littérature, & ſur-tout pour le divin Homere, qu'ils en acquirent tous les exemplaires qu'ils purent trouver : il y a apparence qu'ils avoient en vue de les dérober au mauvais goût des copiſtes & à la barbarie des tems. Paris alors n'exiſtoit point, ou n'étoit tout au plus qu'une chétive bourgade. On croit que nous devons aux ſoins & aux voyages intéreſſans de ces Marſeillois, la

conſervation du plus ſublime, comme du plus ancien des Poëmes. Dans une invaſion des Catalans à Marſeille, à la fin du neuvieme ſiecle, ou vers le commencement du dixieme, on ſauva plus de trois cens rouleaux, qui étoient autant d'exemplaires d'Homere : cette particularité eſt conſignée dans une petite hiſtoire de Provence ſi rare, qu'il n'en reſte qu'un exemplaire entre les mains d'un Académicien de Marſeille, à ce que m'a dit M. le Secrétaire perpétuel de cette Académie. Il s'enſuit que ces dépôts précieux de connoiſſances humaines, devoient enrichir les Corſes qui communiquoient avec les Marſeillois.

Les Romains qui vinrent, après les Grecs, s'établir dans cette Iſle, y introduiſirent leur goût naturel pour les grandes choſes ; mais il n'y reſte aucune trace du génie de ce peuple célebre. L'Empereur Dioclétien qui, ſelon Salvator Vitalis, y fit brûler les archives où il étoit parlé de lui, a dû à cette occaſion ſacrifier beaucoup d'autres monumens de littérature. Les incurſions des Maures, & les incendies qu'ils ont commis dans les villes principales, ont achevé de détruire ce qui

avoit échappé à la ſtupide cruauté de ce tyran. Et quand il s'en ſeroit ſauvé quelque partie précieuſe, tout ſe perd dans le naufrage du tems, quand il ne ſurvient pas de cauſes bienfaiſantes, qui réparent les dégâts des cauſes deſtructives; ainſi les Corſes, ſi capables par la nature de leur eſprit de goûter la politeſſe des Arts, ſont devenus barbares par défaut d'inſtruction.

Je ne veux parler ici que de ces Corſes établis en grand nombre dans les plages & les villes maritimes; car les payſans & les pâtres qui habitoient les montagnes, étoient plongés, ſuivant le témoignage de Pomponius Mela (*a*), la ruſticité où la barbarie où nous les avons trouvés de nos jours. Il eſt tout ſimple que des villes, colonies grecques, qui commerçoient & communiquoient habituellement par la voie de la mer avec les Grecs, euſſent conſervé & entretinſſent le goût des beaux Arts & des Lettres : comme on remar-

(*a*) *Duæ grandes fretoque diviſæ etruſco mari Corſicæ, & Sardinia; quarum Corſica littori propior, inter latera tenuis prater quam ubi aperta & Marianæ Coloniæ jura ſunt à barbaris colitur.* Pomponius Mela ſitu orbis, cap. 5.

que aujourd'hui à Baſtia & dans les autres villes maritimes, une certaine politeſſe & les façons Françoiſes qu'elles ont contractées par leur communication fréquente avec nos garniſons, & qu'elles conſervent par les mêmes relations de ſociété. Mais les Montagnards ont été avec les peuplades grecques, ce qu'ils ont été avec les Carthaginois, avec les Colonies romaines, & avec les Maures, dont peut-être ils ont pris plus que de toute autre Nation. Du tems des Grecs, il ne ſe répandoient dans le plat-pays que pour y faire des excurſions, ou pour y vendre leurs denrées ſurperflues, & acheter celles de néceſſité premiere qui pouvoient leur manquer. Il eſt probable que les Romains n'ayant pu les ſubjuguer par les armes, ſurent les gagner à la longue en leur cachant le joug, & ne leur montrant qu'un protecteur dans un maître. Je crois que ces conquérans réuſſirent par la force de l'exemple & de l'habitude, à les attirer & à les incorporer dans le reſte de la Nation qui leur étoit ſoumis; mais ni les Romains, ni aucune puiſſance après eux ne s'eſt mis en peine de les tirer de l'ignorance groſſiere où ils vivoient,

& de leur fournir des moyens d'inſtruction ; excepté un petit nombre qui ont eu aſſez de facultés pour aller étudier dans le continent de l'Italie, & qui ſont devenus des chefs ; les autres errans dans leurs forêts, ont vécu dans la privation totale des lumieres prodiguées aux autres Nations. Leurs talens naturels faute de culture ſont demeurés ſtériles, ou n'ont donné que des productions informes. Il faut en excepter tout ce qui eſt du reſſort de l'éloquence dans lequel ils excellent: on cite même la chanſon d'un berger des montagnes de Cochonée, aveugle de naiſſance, comme un morceau de génie, qui, diſent les Corſes lettrés, feroit honneur à des imaginations cultivées.

On peut avancer néanmoins que les Arts ſont encore à naître dans l'intérieur de l'Iſle, & que celui même de la guerre pour lequel les Corſes ont toujours eu un attrait dominant, n'y eſt pas connu : ils ſont belliqueux & ſe plaiſent au bruit des armes ; mais ils ne connoiſſent aucune eſpece de tactique. Leur adreſſe à tirer des armes à feu qu'ils acquierent dès leur enfance par l'uſage de tirer au blanc, leur devient inutile dans une bataille rangée après

la premiere décharge. Ils vont ordinairement à l'ennemi par pelotons, font un feu à volonté, & ſe diſperſent auſſi-tôt. Leurs actions interrompues ainſi par de continuelles retraites, ſont plutôt des irruptions que des attaques. Il eſt vrai que ces évolutions irrégulieres conviennent aſſez à la ſituation de leur pays, couvert de bois & de montagnes, coupés de diſtance en diſtance par de petites murailles; mais il y a dans l'art militaire mille reſſources dont ils pourroient uſer, & qu'ils ignorent. On dit cependant qu'ils ont paru plus exercés dans les deux pernieres campagnes. Il eſt certain, comme on pourra l'obſerver dans le récit des dernieres expéditions, qu'ils ont fait contre nous de très-bonnes manœuvres; mais elles n'ont pu être que momentanées & peu ſoutenues. Etant attachés à ce genre de guerre qui leur eſt naturel, celui d'irruption, ils manquoient de troupes réglées pour pouvoir défendre à poſte fixe ce dont ils s'étoient emparés. D'ailleurs ils n'avoient ni l'uſage, ni les facilités, ni les moyens de pratiquer tous les magaſins & les dépôts de ſubſiſtance qui leur euſſent été néceſſaires.

La France, où les Belles Lettres ont établi le principal ſéjour de leur empire, maîtreſſe de la Corſe, y portera bientôt le flambeau des ſciences. Les eſprits de ces peuples délivrés des entraves qui les tenoient captifs, ſecoueront les faux préjugés & les erreurs antiques. Guidés par le goût, ils marqueront leurs progrès par des chef-d'œuvres, & tourneront tout au profit de leur génie ce feu que le fanatiſme de leur liberté avoit allumé dans leur ame. Ce ſera pour eux le ſiécle heureux, & comme une création nouvelle qui les fera ſortir de cette nuit profonde où ils ſembloient être condamnés par les malheurs des tems.

M. de Curſay avoit commencé pendant ſon adminiſtration de leur faire voir l'aurore de ce beau jour qui ſe leve ſur eux, en inſtituant une Académie de Belles Lettres à Baſtia. Les plus foibles commencemens de ces Sociétés littéraires intéreſſent trop l'eſprit humain pour ne point en conſacrer les détails dans l'Hiſtoire. Ce fut en 1750, que l'Académie de Baſtia tint ſa premiere ſéance publique : le 23 Août, jour auquel elle avoit déterminé la diſtribution du prix, elle

ſe rendit le matin en corps chez M. le Marquis de Curſay ſon protecteur, qui logeoit dans la maiſon des Miſſionnaires, & de-là à la chapelle de la Conception, dite *des François*. M. Saporiti, évêque de Mariana, y célébra une Meſſe pontificale, pendant laquelle M. Bozio, abbé de Cinarca, un des Académiciens, prononça le panégyrique de S. Louis, dont on fut obligé de devancer la fête. Ce Diſcours, applaudi autant pour l'énergie des expreſſions que pour la ſageſſe de la morale, renfermoit les éloges du Roi de France, de la ſéréniſſime République, & des Miniſtres de ces deux Puiſſances.

A vingt heures (*a*) d'Italie, l'Académie ſe rendit, avec ſon Protecteur, à la ſalle de ſes aſſemblées publiques. On ouvrit la ſéance des Statuts, après laquelle M. l'abbé Orticoni, un des premiers Aumôniers du Roi des Deux-Siciles, & Directeur en tour, prononça un Diſcours fort ſavant ſur l'origine des Prix, & l'utilité de leur diſtribution. Jean-Luc Poggi, Secrétaire perpétuel, lut enſuite, en François & en Italien, le Diſcours qui fut cou-

(*a*) A midi.

ronné, dont le Programme étoit : *Les devoirs des ſujets envers leur Souverain.* M. l'abbé Bellet, membre de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, auteur de ce Diſcours, reçut, par procuration, le prix aſſigné, qui conſiſtoit dans une tabatiere d'or ; prix de cinquante louis.

M. Chabaud, de l'Oratoire, Profeſſeur de Réthorique au Collége de Boulogne-ſur-Mer, & membre des Académies des Sciences de Ville-Franche & de Pau, qui avoit concouru, balança quelque tems les ſuffrages de la Compagnie, & en eût été couronné, ſi elle avoit eu deux prix à diſtribuer.

Enſuite M. de Chévrier lut une Diſſertation ſur l'origine & les progrès de la Tragédie, depuis les Grecs juſqu'à nous : M. d'Herbain, ſur l'origine & les progrès du Chant : M. Barbaggio, ſur l'origine de la Médecine : l'abbé Semidei lut la vie d'Aggripine, ouvrage de ſa compoſition : M. Aſtolfi, doyen de la Compagnie, un Poëme ſur la Navigation : M. Xavier Poggi, un autre Poëme intitulé, *Voyage maritim.*

M. de Curſay propoſa pour le prix de l'année 1752, une Médaille d'or d'un prix conſidérable, en faveur de

celui *qui décriroit avec le plus de fondement la vérité la plus néceſſaire à un Héros, avec une Diſſertation ſur ceux qui l'ont été, ſans avoir la qualité pour laquelle l'Auteur ſe détermineroit.* On avertit qu'on recevroit le Diſcours en proſe italienne, françoiſe ou latine.

Le Protecteur propoſa un nouveau Prix, en faveur de la nation Corſe ſeulement. C'étoit une Médaille d'or, d'une valeur égale à la premiere, qui devoit être adjugée à celui d'entre les Corſes, qui démontreroit, par des raiſons & des autorités, *quelle eſt la vertu morale la plus néceſſaire à l'homme.*

De nouvelles ſecouſſes arrivées à l'Etat, renverſerent les fondemens de cette Académie, qui n'étoient pas encore bien aſſurés : il faut eſpérer que le Gouvernement attentif à rendre les Corſes heureux & à les inſtruire, la rétablira d'une maniere ſolide & durable.

CARACTERE ET MŒURS DES CORSES.

Nous n'avons gueres de détails ſur les mœurs des Corſes du tems des Grecs, des Carthaginois, & même ſous les Romains du tems de la République; Seneque eſt le premier qui ait entrepris de peindre cette nation dans le diſtique ſuivant:

Prima eſt uiciſis lex, altera vivere raptu.
Tertia mentiri, quarta negare Deos.

Portait du caractere des Corſes par Seneque.

Se venger, eſt la premiere loi des Corſes; la ſeconde, de vivre de rapines; la troiſieme, de mentir; la quatrieme, de nier l'exiſtence des Dieux.

Je ne penſe pas que ce portrait ſoit en tout reſſemblant & fidéle, je n'ai vû dans aucun endroit de l'Hiſtoire, que les Corſes aient paſſé pour un peuple impie, qui n'admettoit point

de Dieux. Seneque enfermé dans une tour ſituée à la pointe de l'Iſle, avec une communication probablement fort reſtrainte avec les habitans, ne pouvoit pas voyager dans l'intérieur du pays, y fréquenter les hommes de différens états, pour connoître le caractere & les mœurs de la Nation. On ſait d'ailleurs qu'il répandoit ſon humeur mélancholique dans ſes écrits, & qu'il ſacrifioit ſouvent l'exactitude à la ſingularité des penſées.

Par les Ecrivains modernes.

Il n'y a eu dans les derniers tems rien de ſi varié que les jugemens des Ecrivains ſur les mœurs de ces Inſulaires. Les uns, attachés aux anciennes idées, les ont repréſentés comme des peuples barbares, ſans principes, ſans loix, ſans vertus, reſſemblans plutôt à des ours qu'à des hommes; ou comme des gens faux, vindicatifs, lâches, poltrons, ennemis de toute domination même la plus douce. Les autres fondés ſur des obſervations plus nouvelles, jugeant d'eux beaucoup plus favorablement, leur attribuant de la grandeur d'ame, beaucoup d'eſprit & de bravoure, diſent qu'ils aiment à faire l'hoſpitalité, qu'ils ſont capables d'amitié, & vifs dans leur attache-

ment ; mais ils conviennent qu'ils ſont ſi ſenſibles à l'offenſe, qu'ils en conſervent éternellement le ſouvenir, & en méditent toute leur vie la vengeance, dans l'impoſſibilité même de l'exécuter.

On voit à travers quelques traits de conformité, ſur leſquels ces Auteurs s'accordent, qu'il en a beaucoup d'autres ſur leſquels ils ſe contrediſent. La différence de leurs deſcriptions, vient de la différence de leurs génie & de leurs préjugés ; chacun a ſa façon de voir & de juger qui lui eſt particuliere. Les uns pour trop approfondir, ont outré les couleurs du tableau ; les autres n'ont fait qu'effleurer la ſurface des objets, ou ne les ont conſidérés que ſous certains rapports.

J'ai peſé mûrement dans un eſprit impartial, comme dans la balance la plus juſte, leurs opinions diverſes, d'où j'ai eu ſoin d'écarter par le ſecours de l'analyſe, tout ce qui m'a paru être le fruit de leurs préjugés & de leurs paſſions. J'ai tâché d'expliquer leurs contradictions, de comparer enſemble leurs idées, de tirer des lumieres même de leurs erreurs, & j'oſe me flatter d'avoir tracé une deſcription plus exacte des mœurs des Corſes. Ce qui a le plus con-

tribué à me les faire connoître, ce ſont les conférences que j'ai eu avec des Nationaux ſages, avec des Généraux & des Officiers inſtruits; avec des Commiſſaires des Guerres qui ont ſuivi pendant pluſieurs années ces peuples dans toutes les ſituations de la vie, & ont obſervé les procédés de leurs paſſions avec des yeux auſſi pénétrans que philoſophiques. Je me ſuis d'autant plus volontiers décidé pour leurs obſervations, que je les ai trouvées analogues aux réflexions, que j'ai été à portée de faire en écrivant cette hiſtoire.

Sobriété des Corſes.

Les Corſes menent une vie frugale, & ſe contentent des plus ſimples productions de leur pays, ſans uſer de rafinement pour en aſſaiſonner le goût. Les bergers mangent ſouvent, dans leurs repas, de la viande que leur troupeau leur fournit, & la mangent à moitié cuite comme les Anglois. Il y a des payſans qui pendant trois mois d'hiver n'uſent que de pain de châtaigne en certains endroits, ou de pain d'orge en d'autres pays. Leur pauvreté & leur pareſſe les ont préſervés de l'intempérance, & les ont accoutumés à vivre de peu; mais quel que ſoit le principe de leur frugalité, ils ne ſont

ni moins louables, ni moins heureux de pouvoir modérer leurs deſirs, & d'être exempts d'une paſſion qui déprave les mœurs & enfante mille deſordres. Ils boivent du vin avec une modération qui n'eſt peut-être pas connue d'aucun autre peuple. C'eſt une choſe extraordinaire en Corſe que d'y voir un homme dans l'ivreſſe.

Leur modération. Ils ne ſont point ambitieux.

La nature eſt toujours aſſez libérale pour eux, & leur ſobriété diminuant la ſomme de leurs beſoins, les garantit des inquiétudes de manquer & de l'envie d'acquérir. L'ambition ſi commune dant les grands Etats où le luxe domine, eſt rare en Corſe, où l'on ne connoît point les grandes richeſſes. Cette paſſion y trouvoit encore d'autres barrieres inſurmontables dans la fierté naturelle de ces peuples qui ne leur permettoit point l'aſſujétiſſement néceſſaire pour parvenir, & dans la politique de Gènes qui, n'étant point aſſurée de leur fidélité, les traitoit comme inhabiles aux premieres dignités de l'Etat. Pourvu qu'un ménage, parmi les plus pauvres payſans, ait en ſa propriété une petite maiſon, *una cazettina*, ſix châtaigniers, autant de chevres & de brebis, il eſt content de ſa deſtinée, & ne penſe

pas qu'on puiſſe être plus heureux en poſſédant de plus grands biens.

L'ignorance où ils ſont du prix qu'ont ailleurs les honneurs & les richeſſes, dont le goût réveille tant notre activité, ôtant preſque tout deſir à leur ame, en laiſſe les reſſorts dans l'inaction, & les rend d'une pareſſe extrême. Cet état d'indifférence pour les biens de ce monde, eſt cauſe qu'ils vivent, ſur-tout les Balanois, dans une oiſiveté brutale, qui offenſe la nature & dérange ſon ſyſtême. Uniquement occupés de conſerver cette tranquillité apathique, qu'ils regardent comme le ſuprême bonheur, ils font tomber ſur leurs épouſes tout le détail des ſoins domeſtiques, & le fardeau des œuvres de la campagne.

Leur pareſſe.

Ce ſexe foible, deſtiné par le Créateur à de plus douces fonctions, à faire l'agrément de la ſociété, & que chez nous, dans des conditions plus relevées, un excès de galanterie diſpenſe des occupations qui entrent le plus dans ſes devoits, eſt réduit dans ce pays à faire l'office de laboureurs & de manœuvres. Ces femmes infortunées n'éprouvent aucune des conſolations qui ſeroient ſi capables

bles d'adoucir la dureté de leur ſort ; au contraire, leurs maris qui ſe croient d'une eſpéce bien ſupérieure à la leur, affectent pour elles l'oubli le plus dédaigneux.

C'eſt donc un ſpectacle bien commun en Corſe de voir, ſur tout dans les états inférieurs, les femmes ſe tourmenter pour fournir leur tâche, tandis que les hommes, particuliérement ceux qui ſont mariés, ont la cruauté d'y jouir du repos ; on les voit reſter ſans rien faire à la porte de leurs maiſons, ou promener, une pipe à la bouche, leur nonchalance dans leur village, diſcourir ſur les nouvelles, & former quelques parties de jeu. Ils aiment paſſionnément à jouer aux cartes, & ne quittent cet amuſement que pour aller à la chaſſe diſſiper leur ennui, & en même-tems chercher la matiere de leurs régals.

C'eſt la fatigue qu'ils croient pouvoir le plus ſe permettre ſans déroger ; car leur pareſſe tire en plus grande partie ſon principe d'un ridicule orgueil qui leur perſuade, contre le vœu de la nature, que l'homme s'abaiſſe en travaillant, & compromet ſa dignité. Ils abhorroient autre-

fois si fort l'agriculture, qu'enſemençant à peine ce qu'il leur falloit pour leur ſubſiſtance, ils laiſſoient en friche la moitié de leurs terres.

Mais nos reproches, nos exemples mêmes, & le profit prompt & aſſuré qu'ils ont retiré de leur labeur avec nous pendant nos diverſes expéditions dans l'Iſle de Corſe, les ont réconciliés avec les travaux de la campagne ; du moins ils ne croient plus ſe dégrader en s'y adonnant.

Ce préjugé funeſte les a longtems jetté dans un autre inconvénient qui ne leur a pas été moins dommageable, en leur faiſant admettre chaque année pour l'exploitation des récoltes trois mille Luquois ou Sardes, qui, en emportant leur ſalaire, enlevoient le peu d'eſpece circulante qu'il y avoit dans le pays. Ils perſiſtoient dans cet uſage pernicieux, lors de la ſoumiſſion de l'Iſle ; ce qui prouve combien le naturel eſt difficile à redreſſer, & que de tems il faut pour parvenir à déraciner une prévention nationale, toute abuſive qu'elle peut être.

Les cauſes de leur peu d'induſtrie.

L'inaction dans laquelle ils vivoient, fait aiſément juger de leur

peu d'induſtrie. On a beau avoir reçu de la nature des diſpoſitions heureuſes, l'inertie eſt un poiſon lent qui en deſſeche le germe & le fruſtre de ſa fécondité. Les Corſes tomboient ainſi dans une eſpece d'inexiſtence par rapport aux talens & à cette ſeconde vie, que l'eſprit reçoit de la culture, & du ſouffle des arts. Il eſt vrai qu'ils étoient entretenus dans ce déſœuvrement qu'on leur reproche, autant par les circonſtances que par leur penchant naturel. Une fatalité des plus déplorables, perpétuoit leurs guerres civiles; lorſqu'ils n'étoient point en guerre contre les Génois, ils l'étoient entr'eux de Communauté à Communauté, quelquefois de Province à Province. Ces inimitiés ſanglantes tiroient beaucoup de citoyens de leur travail & de leurs affaires, pour les attacher à la pourſuite de leurs ennemis. Cette vie errante & licentieuſe à laquelle les uns & les autres s'habituoient, leur ôtoit le goût & le loiſir de cultiver leurs champs. Ainſi les campagnes de l'ancienne Rome n'étoient jamais ſi négligées, que lorſque le Peuple Romain ſe ſoulevoit contre l'autorité,

& qu'il ſe diviſoit en factions. D'ailleurs rien n'excitoit la pareſſe des Corſes; on leur avoit ôté toutes les facilités du commerce, ils n'avoient ni le reſſort qui le fait agir, ni les débouchés qui le rendent utile. Comment dans cette poſition auroient-ils pu ſe porter à un travail qui ne leur procuroit point l'accroiſſement de leur fortune ? Il étoit plus court & plus commode d'y renoncer entiérement, ou de ne travailler que pour répondre au cri des premiers beſoins.

Moyens de leur apprendre l'agriculture.

Le gouvernement ſe diſpoſe aujourd'hui à leur faire goûter les avantages & les régles de l'économie rurale ; peut-être qu'il autoriſera dans la capitale de cette Iſle, la formation d'une ſociété d'Agriculteurs à qui il recommandera de ne point ſe livrer à l'agronomie, & de préférer les préceptes utiles & vrais aux ſyſtêmes ſinguliers & brillans. Peut-être qu'il y enverra auſſi de bons ouvriers Provençaux, pour y apprendre aux Balanois & à tous les Propriétaires des Oliviers, l'art de greffer, d'émonder & de cultiver utilement ces arbres précieux ; celui de cueillir à propos les Olives, ſans trop prévenir, ni ſans trop ex-

céder le point de leur maturité ; pour leur apprendre auſſi à ne pas les corrompre en les amoncelant, quel eſt le meilleur degré de trituration, & comment il faut en extraire les huiles avec autant de propreté que de profit & d'intelligence. Ces leçons miſes en pratique ſous leurs yeux, leurs ſeroient bien plus avantageuſes que des préceptes raiſonnés. Si les ouvriers ont beſoin des lumieres des Savans pour redreſſer & pour guider leur routine ſouvent aveugle ; les Savans ne peuvent ſe paſſer de l'expérience des ouvriers pour aſſurer leurs ſyſtêmes, & pour fixer leurs incertitudes.

Il y a encore en Balagne même beaucoup d'Oliviers ſauvages. M. le Comte de Vaux m'a dit qu'il en a vu d'auſſi hauts que des chênes, derriere le couvent d'Alſiprato, où il paſſa l'hiver de 1759. Les oiſeaux de paſſage & ceux du pays viennent tous, attirés par les olives, s'y raſſembler, & forment un ſpectacle agréable & varié par leur ramage & par leur plumage différens. C'eſt à Auguſtin Doria qu'on attribue l'avantage qu'a la Balagne de cultiver les Oliviers : ils étoient tous ſauvages, & abandonnés ſur les ſommets

des montagnes avant le gouvernement de ce Commiſſaire général, qui rendit des Ordonnances pour les tranſporter en plaine. Mais l'art de les ſoigner eſt demeuré dans l'imperfection.

L'habitude de pareſſe qui a éloigné les Corſes du travail & de l'induſtrie, n'a cependant point énervé leur complexion, ni leur courage. Ils ſont robuſtes & valeureux; il y en a qui leur conteſtent cette derniere qualité, & prétendent qu'ils ne ſe montrent réſolus qu'à l'abri du péril, dans une maiſon fermée, ou derriere leurs rochers; que l'on confond à leur égard la bravoure avec la férocité. Ils ajoutent, pour confirmer leurs ſentimens, qu'on ne voit point de combats ſinguliers parmi eux, & qu'ils ne s'expoſent point en raſe campagne contre des troupes réglées. Mais comment taxer de lâcheté des peuples qui ſe ſont préſentés même vis-à-vis de nous dans pluſieurs rencontres de la façon la plus intrépide, & qui ont quitté ces poſtes & ces rochers, que l'on regarde comme leur éternel rempart? D'ailleurs ſeroit-il étonnant que des payſans & des pâtres, accoutumés à ne ſuivre que leurs chevres ſur la cime des mon-

Leur bravoure & leur courage.

tagnes, euſſent montré une certaine émotion ſi naturelle à l'humanité, quand ils voyoient des corps de troupes bien ordonnés, un feu ſoutenu & bien réglé, ſortir de leurs rangs, une artillerie formidable & bien ſervie les foudroyer ? pourroit-on ſans injuſtice leur faire le reproche de lâcheté, quand alors ils auroient cherché des abris ? Quel eſt chez nous, quel eſt dans tous les pays du monde, l'homme de campagne nouvellement enrôlé, qui, voyant pour la premiere fois ce ſpectable terrible, ne ſente pas ſon ame s'étonner, ſon cœur s'ébranler ? Mais la vérité eſt que loin d'être intimidés de tout cet appareil, ces peuples ſe ſont mis avec réſolution ſur la défenſive. Je ne cherche point les événemens qui ſe ſont paſſés entr'eux, les Génois, & les autres peuples, & qui ont été à leur avantage, j'en trouverois beaucoup ; mais je me contenterai d'en rapporter deux ou trois arvés il y a trente & quelques années.

Trois hommes & quatre femmes Corſes arrêterent huit cens Génois ou Griſons à la ſolde de la République, qui étoient venus exécuter une deſcente en Balagne, dans l'Iſle Rouſſe ;

la choſe eſt étonnante, mais le fait eſt certain. L'un de ces Corſes renfermé dans la tour qui garde la plage, faiſoit un feu preſque continu, aidé d'une femme qui ſuppléoit au défaut de la main dont il étoit privé. Les deux autres retranchés derriere un petit mur, tiroient à tout inſtant, parce que les trois femmes qui les ſecondoient, chargeoient dans les intervalles. Quelque prompte que fût leur manœuvre, ils devoient être écraſés par une troupe ſi ſupérieure en nombre, & qui n'étoit pas ſans valeur; cependant ils l'empêcherent par leur courage d'avancer, & donnerent le tems aux payſans répandus dans la campagne & les villages d'alentour d'accourir. Ils s'attrouperent, attaquerent les Génois, & les acculerent dans la mer. La frayeur les précipita dans un petit bâteau, qui ne put les contenir. Murati qui étoit alors du parti de Gènes, & qui depuis eſt mort Capitaine des Grenadiers du Régiment de Royal-Corſe, fut peut-être le ſeul qui ſe ſauva à la nage. Quatre cens furent faits priſonniers; on les dépouilla, & les femmes qui voulurent ſe venger de quelques mauvais propos,

les fouetterent avec des orties, en leur diſant : » Vantez-vous une autre fois de » vouloir nous deshonorer «.

L'événement de *Campo di loro*, Champ d'or, que je n'ai fait qu'indiquer dans le cours de l'Hiſtoire, & que je me ſuis propoſé de détailler dans cet article, où je traite du courage des Corſes, eſt auſſi un de ces traits frappans qui tiennent du merveilleux. Il eſt conſtaté par le témoignage de toute la ville d'Ajaccio. Les bergers de cette Iſle conduiſent leurs troupeaux aux pâturages de la plaine, lorſque les frimats ſont répandus dans l'air, & que les montagnes ſont couvertes de neige. Vingt-un de ces pâtres s'étoient étendus juſqu'aux bords de la riviere de Campo di loro, à une petite lieue d'Ajaccio. On en fut averti dans la ville. La garniſon compoſée de huit à neuf cens hommes, tant Huſſards que Grecs & Génois, ſortit pour les combattre. Loin de fuir devant un corps de troupes ſi ſupérieur en nombre, ces vingt un bergers ſe réunirent, & vinrent fiérement, comme autant de héros, attaquer ces troupes, les battirent, & les repouſſerent juſqu'à un endroit nommé *Aſpreto*, près de la ville,

touchant la chapelle de Saint-Joſeph. Ils conſerverent leur avantage tant qu'ils ne furent point inveſtis ; mais les Génois ayant fait embarquer quatre cens hommes d'infanterie ſur des gondoles, qui paſſerent la riviere, on leur coupa la retraite, & on les enveloppa dans le marais *d'il Ricanto*. Ils oppoſerent, dans la mêlée, leurs poignards aux ſabres de leurs ennemis, combattant ſur leurs petits chevaux ; ils vendirent cherement leur vie, & périrent tous les armes à la main, à l'exception d'un ſeul, qui, échappé du carnage & s'étant défiguré le viſage avec le ſang de ſes compagnons, demeuroit étendu ſur la pouſſiere, & feignoit d'être mort. Mais les Huſſards qui avoient tranché la tête aux autres pour les porter en trophée, voyant que celui-ci n'avoit pas encore été décollé, s'avancerent pour lui faire la même opération. Dans le moment qu'ils alloient lui porter le coup fatal, il ſe leve, demande quartier, & l'obtient de leur Commandant ; cependant le Commiſſaire général Génois le condamna à perdre la vie comme rebelle. On le promena dans les rues d'Ajaccio, avec ſix têtes de ſes parens tués dans cette action,

qu'on lui avoit attachées autour du corps. Après cette ſcene horrible, il fut décapité & mis en quatre quartiers, qu'on pendit aux murs de la ville: c'étoit un jeune homme d'une belle figure.

Quelques jours après, un détachement de Huſſards étant ſorti pour battre la campagne, vit de loin un troupeau gardé par un vieillard qui étoit ſeptuagénaire. Un d'eux plus impatient que les autres de tuer ce malheureux, pique des deux, l'atteint & s'élance pour lui abattre la tête avec ſon ſabre. Mais ſon emportement lui fait manquer ſon coup, & le ſabre lui échappe des mains. Donne-le moi, dit-il alors au berger, avec autant de ſtupidité que de fureur. Le brave vieillard qui, ſous des cheveux blancs, avoit une ame forte & intrépide le ramaſſe, mais c'eſt pour lui en couper la tête. Il le renverſe de ſon cheval, y monte deſſus lui-même, & ſe ſauve.

Si les Corſes n'avoient point de bravoure dans le cœur, ni de fermeté dans l'ame, verroient-ils comme ils font, ſans frémir, les horreurs prochaines de la mort & l'appareil des tourmens? Ils font plus, ils ne ſe per-

mettent pas même de gémiſſemens au milieu des ſupplices, lorſqu'ils ont une fois prononcé le mot *patienza*.

M. de Contades, chargé par le Marquis de Maillebois de faire exécuter à Corté, où il préſidoit à un tribunal de Juſtice, ſept ou huit chefs des plus mutins, vit avec le plus grand étonnement leur indifférence pour la vie: ils n'avoient pas plutôt mis ordre à leurs conſciences & à leurs affaires temporelles, qu'ils le faiſoient prier de hâter leur mort, de croire qu'ils ſavoient mourir, & qu'il leur tardoit d'achever leur carriere. Ils entendoient lire leurs Sentences ſans ſe troubler. Conduits ſur l'inſtrument de leur ſupplice, ils conſervoient la même audace & la même tranquillité. Or, ſoutenir de ſang-froid la préſence d'une mort aſſurée, demande encore bien plus de courage, que de l'affronter dans une bataille, où ſes coups ſont incertains, où ſoutenus par l'exemple, excités par le ſon des inſtrumens, échauffés par l'action, l'on ne ſent plus qu'une impreſſion machinale. Les raiſons rapportées en faveur de l'opinion, qui diſpute aux Corſes leur bravoure, ne ſont point concluantes, &

ne doivent point affoiblir la réputation de peuples belliqueux qu'ils ont eue de tous les tems. Il n'arrivoit point de duels entre les Romains, & cependant on ne dira pas qu'ils ne fuſſent braves. Si, en général, les Corſes ne ſe commettent point dans la plaine, cela vient de ce qu'ils ne ſont point exercés à l'ordre des batailles, & de ce que la ſituation de leur pays exige raiſonnablement d'eux cette maniere de combattre. On n'a d'ailleurs fait aucun reproche au Régiment de Royal-Corſe, qui depuis trente ans eſt au ſervice de France, & qui s'eſt comporté dans toutes les occaſions où il s'eſt trouvé, comme auroit fait un Régiment national.

Cependant les Corſes terniſſent leur courage par la conduite qu'ils tiennent dans leurs inimitiés. Ils s'embuſquent ſous les mâches, derriere un mur, ou dans d'autres lieux couverts pour tirer ſur leur ennemi ſans riſque de leur côté, ou bien ils le prennent tout-à-coup par ſurpriſe, & le poignardent dans le tems qu'il s'y attend le moins. Lorſqu'on leur repréſente combien il y a de lâcheté & d'atrocité de prendre ainſi ſon ennemi en traître, ils répondent

que c'eſt manquer de jugement, que de s'expoſer vis-à-vis de lui quand on peut s'en défaire par ruſe & par artifice. Après avoir vû avec étonnement que des ames courageuſes s'abaiſſent à des perfidies ſi noires, on verra avec bien plus de ſurpriſe, que des ames mépriſables & viles dans certaines circonſtances, ſoient enſuite capables de grandeur d'ame & de généroſité. Les traits ſuivans, prouvent que ces ſentimens élevés ne ſont point étrangers à leur caractere.

Ils ſont capables de grandeur d'ame & de généroſité.

Deux Grenadiers du Régiment de Flandres, qui étoit en garniſon à Ajaccio, déſerterent & s'enfoncerent dans la campagne pour y être à l'abri des pourſuites. M. de Nozieres leur Colonel, & depuis Maréchal de Camp, fit le même jour une partie de chaſſe, accompagné de quelques Officiers & de quelques domeſtiques. Le haſard le conduiſit ſur les pas des deux Grenadiers, qui, l'ayant apperçu, ſe jetterent dans un marais couvert d'arbuſtes, à une petite diſtance de la mer. Un berger, qui gardoit tout près delà ſon troupeau, les avoit vus, & montra, avec le doigt, au Colonel le lieu de leur retraite. M. de Nozieres, qui

ne comprenoit pas ce ſigne, lui demanda ce qu'il vouloit. Le Berger s'obſtina à garder le ſilence, & continua de lui montrer les arbuſtes du doigt & des yeux. On s'imagina qu'il y avoit vu retirer quelques ſangliers. On lâcha les chiens, qui s'acharnerent & firent ſoupçonner qu'il y avoit une proie cachée. Les Officiers s'approchent, & découvrent par l'indication des chiens, la tête des déſerteurs qui étoient enfoncés dans la fange juſqu'à la bouche. Ces malheureux ſont conduits à Ajaccio, & condamnés, dans le conſeil de guerre, à paſſer par les armes le lendemain. Le pâtre, à qui le Colonel avoit donné quatre louis en récompenſe, ne put pas tenir ſecréte la joie qu'il en avoit, & raconta ſon aventure. Les Officiers la publierent auſſi dans la ville, pour contenir leurs ſoldats, & leur faire voir qu'ils ne ſeroient point favoriſés dans leur déſertion par les naturels du pays. La famille du berger en eſt inſtruite, & en frémit d'horreur. Tous les parens s'aſſemblent, & décident qu'il faut ôter la vie à ce monſtre, qui a deshonnoré ſa nation & ſa famille, en recevant le prix du ſang de deux hommes, comme l'infâme Judas l'avoit

reçu du ſang de Jeſus-Chriſt : ils le cherchent, le ſaiſiſſent, & le mènent ſous les murs d'Ajaccio. Ils font venir un Religieux pour le confeſſer, & fuſillent le coupable à la maniere des François, en même-tems qu'on fuſilla les deux déſerteurs. Après l'exécution, ils remettent les quatre louis au Confeſſeur, & le chargent de les rendre aux Officiers qui les avoient donnés à leur parent. Nous croirions, lui dirent-ils, ſouiller nos mains & nos ames, que de garder cet argent d'iniquité : il ne faut point qu'il ſerve à perſonne de notre Nation.

Un Colporteur François dévaliſé ſur ſa route par deux Bergers de Palaſca, monta à ce village, raconta ſon malheur au Capitaine d'armes, & le pria de lui faire juſtice. Les co indications qu'il donna, firent reconnoître les voleurs. Eſcorté par ſix de ſes parens ou amis, le Capitaine d'armes alla les ſurprendre dans leur cabanne, où il ſçavoit qu'ils ſeroient couchés près de leur troupeau. Il les obligea de rendre au Colporteur les bijoux qu'ils lui avoient volés, & leur dit : Malheureux, recommandez vos ames à Dieu ; ayant deshonoré la patrie, vous n'êtes plus dignes de de-

meurer parmi nous, ni d'exiſter nulle part ; enſuite il les fit arquebuſer.

Un bandit Corſe qu'on devoit paſſer par les armes à Corté, s'échappa du lieu où il étoit en priſon. M. de Curſay, qui commandoit alors dans cette Iſle, croyant devoir, à cette occaſion, exercer toute la rigueur des loix militaires, condamna au même ſupplice la ſentinelle chargée de garder le criminel, & accuſée d'avoir favoriſé ſon évaſion. Ce ſoldat en étoit innocent ; les parens du Corſe fugitif qui le ſçavoient, allerent vîte trouver le véritable coupable dans ſa retraite, & lui remontrer ce que l'honneur lui preſcrivoit dans cette rencontre. Il ſentit, malgré ſon brigandage, quel étoit ſon devoir, & réſolut de ſubir la mort pour l'accomplir ; il vint ſe remettre entre les mains de la juſtice, & délivrer l'innocent qu'on alloit exécuter à ſa place. Mais M. de Curſay lui fit grace en faveur de tant de généroſité, & vit avec autant de plaiſir que d'admiration, l'héroïſme auquel la nation Corſe étoit capable de s'étendre.

Ce qui porte à la vertu, porte quelquefois au vice, quand on franchit les

bornes qui les ſéparent. L'élévation d'eſprit, la grandeur d'ame, une ſorte de généroſité même, commune aux Corſes, étant pouſſées à l'excès, les rendent vains & altiers. Il n'eſt pas de peuple qui ſoit plus ſenſible à l'amour-propre, & plus glorieux, non pas tant qu'ils veuillent briller par de beaux habits, de ſuperbes chevaux, des bijoux rares; ce goût peut bien commencer chez eux par notre fréquentation; mais ils n'ont ni les richeſſes qui procurent pareilles ſuperfluités; ni d'eux-mêmes l'envie de ſe diſtinguer par ces décorations frivoles. On pourroit dire que cette paſſion dans leur ame, y eſt une plante étrangere. Leurs prétentions tiennent moins de la vanité que de la hauteur. Ils ne regardent pas au deſſous d'eux de conduire leurs propres beſtiaux, & de faire les autres fonctions des payſans pauvres, pourvu que le travail ſoit leger. Ils ne cherchent pas même à s'allier avec de plus grands qu'eux, mais ils ne le cedent à qui que ce ſoit de leurs concitoyens. Accoutumés à vivre enſemble dans l'égalité, ils ſont perſuadés qu'ils ſe valent les uns les autres. Ces mœurs ſont particulieres à quelques pays de

Ils ſont glorieux.

montagnes, & ſur-tout aux habitans du Niolo. Ils diſtinguent les Nobles, reconnus tels par des titres ou par la perſuaſion publique; mais ils ſont habillés de même, & ſe traitent preſque d'égal à égal; la plus grande diſtinction qu'ils reconnoiſſent après la nobleſſe, eſt entre ceux qui cultivent leurs propres champs, ou qui gardent leurs troupeaux, & ceux qui ſont au ſervice des autres & gardent les troupeaux d'autrui; la ſervitude leur eſt ſi odieuſe, qu'ils déteſtent & mépriſent ce qui en a l'apparence. Le malheur arrivé à une femme veuve de Siglia, montre à quel point ce préjugé eſt établi.

Préjugé d'état.

Cette veuve ayant perdu ſon mari fort jeune, avoit envie de convoler à de ſecondes nôces; le berger de ſon troupeau, & qui étoit ſon valet, devinant la foibleſſe de ſon tempérament, eut l'audace de vouloir en triompher. Il ne logeoit point chez ſa maîtreſſe, parce que les pâtres ſerviteurs n'abandonnent jamais les troupeaux qui demeurent tous en plein champ & ne ſont point établés. Ils les conduiſent la nuit dans un enclos lorſqu'ils en trouvent. Là ils allument du feu s'il fait

froid. Les Niolenchi ne ſe couchent point, à moins qu'ils ne ſoient deux; mais ils s'aſſeoient ſeulement, & s'accroupiſſent revêtus d'un manteau hériſſé de longs poils, pour être en état, dans cette poſture, de ſe réveiller au moindre bruit, & de garantir leurs brebis & leurs chevres des renards, qui ſont en Corſe fort carnaciers, & y tiennent la place des loups. Ce genre de vie, tout dur qu'il eſt, ne fut pas capable d'amortir la paſſion téméraire du berger. Dans quelques-unes des viſites qu'il rendoit à la veuve pour lui rapporter le produit du troupeau, il trouva l'occaſion d'attaquer ſûrement ſa chaſteté; la veuve ſuccomba, & devint groſſe. Ses parens qui en eurent connoiſſance, lui demanderent à qui elle s'étoit livrée; elle refuſa de leur en faire l'aveu. Mais on lui mit le poignard ſur le ſein; alors elle déclara que c'étoit au pâtre de la maiſon. Quoi! au pâtre, dirent-ils? Eſt-ce à un homme de cette eſpece que vous vous êtes indignement proſtituée? Vous n'êtes plus digne de voir le jour & nous ne vous laiſſons que le choix du genre de mort. Pouvons-nous ſouffrir que vous ſurviviez à votre deshonneur qui rejaillit ſur nous,

& qui, s'il étoit impuni, flétriroit notre race? La veuve infortunée opta le poiſon, & demanda quelques jours pour ſe préparer à mourir. Elle ſe confeſſa dans cet intervalle, & fit ſes dévotions; mais en vain recourut-elle aux prieres, & verſa des torrens de larmes pour toucher des parens ſi délicats ſur l'honneur, & ſi barbares; elle ne put les attendrir, ni leur faire changer ſa malheureuſe deſtinée; elle n'avoit pas la liberté d'aller un inſtant toute ſeule, on la ſuivoit par-tout; elle étoit gardée à vûe comme une victime ſoumiſe à un arrêt irrévocable. Le jour fixé pour cette ſcene tragique étant arrivé, on lui apporta le breuvage funeſte: elle le but, un moment après elle expira. On ajoute qu'on n'attendit pas qu'elle eût fait ſes couches, & que le fruit de ſes amours illégitimes, périt dans ſon ſein. Je ne crois pas que cette circonſtance ſoit vraie. Tout le monde ſavoit dans le village le ſort qui l'attendoit; mais ſon commerce ſcandaleux avec un homme d'une condition diſproportionnée, ſelon leurs préjugés, parut ſi fort le comble du deshonneur & un ſi grand crime, qu'aucun n'oſa interpoſer ſon crédit pour la ſauver

de la proſcription. Le pâtre juſtement effrayé, avoit pris la fuite, & s'étoit dérobé à la vengeance des parens de ſa maîtreſſe. Il faut obſerver que la diſtance que l'on met entre le valet & le maître, eſt ſi peu ſenſible à l'extérieur, qu'ils ſuivent la même façon de vivre, & portent les mêmes vêtemens.

Les Niolenchi les plus ſauvages & les plus altiers des Corſes.

Les Montagnards, qui ne ſont point dans la condition des domeſtiques, ſe croient non-ſeulement au même niveau entr'eux, comme je l'ai déja dit, mais encore preſque à l'égal de tous les autres hommes, fuſſent-ils de ceux qui occupent les premiers rangs; du moins ils ne ſont point humiliés de leur grandeur. Les Niolenchi, qui paſſent pour les plus ſauvages, portent leurs prétentions encore plus haut que les autres. Ils ſont preſque tous Bergers, & ſe comparent aux Patriarches. S'ils rencontroient un grand Seignenr, fût-il ſuivi du cortege le plus magnifique, un Prince même accompagné de ſa cour, ils l'aborderoient avec une contenance aſſurée, s'aſſeoiroient à côté de lui, lui mettroient la main ſur l'épaule, tireroient de leur petit ſac leur

flacon, & quelques morceaux de jambon pour lui en offrir, avec cette familiarité qu'auroit pu inſpirer dans l'origine l'égalité naturelle entre les hommes.

Point d'honneur particulier.

Ces Inſulaires ont des points d'honneur particuliers ; on n'en a trouvé aucun qui ait voulu être tambour de Régiment, il faut qu'on en prenne d'autre nation pour l'uſage de Royal-Corſe, & de la Légion Corſe. Autrefois ils s'entôloient tous gratuitement ; encore aujourd'hui ils ſe tiennent offenſés quand on leur offre de l'argent en reconnoiſſance d'un bon office. Ce n'eſt pas qu'ils ne ſoient exceſſivement intéreſſés ; mais ils ſe comportent ainſi, par cette opinion que leur bienfait eſt au deſſus du paiement qu'on prétend leur faire. Auſſi leur généroſité à cet égard dérive de l'excès de leur orgueil : c'eſt ce que M. Paoli leur a reproché dans une conſulte. Le même principe eſt cauſe qu'ils exigent tant de politeſſes & d'égards ; s'ils en avoient les moyens, ils aimeroient à prendre des airs de grandeur, pour s'attirer de la conſidération ; ils ſeroient faſtueux ; mais d'une maniere qui n'eût rien de futile. Ils ſont jaloux

de la célébrité, & curieux de ces marques d'honneur qui donnent chez nous un rang dans l'Etat, & qui désignent au moins une noblesse personnelle ; ils ont toujours ambitionné un ordre de chevalerie. Il en résulte qu'ils s'estiment beaucoup, & parce que l'homme porte tout à l'excès, cette grande idée d'eux-mêmes les rend entêtés dans leurs préventions, passionnés pour l'indépendance, délicats sur les injures, implacables dans leurs ressentimens.

Leur esprit de vengeance.

La vengeance a toujours été, & malheureusement est encore leur vice le plus commun, & le trait distinctif de leur caractere ; elle y est poussée jusqu'aux plus horribles excès, & revêtue des circonstances les plus atroces. Le tems qui affoiblit tout, ne fait que fortifier leurs inimitiés domestiques. Elles s'étendent ordinairement jusqu'au quatrieme degré de parenté ; on n'excepte que les prêtres, les femmes & les enfans. C'est à ce fléau qu'on doit attribuer la dépopulation de cette Isle, & à la mauvaise administration de plusieurs Commissaires généraux, qui toléroient, laissoient impunis, & favorisoient quelquefois

quefois les aſſaſſinats. Ainſi les familles ſe détruiſoient par cette fatale réciprocité d'engagemens ; & d'ailleurs le premier aſſaſſin intéréſſé à continuer ſon crime pour la conſervation de ſes jours, multiplioit les meurtres autant qu'il pouvoit, & juſqu'à ce qu'il ne reſtât plus de vengeur au premier de ſes ennemis, qui avoit péri de ſes mains. On a vu tuer un vieillard de quatre-vingt ans, qui étoit le dernier individu d'une famille nombreuſe, éteinte entiérement par des aſſaſſinats, pour cauſe de vengeance.

Il n'eſt rien de ſi ſacré, qui puiſſe retenir chez les Corſes les mouvemens de cette paſſion violente. Un habitant de Monte-Maggioré, aſſiſtant le jour d'une fête ſolemnelle à la meſſe paroiſſiale du lieu, apprend au milieu des cérémonies auguſtes du ſacrifice, qu'on vient de donner la mort à ſon couſin. Emporté par l'eſprit de vengeance, il trouble tout-à-coup le ſilence des myſteres, en s'écriant d'une voix menaçante, qu'on m'apporte mon fuſil, *la-mia ſcopetta*. Cette expreſſion de ſa colere dans le temple du Dieu de paix & en préſence de ſes autels, étoit inſolite & barbare ; mais il faut remarquer que perſonne

Il n'y a rien de ſacré chez eux pour cette paſſion.

ne fut ſcandaliſé de ſon emportement. Il ſortit de l'Egliſe, en continuant d'exhaler ſa fureur, alla prendre ſes armes, & battit la campagne pendant trois années, pour chercher le moment de ſatisfaire ſa paſſion. Parmi les aſſaſſins qui ſont pourſuivis, les uns ne ſortent que de nuit, ou de jour avec de grandes précautions; d'autres reſtent cachés ſous quelques maches, ou dans les antres de quelques rochers, où leurs parens qui ſavent leurs retraites, ont ſoin de leur envoyer des proviſions. Tandis que le vengeur étoit à la recherche du meurtrier, les deux familles s'accommoderent enſemble, & nous allons voir dans cet incident un nouveau développement des mœurs de ces peuples.

Il y a des médiateurs pour réconcilier les familles.

Il y a en Corſe des médiateurs entre les familles qui ont des inimitiés, comme il en eſt entre les puiſſances belligérentes qui ſont en guerre. Ceux de Monte-Maggioré ménagerent une pacification qui fut ſignée des parties intéreſſées, & même par le fils du défunt, âgé tout au plus de ſix ans. Comme les Corſes, dans le commerce de la vie civile, obſervent exactement leur parole, ſur-tout lorſqu'elle eſt conſi-

gnée dans un acte public, la paix eût été bien cimentée, ſans une ſubtilité qui en renverſa les fondemens. Les parens du mort ſe raviſerent, & trouverent que l'acte étoit illégal & nul, au moins à l'égard de l'enfant qui l'avoit ſigné, & qui, à cauſe de ſon bas-âge, ne pouvoit valablement coopérer à aucun contrat. Ils déciderent qu'il n'étoit point tenu, comme les autres, à ſuivre l'engagement qu'on avoit pris, & qu'il demeuroit obligé de venger la mort de ſon pere; ſa mere lui annonçoit tous les jours qu'il le devoit. Ces paroles ſouvent répétées, firent germer la haine dans ſon ame. A peine eut-il atteint ſa quatorzieme année, qu'il ſe mit en campagne, chercha ſon ennemi, le ſurprit & le tua.

La veuve d'un Corſe qui a été aſſaſſiné, montre la chemiſe enſanglantée de ſon époux à ſes enfans pour les porter à venger la mort de leur pere.

Ce n'eſt pas le ſeul qui ait fait ainſi le premier eſſai de ſes armes; la même loi eſt impoſée à tous ceux dont les peres ont été malheureuſement aſſaſſinés. Il eſt arrivé que des femmes ayant trouvé la chemiſe enſanglantée de leurs époux, l'ont gardée avec ſoin, pour l'offrir aux premiers regards de leurs enfans, & les exciter par ce ſpectacle à venger la mort de leur pere. Elles

leur marquoient elles-mêmes la victime qu'ils devoient immoler, & raſſuroient leur timidité contre l'horreur du crime, en les accoutumant à l'idée de l'aſſaſſinat. Il faut qu'elles fuſſent bien infectées de cette paſſion, puiſqu'elles nourriſſoient dans leur eſprit ces projets ſanguinaires; puiſqu'une mere pour ſuivre l'eſprit de vengeance, expoſoit ſouvent l'unique fruit de ſon amour, au reſſentiment de toute une famille, & à une mort certaine. On aſſure que les femmes de cette eſpece ſont les premieres à exciter leurs freres, leurs maris, & même leurs amans à ces ſortes d'homicides; qu'au riſque de les perdre, elles les portent à les venger des moindres injures qu'elles ont reçues. Ayant accoutumé, pour les piquer d'honneur, de leur tenir ce diſcours en pareilles circonſtances : *Non ſiete huomo ſe voi non ne fate la vendetta*; c'eſt-à-dire, *vous ne méritez pas de porter le nom d'homme, ſi vous n'en tirez pas vengeance.* Cependant les querelles de femmes à femmes n'ont point ordinairement de ſuites fâcheuſes; elles ſe prennent de paroles, ſe chargent d'injures, en viennent quelque-

fois aux mains, & lorſqu'elles ont épuiſé leur colere, elles ſe calment, & un moment après elles redeviennent amies; mais il y a beaucoup de femmes eſtimables à l'abri de tout reproche.

Les inimitiés de ces peuples ſe produiſent au-dehors, ſur-tout celle qui doit ſe terminer par une fin tragique, & qu'on appelle une inimitié de ſang, *una inimicitia di ſangue.* Autrefois le Corſe poſſédé de cette paſſion, & qui méditoit ſa vengeance, laiſſoit croître ſa barbe d'une maniere affreuſe, principalement les montagnards, afin qu'en voyant ce ſymbole lugubre, on ne doutât point de ſon amour pour ſes parens, s'il avoit leur ſang à venger, ni de ſa bravoure, s'il devoit tirer raiſon d'un affront inſigne. Rien ne l'attendriſſoit dans cet état, ni la vue de ſon épouſe, ni même celle de ſes enfans. Il devenoit rêveur, taciturne; ſes regards étoient farouches; on étoit effrayé de ſon extérieur; il prenoit tous les ſombres dehors de la triſteſſe, parce qu'il ſe croiyoit malheureux juſqu'à ce qu'il eût ôté la vie à ſon adverſaire. Le Corſe d'aujourd'hui qui nourrit un pareil projet de vengeance, eſt domi-

Signe extérieur de leurs inimitiés ſanglantes.

né d'une égale fureur, quoiqu'il ne porte point une longue barbe ; car ces vendettes ne ſubſiſtent plus ou ſont bien rares. Il oublie ſon troupeau, & les beſoins de ſa famille, les grands intérêts de la patrie, ainſi que ceux de la liberté ne le touchent plus ; il cherche avec fureur les traces de l'infortuné qu'il veut perdre ; il grimpe les montagnes & pénétre la profondeur des forêts ; le jour finit ; mais ſa colere ne ſe ralentit point. Il pourſuit encore le lendemain ſon ennemi avec une ardeur égale à la haine qui le dévore. A-t-il découvert ſa retraite, il reſpire ; mais il ne perd pas de tems, il s'embuſque, il épie l'occaſion favorable : il commence à jouir du plaiſir de la vengeance. Enfin la victime de ſon reſſentiment tombe dans ſes piéges ; il l'immole, & ſa rage ſatisfaite, il revient tranquillement au milieu de ſa famille reprendre ſans remords le cours de ſes affaires & de ſes anciennes habitudes. C'eſt le déni de juſtice, & l'impunité des aſſaſſinats qui ont rendu en ce pays la vengeance ſi commune & ſi ſanguinaire.

La Corſe néanmoins renferme des

ames généreuſes qui ſavent maîtriſer leur haine. Je n'omettrai point ici la belle action d'un habitant de Ziccavo, arrivée près de la fontaine du comté de Fraſco, monument qui en perpétuera le ſouvenir. Ce citoyen vertueux ſe repoſoit avec trois des ſiens près de cette fontaine, lorſqu'il vit arriver inopinément dans le même lieu l'aſſaſſin d'un de ſes fils, & qui n'étoit connu que de lui ſeul. Il lui parle avec amitié, le force de ſe rafraîchir avec eux, & de partager leur bonne chere. Cette invitation que le voyageur croit perfide, lui glace le ſang dans les veines. Il s'y rend néanmoins, parce qu'il ne peut s'évader. Ils mangerent tous deux dans des ſentimens bien différens; l'un conſterné, croyoit toucher au dernier moment de ſa vie; l'autre, qui ſe diſpoſoit à une action ſublime, manifeſtoit la joie que donne la pratique de la vertu. A la fin du repas, l'habitant de Ziccavo congédie ſa compagnie, & demeure ſeul avec ſon ennemi. Votre vie, lui dit-il, eſt en mon pouvoir; je pourrois vous l'ôter dans ce moment, & venger la mort de mon fils. Vous m'avez coûté bien des larmes; vous avez mis la déſolation dans ma

famille; mais je veux bien oublier tous les maux que vous m'avez cauſés; ſouvenez-vous de traiter vos ennemis comme vous voyez que je vous traite, & perſuadez-vous qu'il eſt plus glorieux & plus doux de pardonner, que de ſe venger. Après ces mots, il l'embraſſe; & le laiſſant dans l'admiration de ce qu'il venoit de lui dire, il va rejoindre ſes trois parens, & leur dit : » Cet homme que vous venez de » voir, eſt le meurtrier de mon fils! » je lui ai fait grace, & lui ai conſervé » une vie qu'il ne tenoit qu'à moi de » lui arracher. Imitez mon exemple, » & n'entreprenez jamais rien contre » lui qui puiſſe altérer le plaiſir que je » reſſens d'avoir fait une belle action ». Mais ces Inſulaires ſont, en général, ſi inflexibles dans leurs animoſités, ſi obſtinés dans leurs projets de vengeance, qu'il eſt paſſé en proverbe dans le pays même, qu'un Corſe ne pardonne ni pendant ſa vie, ni après ſa mort. *Il Corſo non perdonna mai ne vivo, ne morto.*

L'hoſpitalité eſt encore une de leurs premieres vertus.

Qu'il y a de choſes étonnantes dans le cœur humain! Ces peuples qui ne reſpirent que le meurtre dans leur reſſentiment, ſont les plus hoſpitaliers des hommes. Il n'y a point d'hôtellerie,

ni d'auberge dans leur Iſle ; les naturels du pays qui ont des voyages un peu longs à faire, & qui n'ont point de connoiſſance ſur les routes, prennent des lettres de recommandation, qui leur procurent le meilleur accueil de la part de ceux à qui elles ſont adreſſées ; ils trouvent le logement & la table chez les Patrons, qui regardent les bons offices qu'ils leur rendent, comme un devoir. De même les étrangers ont ſouvent trouvé gratuitement chez les Corſes, un aſyle, de la nourriture & toute ſûreté, quand même ils euſſent logé chez quelque brigand de profeſſion, qu'on appelle dans le pays *ladro publico*. Ces ſortes de gens qui mépriſent toutes les autres loix, obſervent religieuſement l'hoſpitalité ; la perſonne & les effets de leur hôte ſont à leurs yeux des choſes ſacrées ; ils le traitent en ami : lui ſervent de protecteur, l'eſcortent dans les endroits périlleux, le défendent au péril de leur vie, & veillent à ſa conſervation juſqu'à ce qu'ils l'aient quitté. Mais ce qui m'étonne tout autant, & me fait croire que l'hoſpitalité eſt de leur part plutôt le fruit de la ſuperſtition que de l'humanité ; c'eſt que cette

vertu ſi propre à les rendre ſociables, à polir leurs mœurs, n'ôte rien de leur rudeſſe ni de leur férocité. Tel de ces brigands qui vous reçoit dans ſa maiſon & vous ſert de ſauve-garde, vous ravira la bourſe, s'il vient enſuite à vous rencontrer en chemin, prévenu de cette idée, que n'étant plus obligé alors à la loi de l'hoſpitalité, il peut faire librement ſon métier de voleur.

Tant la paſſion qu'ils ont d'acquérir ſans qu'il leur en coûte de peine, les jette dans le brigandage; peut-être qu'ils reſpecteroient les choſes confiées à la foi publique; du moins on n'oſoit gueres y toucher du tems de Diodore de Sicile (*a*). Après avoir rapporté que les rayons de miel, que l'on trouvoit ſur les arbres des montagnes, étoient à celui qui s'en emparoit le premier, ſans que ſa bonne fortune lui attirât des querelles; cet Auteur ajoute, que les brebis étant diſtinguées par les marques de leurs maîtres, couroient peu

(*a*) *Namqui in montium arboribus inveniuntur favi, citra controverſiam illorum ſunt, qui primi invenerunt, oveſque certis diſtinctæ notis, etiam nemine ſervante heris ſuis manent.* Diod. lib. 5.

les riſques, en errant ſans gardien, d'être la proie de la cupidité. Les particuliers flattés de cette confiance mutuelle, auroient d'autant moins oſé violer ce dépôt, qu'ils étoient réciproquement intéreſſés à le conſerver. On m'a pourtant aſſuré qu'aujourd'hui les larcins dans ce genre étoient fréquens, malgré les exemples rigoureux de juſtice que M. Paoli a fait faire à ce ſujet, il n'a pu empêcher les Corſes de ſe dérober ainſi continuellement quelque choſe.

Ils ſont fidéles à leur parole.

On attribue encore à ces Inſulaires du penchant à la fourberie ; cependant ils tiennent ſcrupuleuſement leur parole lorſqu'ils ſe croient engagés, & ſont très-fidéles à garder entr'eux leurs conventions & les actes publics. M. le Maréchal de Contades les mit ſur ce point à l'épreuve pendant le ſéjour qu'il fit dans cette Iſle. Voulant éteindre les haines qui diviſoient nombre d'habitans des piéves qui étoient à ſes ordres, & prévenir les meurtres ſi funeſtes à la population, il aſſembla tous les chefs de famille, & leur fit un diſcours touchant & plein d'humanité, après lequel il engagea ceux qui ſe haïſſoient mortellement, de ſe donner des mar-

ques d'amitié ; mais afin de reſſerrer ces liens extérieurs, & de ſceller cette eſpece de réconciliation, il leur fit promettre par écrit de ne ſe point rechercher pour cauſe de vengeance, au moins tant que les troupes françoiſes demeureroient en Corſe. C'étoit le conſeil que lui avoit donné Murati, devenu ſon confident & ſon ami, par un événement que nous avons rapporté dans le cours de l'hiſtoire. « Quand vous vou-» drez, lui dit-il, rendre les Corſes » conſtans dans les ſentimens & les ré-» ſolutions que vous leur aurez inſpirés, « tâchez de les lier par leur parole, & » de la conſigner dans un écrit où ils ſi-» gnent l'engagement que vous voudrez » qu'ils prennent ; ſoyez aſſuré qu'ils » l'accompliront à la lettre, & qu'ils ne » s'en départiront jamais, quoiqu'il » arrive ». En effet, depuis cette époque juſqu'au départ des François, ils avoient paru vivre ſans méfiance les uns des autres, & avec une concorde fraternelle. Il eſt vrai que leurs haines éclaterent à la ſortie de nos troupes, avec plus de vivacité qu'auparavant ; ce qui prouve combien ils ont de reſpect pour les ſermens & les promeſſes, & pour les contrats, puiſqu'ils ne

pouvoient être retenus que par ces barrieres ſacrées.

Tous les germes d'équité naturelle ſubſiſtent dans leurs ames, malgré les paſſions les plus propres à les étouffer. Ils aiment qu'on exerce la juſtice ponctuellement & ſans acception de perſonne. L'autorité ne peut mieux s'établir dans leur eſprit, qu'en faiſant régner l'exactitude & l'impartialité dans les Tribunaux. C'eſt par cette conduite que M. le Marquis de Curſay aſſura le ſuccès de ſon adminiſtration, & qu'il leur inſpiroit de la confiance & de la conſidération pour les Officiers des troupes du Roi. Il envoyoit quelquefois un ſimple Sous-Lieutenant d'Infanterie dans l'intérieur du pays, faire exécuter à mort des gens convaincus de crimes capitaux, & leur miſſion étoit toujours reſpectée. Les Sentences que les Officiers François rendoient en matieres civiles, étoient des jugemens définitifs qu'on ſuit encore. Il y a des propriétaires qui ne conſtatent aujourd'hui la légitimité & les bornes de leurs héritages, que par leurs arbitrages ou leurs réglemens judiciaires.

Ils aiment qu'on rende la juſtice ſans prévention.

Tel eſt le caractere des Corſes qui habitent l'intérieur du pays; les villes maritimes connoiſſent un peu les dou-

Il y a des Corſes extrêmement polis.

ceurs de la ſociété. Leur commerce avec les Italiens, & ſur-tout avec les François, a beaucoup adouci la rudeſſe de leurs mœurs ; il y en a même qu'on ne diſtingueroit pas des gens les plus polis dans les autres pays de l'Europe. Je connois des Corſes à Paris, qui à la vérité ſont ſortis fort jeunes de leur Iſle, mais qui ſont les délices des ſociétés délicates, par la vivacité de leur eſprit, par la nobleſſe de leurs procédés, la douceur & l'honnêteté de leur caractere, & par la ſenſibilité de leur ame. Heureux ceux qui ont quelque part dans leur amitié ! Il n'y a pas d'hommes plus fidéles dans leur attachement ; cependant malgré ces exceptions, le portrait que je viens de tracer, eſt reſſemblant au gros de la nation, particuliérement aux Corſes qui habitent les montagnes & le cœur du pays.

Ils n'ont point de penchant à la galanterie.

Je n'ai point parlé de leur galanterie. On conçoit aiſément que des hommes nourris & élevés d'une maniere ſi agreſte, ne ſont point ce qu'on appelle à Paris des *agréables*. Les maris ſe contentent de leurs épouſes, au moins les infidélités n'y ſont pas de mode ; cela vient peut-être de ce qu'ils mépriſent ſouverainement les femmes, ou de ce qu'ils craignent le reſſentiment

de leurs époux. On a remarqué que depuis environ quinze ans, leurs mœurs ſe ſont corrompues, que les hommes ſont devenus plus entreprenans, & les femmes moins ſéveres. Malheur à cette nation ſi, mépriſant les loix de la pudeur, & profanant la ſainteté du mariage, elle ſe jouoit de l'adultere & tiroit vanité de ſes déréglemens.

Quelle travaille à démentir ces préſages ſiniſtres; que chaque citoyen concourant par ſa réforme particuliere, à la réforme générale à laquelle ſon bonheur eſt attaché, faſſe fructifier les ſemences de vertu que l'Auteur de la nature lui a donné en appanage; qu'il s'efforce par une attention ſévere ſur lui-même à extirper les vices qui le dégraderoient, & feroient de ſon ame un cahos de contradictions.

Contradictions dans leur caractere.

Rien en effet ne ſe contredit plus biſarrement que le caractere des Corſes; on les repréſente à la fois trompeurs dans le commerce, & religieux dans leurs ſermens, ſouples & opiniâtres, rampans & hautains, légers & prêts à prendre des partis extrêmes, pleins d'orgueil, exempts d'ambition, ſobres avec une éducation qui ne gêne aucun de leurs penchans, pareſſeux & vigilans dans leurs paſſions, indolens

& capables des plus grands efforts ; inconſtans & hommes d'habitude, vifs & mélancoliques, impétueux dans leur révolte & tranquilles dans le crime. Cette aſſemblage de paſſions ſi différente, eſt dans eux une ſuite de la vivacité de leur imagination. On dit qu'ils commettent les forfaits avec une ſcélérateſſe calme ; mais ce trait ſi odieux, ne peut convenir qu'à quelques ames perverſes, & n'eſt point l'effet du caractere national. Peut-être que ces ames abandonnées, croyant pouvoir réparer les plus grands crimes par quelques pratiques de religion, ſont parvenues à étouffer les remords, en corrompant la morale chrétienne. Il n'eſt pas étonnant que dans le tumulte de tant de révoltes, de tant de révolutions, la vérité ait ceſſé de ſe faire entendre également à tous, & que les paſſions cherchant à ſe juſtifier, ayent anéanti dans ces tems malheureux preſque tous les bons principes qui leur étoient contraires. On peut regarder cette nation comme ces terres neuves reſtées en friche, où l'on voit croître pêle-mêle des fruits excellens, avec des plantes pernicieuſes, & qui ne demandent pour faire mieux, qu'une meilleure culture.

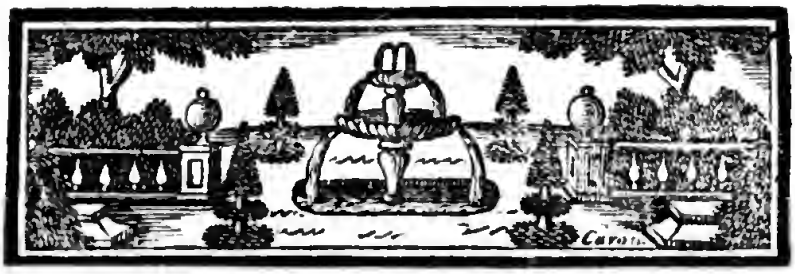

COUTUMES
ET USAGES
DES CORSES.

Les coutumes des Corſes portent l'empreinte de l'état de barbarie dans lequel ils ont vécu juſqu'à préſent, & il n'y en a preſque aucune dont il ne faille chercher l'origine dans l'antiquité.

Habillement des hommes.

Les hommes ſont vêtus d'un drap groſſier, ſans apprêt & ſans teinture, & qui eſt de couleur brune, naturelle aux laines du pays, dont peut-être on pourroit fabriquer de plus belles étoffes. Leur vêtement eſt compoſé d'une eſpece d'habit avec des manches à la matelote, & auquel ils mettent aujourd'hui des poches, comme nous en avons à nos veſtes, d'une veſte

fort courte. Ils portent des guêtres au lieu de bas, & au lieu de chapeau un bonnet de laine. Ils prennent l'hiver, en guiſe de ſurtout, un manteau appellé *pelon*, auquel tient un capuchon ſemblable à celui des Pâtres Béarnois.

Ils ont le teint baſanné & l'extérieur négligé. Ils ne ſont pas grands en général, mais ils ſont bien faits de leur perſonne, & auroient bonne mine s'ils ſe faiſoient raſer plus ſouvent, & qu'ils euſſent plus de ſoin de leur figure. Les plus beaux hommes ſont à Orezza Alezani, Ampugnani, Baſtelica, Ziccavo, à la Rocca & au Niolo. Ils ne ſortent jamais, au moins pour ſe mettre en route, ou pour aller aux champs, qu'avec leur équipage de guerre, qui eſt un fuſil appuyé ſur l'épaule, un poignard, un ſtilet, & un piſtolet attaché à la ceinture, où ils portent une cartouche pleine de poudre & de plomb; ils pendent à leurs côtés une gourde remplie de vin, & un petit ſac qui contient quelques châtaignes rôties, du fromage & du jambon, ſuivant qu'ils ſont plus ou moins dans l'aiſance. Ils aiment la chaſſe & ſe livrent volontiers à cet exercice, pourvû qu'ils puiſſent le faire

commodément ; ils ſe ſervent des armes à feu avec une juſteſſe inimitable & dans toute ſorte de poſition, debout, aſſis, couché ; mais ils ne prennent pas la peine de tirer au vol ; & comme la poudre leur coûte cher, ils ne tirent gueres qu'au Cerf, au Sanglier & au Mouffoli.

Habillement des femmes.

Les femmes portent par-deſſus leurs corſets *la fadetta*, qui eſt une jupe pliſſée & fort longue par derriere, qu'elles relevent deſſus leurs têtes en forme de voile ou de ſaye, comme on le pratique en Flandre. La couleur en eſt d'un bleu turc, couleur favorite des Corſes, *il turquino*. Leurs jupons ont des teintes différentes, & ſe dépaſſent les uns les autres, pour qu'on puiſſe les diſtinguer ; mais la plupart ne portent qu'une robe en forme de jupe, qu'elles ceignent au-deſſus de leur ſein : elles portent ordinairement des ſouliers de cuir noir. Elles ont pour coëffure un bonnet de toile. Celles qui veulent enchérir ſur leurs atours, le garniſſent de groſſe dentelle en façon de point, & les plus riches lui font une broderie en ſoie de couleur. Elles y renferment une partie de leurs cheveux. Les plus pauvres des

payſannes de la campagne portent des juſtes & des jupes de drap du pays. Celles de la Balagne & de la Pieve de Baſtelica, ſont tout-à-fait habillées comme les payſannes de Bretagne. D'ailleurs les hommes & les femmes ſont vétues uniformement preſque dans toute l'Iſle, excepté dans les villes, où les plus riches & les plus conſidérables de l'un & l'autre ſexe, ſont habillés à la françoiſe.

Leurs maiſons. Leurs maiſons ſont auſſi ruſtiques que leurs habits. Dans la campagne, ils placent l'âtre au milieu de la chambre, afin que la fumée qui s'éleve, puiſſe ſécher les châtaignes étendues dans la piece ſupérieure, en y pénétrant à travers les travées d'oſier, qui couvrent les eſpaces d'entre les ſolives, & qui ſervent de planche d'entrevoux. Toute la famille rangée en forme circulaire autour de cet âtre, peut s'y chauffer commodément, quelque nombreuſe qu'elle ſoit. Pendant les ſoirées d'hiver, la ſociété eſt ordinairement accrue des voiſins & des amis. On y aime entendre des hiſtoires, encore plus en raconter ; ceux qui ſont un peu lettrés, ſont aſſurés de captiver l'attention des autres, ſur-

tout s'ils ont lu le Taſſe, dont les deſcriptions ſont ſi propres à intéreſſer & à enflammer les imaginarions vives.

Il ne faut point parler de la figure des femmes Corſes, elles ſeroient communément aſſez bien; on n'en voit point de mal faites, point de boſſues, ni de boiteuſes; mais celles de la campagne perdent de bonne-heure la fraîcheur de leur teint & la fleur de leur beauté. Le mariage y eſt une pénible ſervitude qui flétrit leurs charmes comme il éteint leur ſentiment. Celles qui ſe conſervent belles quelque tems, ce qui eſt rare, l'ignorent toujours heureuſement, vu que perſonne ne leur en parle, & qu'elles n'ont guere le tems d'y faire attention elles-mêmes : elles n'ont pas plus la propreté en partage que les hommes. Les plus jolies femmes ſont à Alezani, Baſtelica, Ziccavo & à Ajaccio. Elles ont une belle carnation & de belles dents. Ce dernier avantage général dans cette Iſle, y eſt commun aux hommes. Il y a plus de femmes blondes dans les montagnes que dans les villes. On remarque dans leurs manieres & leur maintien, un air dé-

Extérieur & figure des femmes.

cent & retenu ; mais on voit l'envie qu'elles ont de plaire à travers les précautions que la pudeur leur inſpire. La coquetterie eſt de tous les pays. On avance que les filles Corſes, qui ont des prétentions, mettent du rouge, avec un ruban rouge détrempé dans de l'eau, & ſi adroitement que l'art n'y paroît point : que ce ſecret eſt employé chez nous par nombre de demoiſelles, qui devancent avec ce moyen le privilége qu'elles croient que l'état de femme leur donne après le mariage : que c'eſt le rouge qui imite le plus les couleurs naturelles. J'ignore ces reſſources de la vanité ; mais je ne crois point que les filles Corſes des montagnes les aient imaginées, ni qu'elles y aient recours ; cela pourroit ſe pratiquer dans les villes, où les mœurs Françoiſes ſe ſont déja introduites, au point que les femmes comme il faut d'Ajaccio & de Baſtia uſent, comme les dames Françoiſes, de rouge, & même de fard, malgré l'intérêt de leur beauté & les loix ſéveres de la modeſtie.

Sort du ſexe de Corſe.

Tel eſt le ſort malheureux des perſonnes du ſexe de cette Iſle, qu'il n'eſt point d'inſtant où elles jouiſſent

de la conſidération qui leur eſt dûe. Elles ſont traitées en eſclaves juſques dans l'occaſion où elles doivent diſpoſer de leur liberté, & où il leur eſt ſi important d'être libres. On les force de faire des avances, malgré cette noble fierté que la nature leur donne, & que la pudeur leur preſcrit. Dès qu'une fille Corſe eſt nubile, ſes parens impatiens de s'en débarraſſer, chargent quelques perſonnes de lui chercher un mari, pour lequel on ne conſulte jamais ſes inclinations.

L'amoureux, qui ne l'eſt que de nom, & qui devroit être naturellement empreſſé, ne daigne pas ſe mettre en peine d'être aimable. Quelques airs groſſiers d'une mauvaiſe guittare, ſont de ſa part le plus grand effort de galanterie. Il auroit honte de donner le bras à ſon épouſe le jour de ſes nôces pour la conduire à l'Egliſe. Auſſi ne fait-elle que pleurer pendant la célébration du mariage, comme ſi elle vouloit préſager les ſouffrances qui lui ſont réſervées. On la ramene chez ſon pere, qui régale tous les invités à la nôce d'un bal ruſtique, & d'un repas où rien n'eſt

épargné. Quand les futurs époux ſont de différens villages, & qu'on conduit l'épouſe à la réſidence de ſon époux, les *Mugliacheri*, c'eſt-à-dire, les gens de la nôce, parens & amis, forment une calvacade; ils ſont précédés d'un porte-enſeigne & marchent au ſon des cornemuſes & au bruit de la mouſqueterie. Ils tirent d'intervalle à intervalle des coups de fuſil & de piſtolet; le feu redouble en entrant dans le village, & continue dans la maiſon du pere de l'époux, même pendant le repas de nôce; ſur-tout lorſqu'on porte des ſantés, on tire des coups de piſtolet ſous la table. Joie bruyante, qui fait bien voir le génie martial de ce peuple! Quelquefois le pere de la fille garde chez lui les nouveaux mariés, juſqu'à ce que la maiſon du nouvel époux ſoit prête. Alors on conduit la nouvelle épouſe chez ſon mari, *al caza del marito.* Cette cérémonie occaſionne trois jours de fêtes célébrés par des danſes & des feſtins. Toutes les femmes du village viennent jetter ſur *l'épouſée* différentes ſortes de grains, pour marquer l'abondance qu'elles lui ſouhaitent.

Il ne faut pas que les femmes vivent dans la molleſſe, ni qu'elles ſoient inutiles dans le ménage ; mais on ne doit les livrer qu'à une eſpece de travail proportionné à leurs forces. Avoir ſoin de leurs enfans, régler l'intérieur de la maiſon ; coudre, broder, ce ſont à-peu près les occupations que la nature leur deſtine. Si celles de la campagne ſont obligées de partager les travaux de leurs maris, après avoir apprêté leur repas, ce n'eſt jamais qu'en raiſon de leur délicateſſe, & pour adoucir de leur préſence les fatigues de leurs époux. Cependant les Corſes, comparables en cela à certaines nations ſauvages, où la nature ſemble n'avoir point de droits, laiſſent à leurs femmes les œuvres les plus viles & les plus fatigantes. Tous les divertiſſemens, tous les honneurs, ſont pour les hommes ; & les femmes, y ſont condamnées à mener toujours une vie ſérieuſe. Elles regardent comme une faveur d'être admiſes quelquefois à la table de leurs époux, contentes de les ſervir & de manger ſéparément avec leurs filles, tandis que leursgarçons vivent avec leurs peres; uſage qui outre le préjugé du pays a pû avoir la décence

pour principe. Cependant depuis quelques années, les Corſes, dans certains cantons, ſont un peu civiliſés ſur cet article, & mettent plus d'égalité entr'eux & leurs femmes ; ces premiers progrès font eſpérer qu'ils atteindront un jour la perfection des mœurs : il n'eſt rien qu'on ne doive attendre d'un peuple ſpirituel ; il n'eſt queſtion que de l'inſtruire.

Ces Inſulaires eſtiment beaucoup les enfans mâles ; & loin que leur nombre les effraye comme il fait ailleurs, plus ils ont de garçons, plus ils ſe croient riches ; auſſi ſont-ils les principaux objets de leur tendreſſe ; non qu'ils mépriſent leurs filles, & ſoient inſenſibles pour elles ; au contraire, ils les aiment fort, & ſont de même extrêmement attachés à leurs femmes ; mais ils ne le font pas paroître, & ne ſont rien moins que prévenans à leur égard.

Diodore de Sicile rapporte (*a*) que

(*a*) *Sed inſolens atque novum apud eos quam maximè eſt ; quod circa liberorum nativitatem accidit, quippe mulieris enixæ nulla in puerperio cura geritur, ſed maritus ejus velut ægrotans, atque corpus male adfectum habens, puer-*

de ſon tems, les femmes n'avoient même, pendant leurs couches, aucune des commodités ſi néceſſaires dans cette intéreſſante ſituation ; mais que leurs maris alors gardoient le lit à leur place, autant de jours qu'elles devoient y demeurer, recevant en pleine ſanté les douceurs & les attentions qu'on a pour les infirmes. Si elles en étoient tant maltraitées, lorſqu'elles venoient de leur mettre au jour un fils & un ſucceſſeur, il y a apparence qu'ils n'avoient pas de grands égards pour elles dans les autres circonſtances de la vie. Encore aujourd'hui ils s'en arrogent tous les agrémens. Ce qu'on a peine à croire, c'eſt que la plûpart de ces femmes, pour qui on a des manieres ſi peu gracieuſes, ne ſe croient point malheureuſes, & traitent de fable le ſort des dames françoiſes. Pour comble d'infortune, leurs maris ſont très-ſuſceptibles de jalouſie. On en a vu un, qui dans un accès de cette paſſion, emmena ſa femme dans les champs ſous divers prétextes, l'arquebuſa, vint

---

pera vice, per certos aliquot dies in lecto decumbit. Diod. lib. 5.

tranquillement après ce conjucide exécrable, avertir ſes parens de la faire inhumer. On dit que leur jalouſie prend ſa ſource dans la haute opinion qu'ils ont de la vertu de leurs femmes. Mais ce préjugé eſt en contradiction avec leur conduite; on a peine à comprendre tant d'eſtime avec toutes les apparences de mépris, tant d'attachement pour leurs épouſes, avec tous les dehors de l'indifférence.

Scenes biſarres qui ſe paſſent à l'égard des morts.

Leurs uſages envers les morts ſont des plus ſinguliers. Dès que le malade a expiré, on éteint le feu, & on ferme les volets de toutes les fenêtres; les parens marquent leur déſolation, en pouſſant des cris lamentables. Les aſſiſtans prennent part à leur affliction par des pleurs. La veuve ſe déſole; elle s'égratigne le viſage & s'arrache les cheveux. La nouvelle de cette mort ſe répand auſſi-tôt dans le village; les voiſins & les amis accourent, & ſurtout les femmes, qui arrivent échevelées comme des bacchantes éperdues. On diroit que c'eſt le tableau véritable du déſeſpoir; la chambre retentit de leurs hurlemens. On porte le cadavre au dehors, & on l'expoſe ſur une table devant la maiſon; la veuve y

vient répéter les mêmes expreſſions de ſa douleur qu'au moment du trépas. Ses parentes, & ſes voiſines, qui l'accompagnent, donnent auſſi des marques d'affliction & verſent des larmes vraies ou fauſſes, ſelon l'intérêt qu'elles prennent à ce ſpectacle; enſuite elles s'aſſeyent toutes autour de la table, & gardent un morne ſilence. Alors une eſpece de matrone qui fait le métier de pleureuſe & d'orateur, & qui eſt payée pour cela, commence l'oraiſon funebre du défunt, où elle releve les principaux traits de ſa vie : elle chante toutes ſes paroles d'un ton lugubre & avec des geſtes affectés. Toutes les fois qu'il ſurvient une nouvelle femme pour faire ſon compliment de condoléance, la matrone ſe tait, la compagnie ſe leve, la veuve ſe lamente & pleure, les autres femmes l'imitent : ce ſont des redoublemens de ſanglots. On reprend ſéance, la matrone continue ſon éloge, dans lequel elle mêle quelquefois de mauvais vers in-promptu, & cet exercice, interrompu de temps en temps par les mêmes ſcenes larmoyantes, dure juſqu'au moment du convoi. On tranſporte le corps à l'Egliſe paroiſſiale, dans une

biere ouverte, le viſage & les mains à découvert, ſelon la coutume des peuples méridionaux. La veuve y épuiſe ſes regrets, & manifeſte par les ſignes les plus éloquens toute ſa douleur. Elle s'arrache avec plus de violence les cheveux, qu'elle jette ſur le viſage de ſon mari, au moment qu'on le deſcend dans le tombeau. Ce que nous rapportons ici, ne ſe pratique que dans les montagnes & l'intérieur de la Corſe.

Les maris y obſervent à la mort de leurs femmes les mêmes cérémonies lugubres, à cela près qu'ils ne s'arrachent pas les cheveux, & qu'ils ſe diſpenſent ordinairement de pleurer.

Pareilles ſcenes ſe paſſent à l'égard des filles comme à l'égard des femmes, excepté que les eſpeces d'oraiſon funebre qu'on fait changent par rapport à l'âge & à la ſituation des perſonnes, on a débité que les parens interrogeoient ainſi le cadavre de leur fille : » Pourquoi veux-tu mourir ? N'as-tu » pas un beau galant ? Qui t'empêche » de remplir ſes vœux ? Fais-nous con- » noître qui il eſt, nous te l'amenerons » pour te ſatisfaire : que craindrois-tu ? » Tu as de l'argent, & tu ne peux pas

» manquer d'être mariée «. Ce trait ſingulier a pu arriver une fois ; mais il n'eſt point ordinaire dans le pays, & on a eu tort de le compter parmi les uſages nationaux.

Il y a dans cette Iſle des femmes qui font profeſſion de montrer aux veuves, aux meres, & à toutes les perſonnes qui ont perdu leurs parens, la maniere d'exprimer leurs regrets.

Le deuil des Corſes eſt auſſi ſingulier que leurs funérailles. On paſſe trois jours ſans faire de feu & ſans préparer à manger dans la maiſon du mort. On a ſoin d'apporter à ſes enfans & à ſes héritiers des mets apprêtés dans le voiſinage. Mais tout ce que la coutume a de rigoureux dans le deuil, regarde uniquement les femmes condamnées à vivre éternellement ſous le joug. Les femmes des villes qui ont perdu leurs maris ou leurs plus proches parens, doivent paſſer au moins trois mois ſans ſortir, excepté pour aller à la meſſe les fêtes & dimanches, & encore y vont-elles de grand matin, au point du jour : elles ne peuvent pas mettre la tête à la fenêtre. Elles ſont obligées d'être *en diſmute* ; c'eſt-à-dire en noir ou en Leur deuil.

brun pendant un an pour leurs pere & mere ; pendant deux ans, au moins pour leurs maris ; mais ſi elles ne ſe remarient pas, la bienſéance leur fait une loi d'avoir pendant le reſte de leur vie les mœurs les plus auſteres. Ainſi le veuvage, cet état deſiré à Paris de tant de femmes, comme la fin de tous leurs maux & le commencement d'une vie plus libre & plus heureuſe ; où l'on n'a plus de maître que ſa volonté, plus de ſurveillant que le public ; où, ſous le voile de la décence, on peut ſe trouver à tous les ſpectacles qui amuſent, être de toutes les parties qui intéreſſent ; état qu'on préfere au mariage dont on n'éprouve point la ſervitude, & au célibat dont on n'a point la contrainte : cet état eſt pour les femmes Corſes une obligation d'être plus retirée, & de s'interdire les moindres divertiſſemens.

Réflexions ſur ce qu'on vient de raconter.

Tels ſont les uſages, tels ſont les mœurs des Corſes, où l'on peut voir encore les mœurs que les différens peuples, qui les ont dominés, leur ont tranſmiſes, & que la longueur des ſiecles n'a pu effacer. Rien n'eſt ſi philoſophique que de diſcerner à travers

les qualités & les ſentimens qui leur ſont propres, ceux qu'ils ont adoptés & qu'ils ont acquis par la force de l'exemple & la voie de l'imitation, comme la fineſſe des Carthaginois, la hauteur & l'éloquence des Romains, ainſi que le deſpotiſme, que ces derniers peuples exerçoient ſur leurs femmes. Car avant que le luxe eût introduit la galanterie dans Rome, les citoyens de cette auguſte ville régnoient avec un pouvoir preſque illimité ſur leurs épouſes; les jugeoient non-ſeulement de la tranſgreſſion des loix, mais encore de la violation des mœurs, & leur infligeoient des peines arbitraires. Mais de tous les peuples qui ont été maîtres de cette Iſle, les Maures ſont ceux dont les uſages s'y ſont le mieux conſervés, ſur-tout dans les pays de Sartene, d'Iſtria & de la Rocca, où ils étoient principalement établis, & où l'on remarque encore dans le viſage des femmes des rapports de conformation avec le viſage des Mauresques. Il ne s'enſuit pas cependant que l'eſprit national de ces Inſulaires, ſoit le même aujourd'hui que celui des Maures ou Sarraſins. Monteſquieu.

Les Corſes ont toujours eu leur caractere diſtinctif, dans lequel ils n'ont

guere éprouvé de viciſſitude ni de variations eſſentielles, parce que les cauſes morales n'ont pas été miſes ſuffiſamment en œuvre pour corriger l'influence des cauſes phyſiques. Privés des moyens qui auroient pu adoucir l'âpreté de leurs mœurs, ils ont toujours été livrés à l'impreſſion brutale d'un pays rempli de hautes montagnes, couvert d'épaiſſes forêts, & environné d'un élément, qui en portant ſi ſouvent la terreur dans l'imagination, laiſſe quelque choſe de ſombre & de farouche dans le caractere.

Eſquiſſe de la Sardaigne.

Les Sardiots ou Sardes ont ſubi à-peu près les mêmes deſtinées que les Corſes dans les commencemens; mais ceux-ci, dans la ſuite des tems, ont été ſujets à plus de révolutions : ils ne ſont ſéparés que par le détroit de Boniface, qui eſt de trois lieues. L'Iſle de Sardaigne, ſituée au midi de la Corſe, entre les 25 degrés 40 minutes, & les 27 degrés 20 minutes de longitude; entre les 38 degrés 42 minutes 30 ſecondes, & les 41 degrés 11 minutes de latitude, eſt d'une configuration oblongue, & plus grande que l'Iſle de Corſe. Son terrein eſt fertile; mais l'air y eſt contagieux. Les Romains

en redoutoient le ſéjour ; c'eſt ce qui donna occaſion à ce bon mot de Martial, quand l'heure de la mort eſt venue, on trouve la Sardaigne au milieu de Tivoli.

Cum mors
Venerit, in medio Tibure Sardinia eſt.

La partie de l'Eſt y eſt montueuſe ; celle de l'Oueſt eſt en plaine : il y a de très-bons mouillages ſur toute la bande de l'Iſle pour placer des vaiſſeaux marchands, même pour des vaiſſeaux de Roi, entr'autres dans les Iſles de la Magdeleine, ſituées dans les bouches de Boniface ; celui de Porto-Torre & les Aſinares ; le port de Porto-Contre à la bande de l'Oueſt, qui peut tenir une armée navale ; celui d'Oriſtagno, les Iſles de Saint-Pierre & Cagliari.

Il y a eu des Savans qui ont cru qu'Ariſtée, à qui on attribue l'invention du miel, s'étoit établi dans l'Iſle de Sardaigne ; c'eſt une erreur : il eût été plus naturel qu'il fût venu en Corſe, qui abonde en abeilles ; mais il n'a été ni dans l'une, ni dans l'autre, &, ſelon l'opinion commune, il eſt mort en Arcadie.

L'habillement du vulgaire des Sardes, eſt une ſoubreveſte de cuir, attachée au corps par une ceinture auſſi de cuir, ſans autres bras que ceux de la chemiſe, ou d'une ſimple veſte d'étoffe : ils portent une culotte de peau. Comme les chevaux ſont abondans, & d'une belle eſpece (*a*) dans leur Iſle, c'eſt une choſe fort ordinaire de les voir garder leurs troupeaux à cheval, attachant à cela un certain ton de nobleſſe. Ils ſont d'ailleurs plus laborieux que les Corſes, auſſi peu policés, plus vagabonds, plus portés au brigandage, & tenant plus des mœurs Africaines.

(*a*) Ceux de Corſe ſont petits, comme nous l'avons remarqué ; il y en a qui ſont tout-à-fait ſauvages dans le Niolo.

TRANSMIGRATION
DES MAINOTES
OU
MAGNOTES,
Et leur établiſſement dans l'Iſle de Corſe.

LA tranſmigration des Mainotes, & leur établiſſement en Corſe vers la fin du dernier ſiécle, eſt un événement qui mérite d'être conſacré dans l'Hiſtoire.

Les Mainotes, ainſi que les Albanois, combattoient pour leur liberté, & réſiſtoient depuis deux ſiécles aux forces de l'Empire Ottoman, dont preſque toute l'ancienne Grece ſubiſſoit le joug. Ces deux peuples illuſtres habitoient la preſqu'Iſle du Pélopo-

nèſe, aujourd'hui le royaume de Morée, où le fléau de la guerre cauſe à preſent tant de ravages. La mort du vaillant Scanderberg entraîna la chûte des Albanois; une partie des ſujets de ce Prince embraſſa l'Alcoran; & les plus courageux pour conſerver leur foi, ſe joignirent aux Mainotes.

Ces Grecs prenoient leurs noms du bras de Maina, qui eſt la partie méridionale du célebre pays de Lacédémone, renfermée entre deux chaînes de Montagnes qui s'avancent dans la mer *Sapienza*; nom donné à ce côté de la Méditerranée. Il s'étend le long de Coron, autrefois Meſſene, depuis le port de Calamata, le plus ſeptentrional de ce parage, juſqu'au cap de Matapan, que les anciens nommoient le *Promontoire de Ténare.* Il eſt gardé du côté de la terre par de hautes montagnes eſcarpées, qui n'offrent que de rebutantes difficultés. Un ſeul défilé peut introduire les ennemis dans l'intérieur; & ce défilé eſt petit, impraticable, fatal aux aſſiégeans. C'eſt le pas de Thermopiles, où Léonidas avec trois cens Lacédémoniens, arrêta trois millions de combattans, commandés par Xerxès.

La réſiſtance des Mainotes irrita la fureur des Turcs qui tenterent de prendre l'Iſle de Candie, afin de pénétrer par la mer dans le bras de Maina. Ils réuſſirent dans leurs longues entrepriſes, & répandirent ſur la poſtérité des Spartiates, toutes les horreurs de la ſervitude : on pilla leurs effets, on les accabla d'impôts, on leur enleva leurs plus belles femmes.

Les généreux habitans de Portovitilo indignés à l'aſpect de cette tyrannie, réſolurent leur évaſion, que la proximité de la mer favoriſoit. Ils ſe dirent, animés d'un beau déſeſpoir : » Fuyons » ces malheureux climats livrés aux ou» trages des Muſulmans ; allons cher» cher un aſyle chez les Princes chré» tiens d'Italie ; nous n'y aurons plus la » vue chérie de nos héritages, mais » qu'eſt-ce qu'une Patrie ſans liberté «. Ils envoyerent ſur le champ en Italie trois députés : l'un d'eux ayant abordé à Gènes, expliqua le ſujet de ſa députation au Sénat, qui le fit paſſer en Corſe, pour y voir dans les Domaines appartenans à la Chambre de l'Etat, l'établiſſement qu'il aſſigneroit à ſa nation, ſuppoſé que le pays lui convînt. Satisfait du local, il conclut à ſon re-

tour une convention proviſionnelle avec la République, & retourna à Vitilo rendre compte à ſes concitoyens du ſuccès de ſa commiſſion, & des particularités du pays qu'on leur deſtinoit. Chacun d'eux fut empreſſé de voir cette nouvelle Patrie; ils noliſerent un vaiſſeau François qui étoit dans leur Port, & s'y embarquerent au nombre de huit cens, conduits par les Micaglia & les Stephanopoli, les plus diſtingués d'entr'eux. Après avoir relâché à l'Iſle de Zante & à Meſſine, doublé l'Iſle de Malte & celle de Sardaigne, ils vinrent mouiller à Gènes, où le Gouvernement leur fit bon accueil, & leur donna en fief, par un nouveau traité, confirmatif de la premiere capitulation, Paomia, Revida & Siaſſologna, de la Piéve de Vico. Ils s'obligerent, dans le contrat féodal, à lui payer le dixieme de toutes les productions, & une taxe de cinq livres par feu, monnoie de Gènes. Après qu'ils ſe furent délaſſés de leur pénible navigation, ils ſe rendirent dans l'Iſle de Corſe, où ils verſerent des larmes de joie, lorſqu'ils apperçurent leur patrimoine, dans lequel ils eſpéroient de paſſer tranquillement leur vieilleſſe. Marcau-

relio de Roſſi, les mit, au nom de la République, en poſſeſſion de Paomia, où ils ſe fixerent de préférence, parce que le terrein leur en parut fertile. Marcaurele de Roſſi, eſt l'ayeul de M. de Roſſi, Capitaine au Régiment de Royal-Corſe, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, qui a obtenu du Roi, en 1769, des Lettres de naturalité & de reconnoiſſance de Nobleſſe pour lui & pour ſa famille.

Le Gouvernement rendit à ces Colons leurs habitations logeables, les pourvut de beſtiaux, des outils & de tout l'attirail d'agriculture : il leur avança auſſi de l'argent & des grains, partie pour ſubſiſter, partie pour enſemencer leurs terres. Ils ſe livrerent à un travail aſſidu avec toute l'ardeur que le beſoin ne pouvoit manquer d'inſpirer à des hommes naturellement laborieux. Leur pays prit ſous leurs mains une face nouvelle, & ſe couvrit de vignobles, de vergers, de moiſſons & de troupeaux. Ils cauſerent de la jalouſie à leurs voiſins, qui chercherent à les moleſter & à leur procurer des dégoûts. Ceux de Renno, de Vico & de Niolo, vinrent pluſieurs fois à main armée ravager leurs poſſeſſions, pour

les obliger d'abandonner le parti de la République, ou bien d'évacuer le pays. Ils repouſſerent leurs injuſtices, & ſe rendirent reſpectables par leur bravoure. Mais ils furent ſi ſouvent attaqués par les rebelles dans le tems des révoltes, qu'ils ſe virent forcés vers l'année 1731, de quitter Paomia & de ſe retirer à Ajaccio, où la ville leur procura de nouveaux établiſſemens, que leur induſtrie a rendu avantageux.

Mœurs des Grecs Mainotes.

Les mœurs de ces Grecs qui ne conſerverent point leur dénomination particuliere de Mainotes, ſe reſſentent du lieu de leur origine, & du pays où ils ont été tranſplantés. Ils ſont fiers, ſuperſtitieux, mais adonnés à l'agriculture, infatigables dans le travail, braves, ſobres; ils ne vivent preſque que de légumes & de poiſſons; fidéles à leur Souverain & ſenſibles à la reconnoiſſance, ils ont expoſé leurs vies dans toutes les occaſions, pour défendre les intérêts des Génois, qui en avoient formé trois compagnies. Ils ſont d'ailleurs robuſtes, très-bien faits, & vivent long-tems. On en a vu un à Ajaccio qui avoit cent deux ans.

Ils portent une culotte large comme un pantalon, un gilet avec un ſurtout qui a la forme d'une robe à la ſultane, à cela près qu'il n'eſt pas ſi long. La couleur en eſt bleue pour les gens du commun, violette ou pourpre pour les perſonnes diſtinguées, & il eſt galonné d'or ou de ſoie. Ils ſe ſervent quelquefois de chapeau pour ſe couvrir la tête ; mais c'eſt ordinairement d'un bonnet rond, ſemblable à celui des Arméniens que nous voyons à Paris. Ils vont armés d'un large & long ſabre pendu à leur côté, & d'un couteau à la turque qu'ils mettent dans une grande ceinture dont ils ſe ceignent, & où ils tiennent auſſi leurs tabatieres & leurs montres. Leur habillement.

Leurs femmes ſont douces, patientes, retirées, aſſidues à leur ménage, exactes aux occupations domeſtiques. Les plus riches gardent la maiſon & s'occupent à filer ; les plus pauvres vaquent aux travaux de la campagne. Elles y portent leurs enfans & les couchent dans des eſpeces de petits hamacs qu'elles ſuſpendent à des arbres. Lorſqu'elles en reviennent, elles les reportent ſur le dos au-deſſus des fardeaux dont elles ſont chargées. Les Mœurs des femmes grecques.

femmes grecques ſont bienfaites, très-jolies, & la plûpart brunes; elles ont de beaux yeux, de belles dents; leur uſage eſt de ſe marier ſans dot.

Leur habillement. Elles portent ſur une chemiſe qui a le col comme les chemiſes des hommes, une robbe longue avec une large ceinture. La robbe a par devant des garnitures d'or, de ſoie, d'argent ou de dentelle; elle eſt ſerrée d'un bout à l'autre par de petits lacets ou des agraffes; elle a de petits paremens galonnés d'or ou de ſoie; la couleur en eſt différente de celle de la robbe. Ces femmes ont pour chauſſure des *balbuci*, qui ſont des eſpeces de pantoufles à la turque. Elles renferment dans de petits bonnets leurs beaux cheveux noirs, qu'elles rendent plus noirs en y mettant de l'huile au lieu de pommade. Leur bonnet, ſemblable à-peu-près à ceux des baſques, eſt ordinairement de drap orné d'un petit galon d'or, & qui laiſſe à découvert le toupet & les faces; elles y attachent par derriere une veſte de ſoie, de crêpe ou d'autre étoffe. Le rouge eſt leur couleur favorite & la plus diſtinguée. Elles ont une coutume ſinguliere, qui eſt de jetter les enfans nouveaux nés dans de l'eau

ſalée, ce qui les préſerve de la teigne ſquameuſe, & d'autres pareilles maladies *cutanées* ou de la peau.

Le ſeul métier de ces Grecs qui ſoit différent de l'agriculture, c'eſt de fabriquer pour leur uſage des étoffes de laine, qu'ils envoient teindre à Livourne. Ils ſe marient jeunes, & leurs mariages ſont féconds. Leurs principaux chefs ſont les Micaglia & les Stephanopoli.

Ce peuple eſt Catholique Romain; mais il obſerve le Rit Grec. Je rendrai compte de ſon culte & de ſa religion dans la partie Eccléſiaſtique de la Corſe, afin de rapprocher les objets ſuſceptibles entr'eux de quelque comparaiſon. J'ai tracé ici ſes mœurs & ſes coutumes, parce que je viens de décrire celles de Corſes; & à propos de ſes mœurs, il falloit bien faire connoître ſon établiſſement & ſon origine.

Fin du ſecond Tome.

TABLE
DES SOMMAIRES
DU SECOND VOLUME.

M. le Marquis de Maillebois s'embarque à Toulon, pour aller commander en chef l'armée de Corſe, page 3
Il commence ſes opérations en Balagne, 4
Il examine les préjugés de ces Inſulaires, & leurs diſpoſitions, 5
Il les trouve diviſés en pluſieurs partis, 6
M. de Maillebois parcourt la Balagne à la tête de ſes troupes, 7
Il ſe tranſporte à Saint-Florent, 12
Il ſe rend à Baſtia, ibid.
Il prend connoiſſance de la totalité de ſes forces, ibid. & 13
Il fait dans cette partie de Baſtia, des tournées comme en Balagne, 14
Il y pratique des redoutes, 15
Il fait ouvrir des chemins, 16
Il fortifie ſes poſtes, & en établit de nouveaux, 18
Il fait jetter un pont de bateaux ſur le

Golo, vis-à-vis Saint-Pellegrin, 20
Il publie l'avertiſſement du Roi, 23
Il fait un Plan général, 24
Il emporte les trois hauteurs de Lento, de Tendo & de Bigorno, 25
M. de Larnage ſoumet les Pieves circonvoiſines de Saint-Pellegrin, 26
M. du Châtel ſe rend maître, de toute la Balagne, 27
M. de Maillebois marche vers Corté, 32
Il s'empare de cette capitale ſans coup férir, 33
Les pays d'au-delà les Monts réſiſtent, 34
M. de Maillebois ſe tranſporte à Ajaccio, 36
Diſpoſitions qu'il fait dans cette partie ultramontaine, 38
Belle défenſe de M. de Vaux à Ghiſoni, 41
Comment M. de Contades ſauve la vie à Murati, 44
Intrigues de Blanc Colonne & de ſon illuſtre épouſe en faveur des François, 47
On marche contre Ziccavo ſur trois colonnes, 50
M. de Maillebois ſe rend maître de cette place, 51
Fin de la campagne de M. de Maillebois, 53

Les François reprennent Ziccavo, qu'ils avoient perdu, & y demeurent en garniſon, 55
On prouve que le plan de M. de Maillebois pour conquérir l'Iſle de Corſe, eſt le meilleur, 56
On fait voir les inconvéniens des autres projets, 60
Moyens ſimples & peu couteux de contenir la partie citramontaine dans le devoir, 69
M. de Maillebois eſt fait Maréchal de France, 71
Son Portrait, 72
On apporte le nouveau Réglement, 80
La guerre ſe rallume, & Théodore aborde à l'Iſle Rouſſe, ibid.
Matra & Gaffori Régens du Royaume. Siege de Corté, 82
M. Giuſtiniani offre pluſieurs conceſſions, dont les Corſes ne ſe contentent pas, 84
Miſſion du Pere Leonardo, 85
Révolution du Comte Dominique Rivarola, 88
Théodore ſort des priſons de Londres, 95
Son Epitaphe, ibid.
Son Portrait, 97
Suite de la révolution de M. Rivarola, ibid.

Les

Les Génois chaſſent les Autrichiens de ſon territoire, 100
Siege de Baſtia par les Autrichiens & les Piémontois, unis aux Rebelles, 103
Paix générale, dont les Corſes ne veulent pas profiter, 104
Hiſtoire de l'adminiſtration de M. de Curſai, où l'on rappelle les négociations de M. de Chauvelin, 105
Généralat de M. le Comte d'Ornano, 118
Suite de la négociation de M. de Chauvelin, 120
Aſſemblée de Saint-Florent, du 27 Juillet 1751, 125
Conſulte générale d'Oletta, le 1 Août 1751, 129
Conſulte générale de Baſtia, 1752, 154
M. de Curſai eſt arrêté à Baſtia par ordre du Roi, 163
Gafforio eſt aſſaſſiné, 167
M. Paſcal Paoli ſe montre pour la premiere fois aux yeux de ſa nation, 169
Il eſt élu Général, & demande pour collegue Marie Matra, 171
Marie Matra eſt tué dans une rencontre, 173
Paſcal Paoli reſte ſeul Général, ibid.
M. le Marquis de Caſtries commande les troupes Françoiſes en Corſe, 175

M. le Comte de Vaux remplace M. le Marquis de Caſtries, 177
Les François évacuent de nouveau la Corſe, 180
Tableau du gouvernement de Paoli ; la profondeur de ſa politique, 181
Les premieres traces connues de la légiſlation de Corſe, 192
Nouveau gouvernement établi par la Maiſon de Saint-George, 193
La Maiſon de Saint-George rétrocede ſes droits à la République, & l'adminiſtration eſt changée, 197
Réglement garanti par l'empereur Charles VII, 207
Garanti enſuite par l'Empereur & le Roi ; perfectionné ſous le Sénateur Giuſtiniani, ibid.
Les changemens que l'on y fait à l'adminiſtration, 208
Les trois articles qui révolterent tant les Corſes à la Conſulte de Baſtia, & qui occaſionnerent la diſgrace de M. de Curſai, 213
Loix du Général Paoli, 213
Génie des Corſes, 215
Portrait du caractere des Corſes par Seneque, 235
Par les Ecrivains modernes, 236
Sobriété des Corſes, 238
La modération de leurs deſirs, & leur peu

d'ambition, 239
Leur pareſſe, 240
Les cauſes de leur peu d'induſtrie, 242
Moyens de leur apprendre l'agriculture, 244
Leur bravoure & leur courage, 246
Les Corſes ſont capables de grandeur d'ame & de généroſité, 254
Ils ſont glorieux, 258
Préjugés d'état, 259
Les Niolenchi les plus ſauvages & les plus altiers de Corſe, 262
Point d'honneur particulier, 263
Leur eſprit de vengeance, 264
Il n'y a rien de ſacré chez eux pour cette paſſion, 265
Il y a des médiateurs pour réconcilier les familles, 266
Il eſt arrivé que la veuve d'un Corſe aſſaſſiné, a gardé la chemiſe enſanglantée de ſon époux, pour la montrer à ſes enfans & les exciter à la vengeance, 267
Signes extérieurs de leurs inimitiés ſanglantes, 269
L'hoſpitalité eſt encore une de leurs premieres vertus, 272
Ils ſont fidéles à leur parole, 275
Ils aiment qu'on rende la juſtice ſans prévention, 277

Ils n'ont point de penchant à la galanterie, 278
Contradictions dans leur caractere, 279
Coutumes & uſages des Corſes. Habillement des hommes, 280
Habillement des femmes, 284
Les maiſons des Corſes, 284
Extérieur & figure des femmes, 285
Sort du ſexe de Corſe, 286
Mariage des Corſes, 287
Scenes bizarres qui ſe paſſent dans cette Iſle à l'égard des morts, 292
Leur deuil, 295
Réflexions ſur ce qu'on vient de rapporter, 296
Eſquiſſe de la Sardaigne, 298
Etabliſſement de la Colonie Grecque, 303
Mœurs de ces Grecs Mainotes, 308
Leur habillement, 309
Mœurs des femmes Grecques, ibid.
Leur habillement, 310

Fin de la Table du ſecond Volume.

ADDITIONS ET CORRECTIONS
DU SECOND VOLUME.

PAGE 11, *ligne* 1, animer, *liſez* ranimer.
Page 32, *ligne* 7, pieve, *liſez* piévé.
Page 33, *ligne* 1, Etheraſy, *liſez* Eſtheraſy.
Page 32, *à la fin de l'alinea*, *ajoutez ces mots :* Madame Colonne Roſſi, illuſtre par ſon nom, & ſi connue par les ſervices qu'elle a rendus aux François, contribua beaucoup à dégager ce poſte. Elle ne fut pas plutôt inſtruite du deſſein des Rebelles, qu'elle en fit avertir les Commandans François; elle fit même marcher un détachement de Corſes au ſecours de Ghiſſoni.
Page 68, *ligne* 11 *du ſecond alinea*, il l'a ſenti, *liſez* il le ſentit : *ligne ſuivante*, qu'il a faite, *liſez* qu'il fît : *la ligne d'après*, il a dû, *liſez* il dut.
Page 92, *au bas*, qu'elle avoit mis, *liſez* qu'elle avoit miſe.
Page 93, *vers le milieu*, Bartiaches, *liſez* Bartiages.
Page 103, *au ſommaire à la marge*, par les Autrichiens, les Piémontois unis aux Rebelles, *liſez* par les Autrichiens & les Piémontois, &c.
Page 107, *ligne* 2 *du premier alinea*, Giuſtiniani, *liſez* Juliani.
Page 116, *ligne* 10, *après* cette expédition ; *ajoutez en note :* Ce n'eſt qu'après ſon élection, que M. d'Ornano favoriſa la retraite de nos troupes. Il étoit alors Général.
Page 120, *ligne* 9 *de l'alinea*, *après ce mot* miniſtere, *ſubſt.* un point, *au* point-virgule.

Page 125, *ligne 6*, à Baſtia, *liſez* à Saint-Florent.

Page 142, *vers le milieu de la marge*, le Chevalier Marengo, *liſez* Philippe Marengo, depuis Lieutenant-Colonel du Régiment de Royal-Corſe.

Page 145, *aux dernieres lignes de l'alinea*; parce qu'il ne penſoit pas, *liſez* ne penſant pas.

Page 156, *ligne pénultiéme*, reſtreignignirent, *liſez* reſtreignirent.

Page 168, *ligne 7*, *après ces mots* des affaires publiques; *ajoutez* néanmoins les naturels du pays aſſurent qu'il étoit avare par caractere, & qu'il n'étoit point inſenſible à l'argent de France.

Page 187, *ligne 18*, par un Religieux, *liſez* par le Pere Galfuci, religieux, &c. *ligne 20*, lettré, *liſez* ſavant.

Page 221, *ligne 8*, les ayant empruntés, *liſez* les avoit empruntés.

Page 229, *ligne 15*, cochonée, *liſez* cochoné.

Page 268, *ligne 2*, *après ce mot* reçus, *ſubſtituez une* virgule *au* point.

Page 293, *ligne 10*, condamnées à vivre éternellement ſous le joug, *liſez* condamnées à de continuelles privations.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier Garde des Sceaux, un Manuſcrit intitulé : *Révolutions de Corſe.* Je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, ce 28 Janvier 1771.

LE BRUN.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A Nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grands Conſeil, Prévôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le Sieur Abbé DE GERMANES, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public, l'*Hiſtoire des Révolutions de l'Iſle de Corſe, de ſa compoſition*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit ouvrage autant de fois que bon lui ſembleta, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de ſix années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance : comme auſſi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, ou faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts, à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs &

Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres ; conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du préſent Privilége ; qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de Copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier-Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU ; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit ſieur DE MAUPEOU : le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayant cauſes pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeilliers, Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de haro, charte normande & Lettres à ce contraires ; Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le vingt-ſeptiéme jour dumois de Février l'an de grace mil ſept cent ſoixante-onze, & de notre régne le cinquante-ſixiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVIII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 277, fol. 443, conformément au Réglement de 1723, qui fait défenſes, art. 41, à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns livres, pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre neuf Exemplaires preſcrits par l'article 108. du même Rglement. A Paris, ce 2 Mars 1771.

J. HÉRISSANT, *Syndic.*

FOL LK7 3184

BIBL
Vitt